

Risques industriels majeurs en Rhône-Alpes

Information du public

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Les bons réflexes



Bilan de la campagne 2013

lesbonsreflexes.com



Sommaire

1	POURQUOI LA CAMPAGNE ?	3
→	L'obligation d'informer la population	3
→	Les objectifs de la campagne	4
→	Le champ de la campagne	4
	Les évolutions	4
	Les nouveaux bassins d'information	6
	Les établissements nucléaires	7
2	DE LA PRÉPARATION AU LANCEMENT	8
→	Les acteurs : qui est concerné ?	8
→	Le secrétariat de la campagne	10
→	Le comité de pilotage	10
→	La coordination des industriels	11
→	Les groupes de travail	11
	Les documents réglementaires	11
	Les actions de communication	12
	Les actions pédagogiques	12
→	Le lancement et le déroulement de la campagne	13
3	LES OUTILS ET LES ACTIONS	14
→	Les outils réglementaires	14
	La brochure	14
	L'affichette	15
→	Les outils complémentaires : actions de communication	15
	Le magnet	15
	Le numéro vert	15
	Le site internet « les bons réflexes »	16
	Les réseaux sociaux : Facebook et Twitter	17
	La lettre d'information « Regards sur le risque »	18
	Le dossier complémentaire d'information	18
	Le clip « Basique Instinct »	18
	Le spot Mise à l'abri de l'IRMA	18
	Les panneaux d'exposition	19
	Les cartes postales	19
	Les réunions publiques	20
→	Les outils complémentaires : actions pédagogiques	24
	La chemise pédagogique	24
	Le dessin animé Arlette la tortue d'Alerte	24
	Le Serious game @lerte	25
	La pièce de théâtre « Oui, mais si ça arrivait... »	25
	Les expositions « Gafforisk »	26
	La fête de la science	26
	Les concours Act'Risk Studio et Classe Tourisk'	27
4	IMPACT ET PERCEPTION	28
→	Le portage médiatique	28
→	L'enquête auprès des communes	29
→	L'enquête de perception	31
5	LE BILAN FINANCIER	36
6	SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES	37
7	LES ANNEXES	39
→	Liste des établissements et communes concernés	39
→	Planning	45
→	Calendrier des réunions publiques	46
→	Liste des personnes ayant participé aux réunions et groupes de travail	47
→	Revue de presse	48
→	Glossaire et ressources internet	58

→ Préface

En Rhône-Alpes, depuis de nombreuses années, l'information réglementaire sur les risques industriels majeurs est réalisée sous forme de campagnes mutualisées. Le SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise) et le SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise), structures de concertation regroupant les acteurs impliqués dans la prévention des risques industriels, ont proposé de renouveler en 2013 la campagne d'information régionale. Les préfets ont entériné son élargissement aux installations nucléaires. C'est ainsi que les 90 établissements industriels, coordonnés par APORA (Association des Entreprises de Rhône-Alpes pour l'Environnement Industriel), les services de l'Etat, les collectivités, les associations et les représentants des salariés des établissements industriels ont débattu et construit les messages et supports destinés à la population.

Grâce à cette dynamique, les objectifs ont été atteints : non seulement l'information délivrée répond aux obligations réglementaires, mais elle est homogène sur le territoire, et gagne en efficacité grâce à des outils et actions complémentaires appropriés à la diversité des publics à sensibiliser (outils et actions auprès des scolaires, expositions, vidéos...). Que tous les participants en soient remerciés.

L'ampleur de la campagne 2013 est considérable, puisque plus du tiers des habitants de la région a reçu cette information dans sa boîte aux lettres, de manière à pouvoir se préparer et connaître les consignes en cas d'accident majeur.

Ce document constitue le bilan de l'opération. Il revient sur son organisation et présente les actions et outils, ainsi que les résultats des deux enquêtes réalisées (auprès des communes participantes et auprès de la population). Il a également pour vocation de capitaliser l'expérience et d'esquisser des perspectives de travail et pistes d'amélioration en matière d'information préventive.

Nous tenons à remercier Ghiliane Maganga pour sa contribution à l'exploitation des données et à la rédaction de ce document dans le cadre de son stage de Master.

Enfin, nous tenons à remercier tout particulièrement Gérard Berne, secrétaire général délégué du SPIRAL de 1998 à 2014, pour son implication dans cette campagne et les précédentes. Il est un des principaux instigateurs de la dynamique régionale qui existe désormais concernant l'information préventive sur les risques industriels majeurs.

Lydie BOSC (SPIRAL),
Lise TORQUET (SPPPY)
Isabelle CHARPIN (APORA)

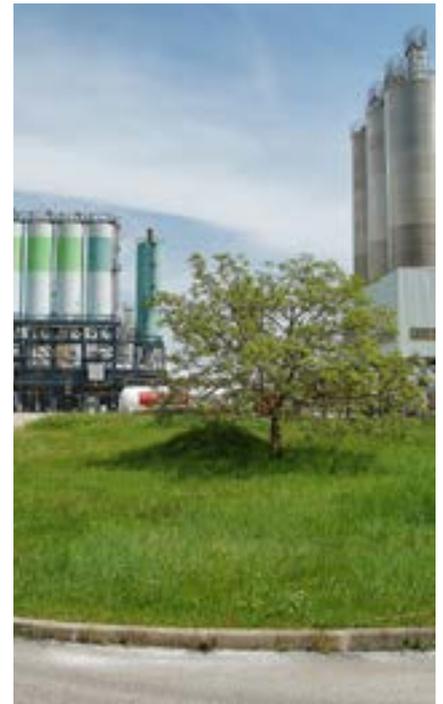


Pourquoi la campagne ?

L'obligation d'informer la population

Le code de l'environnement dans son article L.125-2 énonce le droit des citoyens à une information sur les risques naturels et technologiques auxquels ils sont soumis. Cette information est disponible dans les dossiers départementaux sur les risques majeurs (DDRM) établi par les préfets, ainsi que dans les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) établis par les communes et consultables en mairie. En plus de cette information générale, le préfet doit faire établir des documents d'information pour les populations comprises dans la zone d'application des plans particuliers d'intervention (PPI) ; l'obligation de mise en place d'un PPI concerne les sites comportant au moins une installation nucléaire de base, les installations classées Seveso seuil haut, les stockages souterrains de matières dangereuses,

les aménagements hydrauliques et barrages d'une certaine importance, certaines infrastructures liées au transport de matières dangereuses, les établissements utilisant des micro-organismes hautement pathogènes. La nature des documents d'information est définie précisément dans le décret n°2005-1358 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention, le contenu de la brochure d'information est fixé par l'arrêté du 10 mars 2006. La réglementation précise que les documents sont distribués par le maire aux personnes résidant dans la zone d'information sans qu'elles aient à en faire la demande. L'information doit être renouvelée au minimum tous les 5 ans.



1 PPI : Plan Particulier d'Intervention. Plan d'urgence déclenché sous l'autorité du préfet, volet du plan ORSEC pour certaines installations - Décret n°2005-1158 du 13 septembre 2005 - articles 1 et 9 -

ARTICLE 9 DU DÉCRET N°2005-1158 DU 13 SEPTEMBRE 2005

Lorsqu'il a arrêté le plan particulier d'intervention, le préfet (...) en liaison avec l'exploitant, fait établir les documents d'information des populations comprises dans la zone d'application du plan. Ces documents sont composés au minimum d'une brochure et d'affiches.

La brochure porte à la connaissance de la population l'existence et la nature du risque, ses conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir. Les affiches précisent les consignes de sécurité à adopter en cas d'urgence. Ces documents sont mis à la disposition

des **maires des communes** situées dans la zone d'application du plan **qui assurent la distribution de la brochure à toutes les personnes résidant dans cette zone** ou susceptibles d'y être affectées par une situation d'urgence, **sans que ces personnes aient à en faire la demande**, et procèdent à l'affichage prévu à l'article 4 du décret du 11 octobre 1990 susvisé. (...)

La brochure est mise à jour régulièrement, et en tout état de cause lors des modifications apportées aux installations en cause ou à leur mode d'utilisation, de nature à entraîner un changement notable des risques, et lors de la révision

du plan particulier d'intervention. Les documents sont diffusés à chaque mise à jour de la brochure et **au moins tous les cinq ans**.

Les informations sur la nature du risque, ses conséquences prévisibles pour les personnes, les mesures de sécurité et les comportements à adopter pour s'en prémunir, pour les installations visées au 7° de l'article 1er du présent décret, sont réexaminés tous les trois ans et, au besoin, mises à jour.

Conformément aux dispositions de l'article L. 125-2 du code de l'environnement, les documents d'informations sont édités et distribués aux frais de l'exploitant. (...)

Pourquoi la campagne ?

Les objectifs de la campagne

Réglementairement, chaque installation ou ouvrage soumis à PPI est tenu de procéder à l'information du public dans la zone d'application du plan.

Les objectifs d'une campagne d'information mutualisée, c'est à dire regroupant plusieurs établissements de même nature, sont de :

- ➔ dispenser une information complète et de niveau homogène, conforme aux exigences réglementaires,
- ➔ développer des éléments d'information élaborés en commun et partagés par l'ensemble des acteurs impliqués dans la prévention des risques industriels,
- ➔ améliorer ainsi la cohérence et donc la portée des messages,
- ➔ accroître l'impact et la visibilité des actions par « l'effet de masse ».

De plus, la mutualisation des moyens humains et financiers, outre les gains liés à l'économie d'échelle, permet également **d'aller au-delà de ce qu'exige la réglementation** en termes d'information du public, en déployant des outils et des actions de sensibilisation complémentaires destinés à différents publics. En particulier, une collaboration importante est mise en place avec les rectorats des académies de Lyon et Grenoble en vue de sensibiliser la communauté scolaire, comme l'incite à le faire le décret du 11 janvier 2006².



² Décret du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques dans les établissements scolaires

Le champ de la campagne

La définition du champ de la campagne consiste à établir la liste des établissements industriels concernés par un PPI et les périmètres d'information correspondants, conduisant *in fine* à la liste des communes à informer.

CHIFFRES CLÉS

77 établissements industriels Seveso
5 stockages souterrains de produits dangereux
8 sites nucléaires

Ces établissements industriels sont répartis sur :

8 départements de la région Rhône-Alpes
28 bassins d'information
324 communes

Avec plus de 2 300 000 personnes concernées

Les installations industrielles concernées par la campagne 2013 sont celles pour lesquelles les modalités d'alerte des populations (sirène) et les messages sur le comportement à adopter en cas d'accident (mise à l'abri), sont similaires ; les aménagements hydrauliques et les barrages ont donc été exclus.

On constate toutefois certaines évolutions d'une campagne à l'autre.

LES ÉVOLUTIONS

Des campagnes d'information mutualisées autour des établissements industriels Seveso et des installations nucléaires sont organisées tous les 5 ans depuis 1993 dans le Rhône et dans l'Isère. En 2003, la campagne avait été pour la première fois commune aux

deux départements (organisation, structuration des messages et charte graphique communes, messages communs concernant l'alerte et les consignes).

Pour les autres départements, la situation était moins homogène : en 2006, une campagne d'information avait été organisée dans l'Ain (sur les secteurs Côtière et Plaine de l'Ain) à laquelle avait participé le secrétariat du SPIRAL. D'autres initiatives avaient été prises par certains établissements industriels des autres départements, en particulier dans la Savoie, mais tous n'étaient pas à jour de cette obligation.

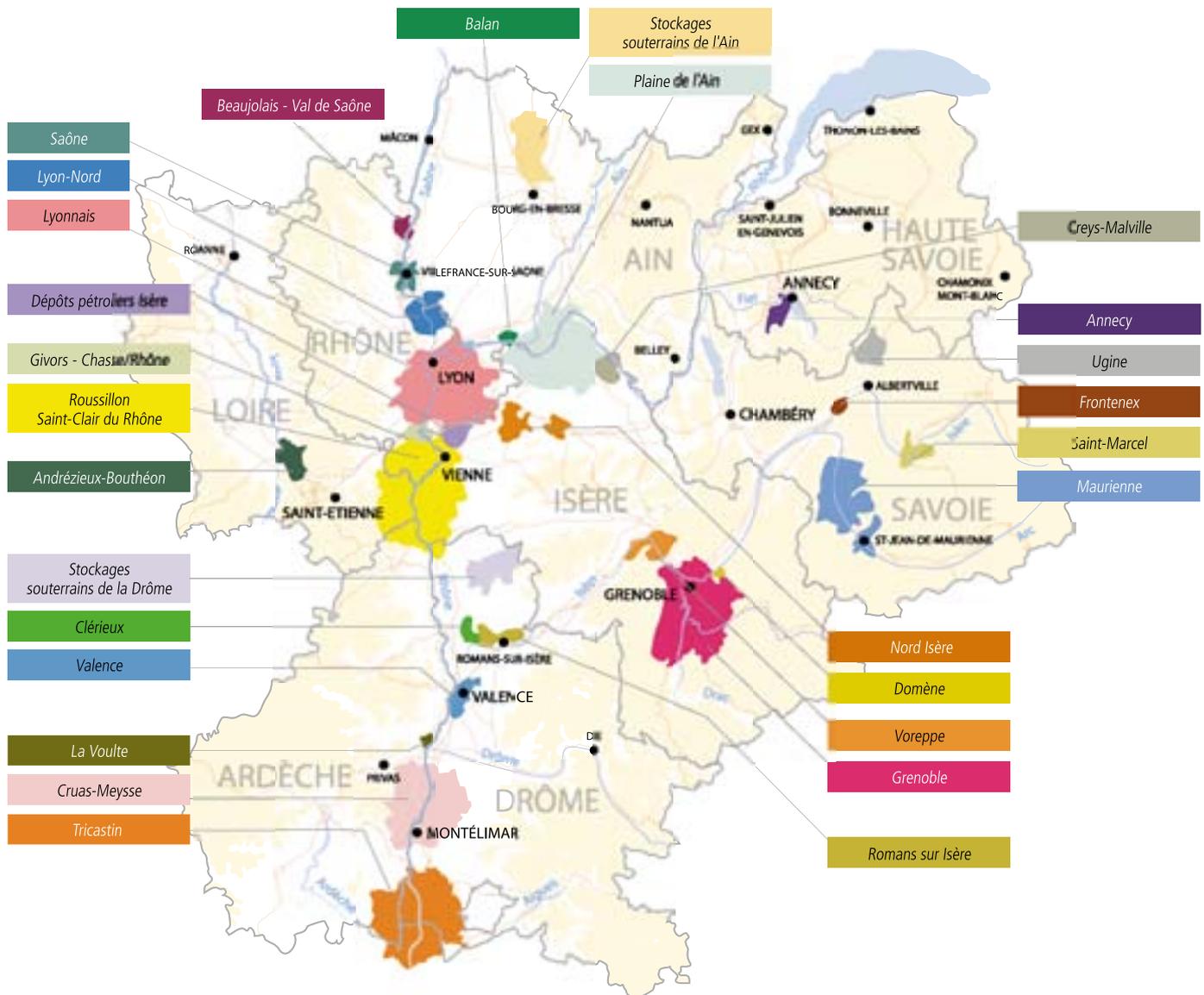
La première campagne d'information à l'échelle régionale a été réalisée à l'automne 2008.

Elle avait concerné 64 établissements Seveso et les 4 stockages souterrains de la région.

Le SPIRAL et le CIRIMI (devenu SPPPY) apportent leur concours pour coordonner ces campagnes d'information. Cette pratique est conforme à la vocation des SPPPI (Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions Industrielles, il y en a 15 en France), en matière d'information du public ; ces structures de concertation présentent en effet l'intérêt de rassembler les 5 collèges (Etat, collectivités territoriales, industriels, associations, salariés) impliqués dans la préparation et le déroulement des campagnes d'information du public. Le SPIRAL et le SPPPY sont compétents dans les départements du Rhône et de l'Isère qui comptent environ les deux tiers des établissements concernés, et comportent des commissions thématiques dédiées aux risques majeurs qui se réunissent régulièrement.

La principale évolution pour la campagne 2013 concerne l'intégration des installations nucléaires au sein du dispositif régional. Cette pratique était habituelle dans le département de

LES 28 BASSINS D'INFORMATION



© sources cartographiques DREAL Rhône-Alpes, GéoAtlas (licence), infographie B. Batifoulier

l'Isère mais n'avait pas été mise en oeuvre lors de la première campagne régionale en 2008.

Lors de la préparation de la campagne 2013, les préfets ont entériné la volonté des membres des deux SPPPI de voir l'ensemble de ces installations intégrer l'information mutualisée.

En 2013, de nouveaux établissements Seveso ont été concernés par cette campagne. Il s'agissait d'établissements devenus récemment Seveso en raison de changements réglementaires (Eurotungstène à Grenoble, Univar à Genay, les installations d'incinération de déchets dangereux). Le stockage

souterrain d'Hauterives (26) a également été intégré en raison de sa mise en service.

Certains établissements qui n'avaient pas participé à la campagne 2008 ont également été intégrés à l'édition 2013 (MSSA à St Marcel, Aluminium Péchiney à St Jean de Maurienne, Thermphos à Epierre, Baulé, Cheddite et Courbis dans la Drôme, Cérégrain à Belleville et les établissements Veolia du Grand Lyon compte-tenu qu'ils disposent d'un PPI).

Certains établissements sont sortis du champ de la campagne (cessation d'activité ou sortie du statut Seveso). Il s'agit notamment de EPC à Chignin, Pack Systèmes Maurienne à La

Chambre, Sanofi à Neuville-sur-Saône. Enfin, l'établissement UKOBA à St Jean de Thurigneux (01) a choisi, avec l'accord de la préfecture de l'Ain, de ne pas faire partie de la campagne et de procéder à sa propre information du public.

Les infrastructures de transport de matières dangereuses (telles que certaines gares de triage, ports et aires autoroutières) ont simplement été citées dans les brochures des bassins concernés dans la mesure où les études de dangers correspondantes sont en cours de finalisation et d'instruction par les autorités, et les PPI ne sont en conséquence pas encore élaborés.

LES NOUVEAUX BASSINS D'INFORMATION

Comme lors des précédentes éditions, il a été décidé de constituer des bassins d'information, formés par les communes concernées par les zones à risques d'un ou plusieurs établissements industriels. L'objectif est qu'une commune ne fasse partie que d'un seul bassin, afin que ses habitants ne reçoivent qu'une seule brochure. Comme précédemment, le principe général était d'informer l'ensemble de la commune même si elle n'était concernée qu'en partie, tenant compte du fait que les riverains peuvent être amenés à se déplacer. Ce principe n'a toutefois pas été appliqué pour les communes de taille importante et très partiellement concernées (Annecy et Valence) où seuls les quartiers concernés ont reçu la documentation. En outre, il a été décidé de ne pas informer les communes très partiellement concernées, très éloignées de la source du risque et pour lesquelles la zone ne concernait que des secteurs sans habitations ni activités. Pour la campagne 2013, 28 bassins ont ainsi été constitués, contre 19 lors de la campagne 2008.

L'augmentation du nombre de bassins s'explique par :

- ➔ l'intégration des installations nucléaires, représentant 3 nouveaux bassins (**Tricastin, Cruas-Meyssse et Creys-Malville**);
- ➔ la création de deux nouveaux bassins dans le département de la Drôme : celui de **Romans-sur-Isère**, constitué des établissements Areva-FBFC, Baulé et Courbis et celui de **Clérieux** autour de l'établissement Cheddite;
- ➔ le redécoupage de certains bassins ; en effet, une étude préliminaire avait montré qu'il valait mieux, lorsque c'était possible, diffuser une information autour d'établissements relativement proches des riverains. Les retours positifs du public par la suite ont confirmé la pertinence de cette approche. Ces modifications ont concerné le bassin Y grenoblois de 2008 redécoupé en trois bassins : **Voreppe, Domène et Grenoble**, ainsi que le bassin Rhône-Isère de 2008 redécoupé en deux bassins : **Givors/Chasse-sur-Rhône et dépôts pétroliers de l'Isère** ;
- ➔ la création de nouveaux bassins autour de nouveaux établissements de la campagne : le bassin **Saint-Marcel** en Savoie autour de l'établissement MSSA qui n'avait pas fait la campagne en 2008, et le bassin **Beaujolois-Val de Saône** autour de l'établissement CEREGRAIN à Belleville-sur-Saône.

Par ailleurs, le nombre de communes concernées (et donc la population concernée) de certains bassins a considérablement augmenté en raison de deux facteurs principaux :

- ➔ **l'augmentation de certains périmètres d'information**, liée à des changements d'hypothèses dans les scénarios d'accident préconisés par les autorités (augmentation des temps de fuite, révision de certains seuils de toxicité à la baisse, prise en compte de nouveaux scénarios sur les wagons de chlore...). Les évolutions les plus importantes ont concerné le bassin Lyonnais, avec 25 nouvelles communes densément peuplées concernées, dont l'intégralité de la ville de Lyon, et dans une moindre mesure, le bassin Grenoblois et le bassin Roussillon-St Clair du Rhône ;
- ➔ **l'intégration des installations nucléaires**, avec des rayons d'information de 10 km (cas du bassin de Roussillon avec l'intégration de la centrale de St Alban-St Maurice l'Exil et de la plaine de l'Ain avec la centrale du Bugey).

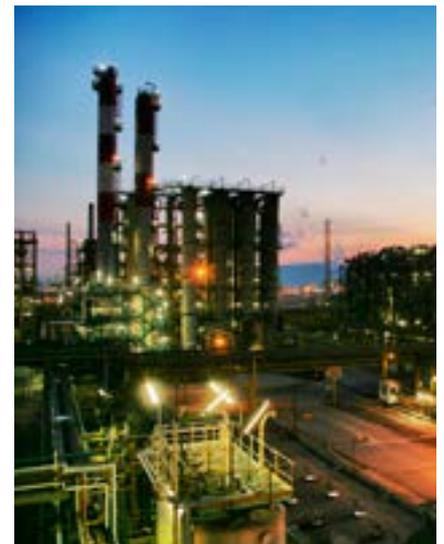
25 nouvelles communes concernées dans le bassin lyonnais

Enfin, le bassin de Maurienne a été étendu jusqu'à St Jean de Maurienne avec l'intégration de l'établissement Aluminium Péchiney.

Se reporter également à l'annexe 1 : tableau des établissements et communes concernées.

LES PÉRIMÈTRES D'INFORMATION

Réglementairement, le périmètre d'information est au moins celui défini dans le PPI. Néanmoins, le processus de révision quinquennale des études de danger a pu entraîner la modification des périmètres de danger et, *de facto*, des zones d'application de certains PPI. Dans les cas où la révision de ces plans ne pouvait intervenir avant la campagne, c'est la zone correspondant au scénario d'accident le plus pénalisant de l'étude de danger qui a été retenue, avec un maximum forfaitaire de 10 km.



LES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

Comme indiqué précédemment, il a été décidé d'intégrer l'ensemble des installations nucléaires de la région dans la campagne 2013.

Cette décision était motivée par :

- ➔ l'historique des pratiques d'information conjointe dans le département de l'Isère ;
- ➔ la demande du public, constatée lors de certaines réunions publiques en 2008 et le besoin de transparence accru notamment suite à l'événement de Fukushima ;
- ➔ la volonté des membres des SPPPI d'avoir une approche globale du risque industriel ;
- ➔ les similitudes dans les modalités d'alerte et les consignes réflexes. En effet, pour le nucléaire, seule la consigne relative à la prise d'iode est différente, mais vient se placer dans le contexte de l'attente d'informations de la part des autorités ;
- ➔ la présence concomitante sur certains sites d'établissements Seveso et d'établissements nucléaires (Tricastin).



Les exploitants des sites nucléaires de Rhône-Alpes ont donné leur accord pour participer à cette opération lors de la réunion tenue à la DREAL le 11 décembre 2012, en présence du directeur régional et des représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN).

8 sites étaient concernés :

- ➔ les 4 Centres Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) du Bugey (01), de Cruas-Meysses (07), du Tricastin (26) et de St Alban-St Maurice l'Exil (38), exploités par EDF ;
- ➔ les sites Areva du Tricastin et de Romans (FBFC) dans la Drôme, ILL à Grenoble et l'ancien CNPE de Creys-Malville (en cours de démantèlement) dans l'Isère.

Pour organiser l'information relative à ces établissements, des représentants des sites nucléaires et de l'ASN ont été intégrés au comité de pilotage et dans les groupes de travail.

Les Comités Locaux d'Information (CLI) ont été associés via les conseils généraux qui président ces instances, et la campagne d'information a été présentée lors de certaines réunions de ces comités (sites du Tricastin et de Romans notamment).

Toutefois, parmi les pistes d'amélioration identifiées, il apparaît nécessaire d'intégrer dans la préparation de la campagne les associations spécialisées dans les questions relatives au nucléaire (comme la CRIIRAD par exemple).





De la préparation au lancement

L'ampleur sans précédent de la campagne (avec un périmètre bien supérieur à celui de 2008, en nombre d'établissements, et en termes de territoires et population impactés), a demandé un investissement humain très important et une organisation particulière. Ce fort investissement sur plus d'un an a mobilisé l'équipe d'organisation et les différents acteurs impliqués, avec plus de 25 réunions, mobilisant plus de 90 personnes au total. Le planning et la liste des personnes et structures ayant participé (voir annexes) en témoignent. La liste des participants montre également le caractère collégial du travail de préparation de la campagne, important à plusieurs titres pour la réussite de l'opération, qui nécessite la mobilisation et la bonne information de tous.

La préparation démarre avec la réunion des industriels le 11 septembre 2012. Le principe de réalisation de la campagne et de son extension aux industries nucléaires est présenté aux préfets de département de Rhône-Alpes et validé lors du Comité de l'Administration Régional (CAR) du 19 septembre. Une réunion avec les exploitants des industries nucléaires le 11 décembre 2012 et la réunion d'un premier comité de pilotage le 18 décembre 2012 complètent cette phase initiale de sensibilisation et mobilisation. Les maires, quant à eux, sont informés officiellement par les préfets au mois de juin 2013, une fois les périmètres d'information validés et, par conséquent, les communes concernées connues. La phase « opérationnelle » de la

préparation débute avec l'embauche de deux chargées de mission fin janvier par APORA et la mise à disposition d'une salariée d'APORA à temps partiel. Une quatrième chargée de mission rejoint l'équipe d'organisation en avril pour travailler sur les actions complémentaires.

Les acteurs : qui est concerné ?

La lecture des textes réglementaires suffit à montrer qu'au moins trois acteurs principaux interviennent dans le processus d'information du public sur les risques industriels majeurs :

- ➔ **le préfet**, qui est chargé de faire établir les documents d'information ;
- ➔ **l'exploitant industriel**, qui doit fournir les données et produire les documents d'information conformément à la réglementation ; il est également tenu réglementairement de financer leur diffusion. Dans le cadre des campagnes mutualisées, les mairies acceptent quasiment toutes de prendre cette opération à leur charge ;
- ➔ **le maire**, qui doit procéder à la diffusion des documents d'information et à l'affichage des consignes.

Le contenu de l'information doit porter à la fois sur les activités industrielles (produits et procédés utilisés, risques et mesures de prévention/protection associées) ainsi que sur les modalités d'alerte et la conduite à tenir (les bons réflexes) lorsque celle-ci est donnée. Ces informations relèvent des dispositions du Plan Particulier d'Intervention, élaboré et mis en œuvre par les services de l'Etat en charge de la protection des populations, sous l'égide du préfet, sur la base des informations fournies par l'industriel et vérifiées par les services de l'inspection des installations classées ou l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

La production des documents d'information du public nécessite donc une bonne coordination de l'ensemble de ces acteurs.

Par ailleurs, dès lors qu'on parle d'information du public, il apparaît judicieux de l'associer au processus d'élaboration par le biais de représentants tels que **les associations de riverains et de consommateurs**, afin de s'assurer que les informations délivrées répondent au mieux aux attentes des citoyens. Les principales associations de protection de la nature et de défense du cadre de vie sont également sollicitées. Ces acteurs contribuent à diffuser l'information au plus grand nombre.

Des **experts** de la prévention des risques majeurs et des **représentants des salariés des établissements à risque** viennent compléter le dispositif organisationnel afin de produire l'information la plus juste et la plus adaptée, mais aussi la relayer auprès de leurs contacts.

L'évolution des pratiques en matière de transparence sur le risque industriel conduit également à devoir présenter les projets de documents aux **membres des CLI/CLIC et CSS**, qui regroupent l'ensemble des partenaires de la gouvernance à 5 listés ci-dessus.

L'ampleur de la campagne régionale et le calendrier de réunions des comités n'a toutefois pas permis de remplir totalement cette obligation.

Du côté des collectivités locales, les **conseils généraux** sont impliqués d'une part parce qu'ils ont des prérogatives en matière de prévention des risques majeurs, d'autre part parce qu'ils président les CLI nucléaires.

Les **communautés de communes** jouant un rôle croissant en matière de prévention des risques, les principales ont été représentées au sein du comité de pilotage.

Enfin **la Région** est également associée, et s'implique plus particulièrement sur le volet pédagogique.

En Rhône-Alpes, ces différentes collectivités s'investissent et subventionnent depuis longtemps les campagnes d'information du public sur les risques industriels majeurs.

Par ailleurs, la mutualisation ayant pour vocation de permettre des actions avec la communauté scolaire, **les deux rectorats des académies de Lyon et Grenoble** ont été fortement impliqués dans la préparation et la mise en œuvre de la campagne, ainsi que les associations d'éducation à l'environnement et au développement durable.

LE MAIRE : UN RÔLE ESSENTIEL

Dans le domaine de l'information du public, le maire est le relais local légitime pour la population. Il a en charge l'établissement du « document d'information communal sur les risques majeurs » (DICRIM) qu'il met à disposition de la population, mais également la distribution des documents d'information sur les risques majeurs concernant les ouvrages et installations faisant l'objet d'un plan particulier d'intervention (PPI). De manière plus générale, il est responsable de la sécurité dans sa commune.

Pour les installations industrielles présentant des risques majeurs, le maire doit distribuer, au frais de l'exploitant, les brochures d'information aux personnes résidant dans la zone d'application du PPI ou susceptibles d'y être affectées par une situation d'urgence, sans que ces personnes aient à en faire la demande. Il doit organiser également les modalités d'affichage des consignes à respecter en cas d'alerte sur sa commune (établissements recevant du public (ERP et autres lieux publics), immeubles de plus de 15 logements et campings) et en surveiller l'exécution.

Pour chaque commune, ont ainsi été examinés avec les chargés de mission :

- **les besoins quantitatifs** en nombre de documents, en tenant compte de la nécessité d'informer les nouveaux arrivants dans la période des 5 ans entre deux campagnes ;

- **les modalités de diffusion** du document d'information des populations : dates de diffusion, modalités d'encartage dans le bulletin municipal, ou distribution spéciale accompagnée d'un courrier du maire, ou édition spéciale du bulletin municipal ...

- **les supports de communication utilisables** : bulletin municipal ou autres documents écrits, site internet, affichage sur panneaux municipaux ...

- **les modalités de distribution des autres supports d'information** : dossier complémentaire à destination des « relais d'opinion », spots vidéo, outils pédagogiques, etc. (diffusion par son intermédiaire auprès des établissements recevant du public, des élus, des médiathèques, des associations locales...).

L'organisation de réunions publiques avec certaines mairies a également été examinée.

Des élus motivés, mobilisés, impliqués, sensibilisés à la problématique, constituent des facteurs importants de réussite de l'information du public sur les risques industriels majeurs. En s'affichant comme porteurs de la campagne, les élus facilitent aussi l'implication et l'adhésion des acteurs locaux autour du projet.

Le secrétariat de la campagne

Cheville ouvrière de la préparation et de l'organisation de la campagne, il coordonne l'ensemble de la campagne. Il est composé de 8 personnes : les secrétaires généraux d'**APORA**, du **SPIRAL** et du **SPPPY** et les chargées de mission, basées à Lyon (dans les locaux d'APORA et de la **DREAL**) et à Grenoble (à l'Unité territoriale de l'Isère de la **DREAL**). Deux chargées de mission assurent les relations avec les communes, et notamment la préparation et l'organisation de la livraison des documents réglementaires et des réunions publiques. La chargée de mission APORA travaille plus spécifiquement en lien avec les industriels (élaboration des fiches établissements, préparation des réunions publiques). Enfin, une spécialiste en communication est chargée de l'appui à l'animation des groupes de travail relatifs aux actions de communication et aux actions pédagogiques, ainsi que de leur mise en œuvre.

Le secrétariat de la campagne est chargé **de synthétiser et de formuler les propositions** soumises à l'avis du comité de pilotage. Il est également chargé de la **coordination des acteurs** pour la définition

du champ de la campagne (liste des établissements et communes concernées) et la **sensibilisation des communes** sous l'égide des préfets.

Il assure **l'organisation de l'ensemble des réunions de préparation** de la campagne (réunions des industriels, des groupes de travail, du comité de pilotage) : préparation des ordres du jour, invitations, préparation des documents de séance, rédaction et diffusion des comptes rendus. En particulier, il **prépare et organise les réunions publiques** (calendrier, contact avec les mairies co-organisatrices et les intervenants, logistique, préparation des supports).

Il est également chargé des **relations avec les différents prestataires** intervenant : préparation et lancement des consultations, suivi des travaux, gestion financière. Il travaille également à la préparation des dossiers de demande de subventions.

Il faut souligner le travail important mené sur **l'organisation des routages**, en raison notamment de plusieurs incidents survenus qui ont demandé une gestion au plus près et avec une forte réactivité de manière à assurer la livraison des documents dans les communes dans les temps et maintenir les délais prévus et la date de lancement la campagne.

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est **l'instance décisionnelle** de la campagne, qui valide les propositions émanant du secrétariat et des groupes de travail. Composé de plus de cinquante personnes, il illustre le **fonctionnement collégial** qui a présidé à la réalisation de la campagne : représentants des industriels, des salariés, services de l'Etat (dont les 8 préfectures et leurs services en charge de la protection civile, la **DREAL**, l'éducation nationale), collectivités territoriales (communes, intercommunalités, conseils généraux, conseil régional), associations (de protection de l'environnement, de consommateurs), personnes qualifiées (en matière d'information sur les risques, comme l'Institut des Risques Majeurs de Grenoble). Il est présidé par Mireille Domenech-Diana, présidente de la commission risques du **SPIRAL** et Eléonore Perrier, présidente de la commission risques majeurs du **SPPPY**.

Plus de

50 personnes mobilisées dans le comité de pilotage

Le comité de pilotage s'est réuni 5 fois entre décembre 2012 et septembre 2013. Une réunion s'est également tenue après la campagne, en janvier 2014, pour établir un premier bilan. Marquant le caractère régional de la campagne, les réunions se sont tenues tour à tour dans les différents départements de Rhône-Alpes, à Lyon, Grenoble, Chambéry, Valence et Salaise sur Sanne.



Amandine Laffite, Lise Torquet, Noémie Reynaud, Eva-Marie Goepfert, Yolène Martin, Lydie Bosc, Gérard Berne et Isabelle Charpin.

La coordination des industriels et la maîtrise d'ouvrage déléguée

APORA (association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel), qui regroupe une grande partie des établissements concernés, a coordonné les 90 établissements industriels (comme pour les campagnes précédentes). La 1^{re} réunion des industriels, avec les services de l'Etat et les membres du SPIRAL et du SPPPY a eu lieu le 11 septembre 2012, marquant le coup d'envoi de la préparation de cette campagne et le recueil des attentes des différentes structures. APORA a géré l'élaboration des fiches établissements, avec différentes étapes de validation, selon un canevas défini par le groupe de travail « documents réglementaires ».

La 2^e réunion des industriels s'est tenue le 20 juin 2013, permettant de présenter les brochures quasi-définitives et de préparer les réunions publiques. Pour ces dernières, APORA a également géré la participation et les présentations des industriels.

APORA a également accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée (comme pour la dernière campagne de 2008), et de gérer le financement de l'opération provenant majoritairement des entreprises, ainsi que de subventions de l'Etat et des collectivités, avec l'appui du SPIRAL, du SPPPY et de la DREAL.



Réunion du comité de pilotage

Les groupes de travail

Les groupes de travail sont les instances où sont proposés et coproduits les outils de la campagne. Ils représentent ainsi des lieux privilégiés de mobilisation et d'implication des acteurs partenaires. Ils sont au nombre de trois, traitant respectivement des :

- ➔ Documents réglementaires
- ➔ Actions de communication
- ➔ Actions pédagogiques

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

Le groupe de travail « documents réglementaires », animé par APORA, a travaillé sur l'élaboration des documents réglementaires : brochures destinées à la population et affichettes à apposer dans les lieux publics. Il s'est réuni 7 fois. Le même prestataire qu'en 2008, l'agence Magazine, a été retenu, après analyse de ses réponses au cahier des charges. En effet, le comité de pilotage avait validé le principe d'une mise à jour des documents de 2008, avec néanmoins un nouveau visuel. Innovation à noter : une interface de saisie sur internet pour les fiches établissements, avec pré-remplissage des données 2008 pour faciliter le travail des industriels et améliorer l'homogénéité des renseignements fournis.

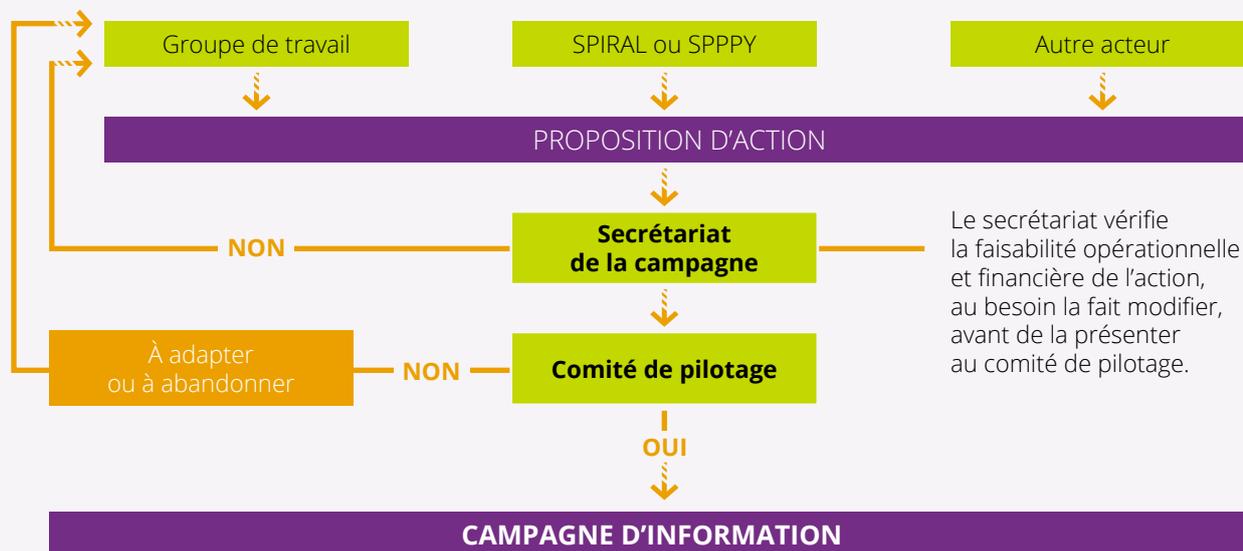
La validation des éléments réglementaires, périmètres PPI (avec la question notamment des nouveaux grands rayons), et des données fournies par les industriels (produits concernés, dangers et risques majeurs, mesures de prévention, ...) a été réalisée par les préfectures, via les SIDPC, et la DREAL Rhône-Alpes (siège et unités territoriales).

Le groupe de travail s'est appuyé sur les travaux du groupe de travail « consignes » du SPPPY pour cette partie fondamentale des brochures. De plus, des pages spécifiques aux INB ont été travaillées avec les différents acteurs concernés.



Réunion des industriels du 20 juin 2013

PROCESSUS DE VALIDATION D'UNE ACTION PROPOSÉE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE



ACTIONS DE COMMUNICATION

Piloté par un représentant des industriels, ce groupe de travail a pour mandat de réfléchir aux moyens de **développer l'impact de la campagne**, en proposant et élaborant des outils, supports ou actions permettant de faire connaître la campagne et diffuser largement l'information sur les risques. Il s'est réuni 5 fois entre février et juin 2013. Parmi les points phares de ses discussions et travaux, il faut souligner la réflexion sur **l'identification des relais** pour la diffusion de l'information et sur l'adaptation des supports et vecteurs d'information aux différentes cibles (en se basant notamment sur les résultats de l'étude sur les attentes des riverains en matière d'information sur les risques industriels, réalisée en 2012 dans la perspective de la campagne). De nouveaux outils ont été développés par le GT pour cette campagne, avec la création d'un clip vidéo et la présence de la campagne sur les **réseaux sociaux**.

ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Piloté par le rectorat de l'académie de Lyon, ce groupe de travail poursuit la volonté affichée depuis plusieurs campagnes - et forte des expériences précédentes - d'investir le volet pédagogique de la prévention des risques majeurs et de **proposer des outils et actions à destination du milieu scolaire**. Après une première réunion de préparation début 2013, destinée à en dessiner les objectifs et pistes de **travail, le groupe de travail est lancé en avril 2013** et se réunit tous les mois jusqu'en juin.

Le principe d'une **chemise pédagogique** diffusée dans les établissements scolaires est conservé, avec notamment le dessin animé « Arlette », qui a fait ses preuves depuis la dernière campagne. Il faut noter que le guide pédagogique élaboré pour l'utilisation d'« Arlette », est le fruit de la capitalisation du travail des années et éditions précédentes. De nouveaux outils ou actions ont également été créés, avec l'organisation de **deux concours théâtrales**.





Conférence de presse à Lyon

Le lancement et le déroulement de la campagne

Avec le lancement de la campagne, démarre le temps fort de 2 mois (du 8 octobre au 5 décembre) sur lesquels se concentrent la distribution des documents réglementaires d'information, mais également un certain nombre d'événements et d'actions qui ont vocation à accompagner et relayer la diffusion des brochures et lui donner davantage d'impact et un écho médiatique.

La **conférence de presse de lancement de la campagne régionale 2013** d'information sur les risques industriels majeurs s'est tenue à la DREAL **le 8 octobre 2013**, présidée par la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, en présence du président d'APORA, Pierre BONNEL, du rectorat de Lyon et des deux présidentes du comité de pilotage de la campagne, Mireille DOMENECH-DIANA, présidente de la commission risques du SPIRAL et vice-présidente du Grand Lyon et Eléonore PERRIER, présidente de la commission risques du SPPPY et élue déléguée à la sécurité civile à la ville de Grenoble.

Une seconde conférence de presse consacrée à la campagne d'information a eu lieu à **Valence le 10 octobre**, couplée à la conférence de presse sur l'exercice national PPI du Tricastin programmé le 7 novembre. Présidée par le directeur de cabinet du préfet de la Drôme, elle s'est tenue en

présence du service de protection civile de la préfecture, de l'Autorité de sûreté nucléaire, de la DREAL, de représentants des établissements industriels et du secrétariat de la campagne.

Les préfectures de l'Isère et de la Savoie ont diffusé le dossier de presse aux journalistes correspondants des médias locaux.

Ces actions ont donné lieu à un certain nombre d'articles dans la presse (dont vous pouvez retrouver certains en annexe), à des passages radio, ainsi qu'à un **reportage sur France 3 Rhône-Alpes** (visible sur les site « Les bons réflexes », rubrique Actualités).

La campagne correspond à la diffusion des documents d'information réglementaires dans les boîtes aux lettres des personnes concernées par le périmètre PPI d'un établissement industriel.



Réunion publique de Saint-Priest

Le lancement de la campagne correspond aussi à l'activation de ses outils complémentaires :

- ➔ mise en ligne du nouveau **site internet** « Les bons réflexes » et des comptes Facebook et Twitter, qui vont permettre de relayer les actualités de la campagne ;
- ➔ **information des « relais »**, avec la diffusion des documents d'information et de communication (lettre d'information, ...). Les « relais » sont des personnes ou structures susceptibles, en raison de leur activité ou de leur positionnement, de relayer l'information sur les risques : élus, entreprises, membres des CLIC et CSS (Comité local d'information et de concertation et Commission de suivi de site), associations en lien avec le sujet des risques industriels majeurs, établissements scolaires, professionnels de la thématique ;
- ➔ organisation des **réunions publiques** : la première s'est tenue le 10 octobre à Voreppe en Isère, suivie de 20 autres qui se sont succédées dans la région jusqu'au 5 décembre 2013.

Les outils et les actions de la campagne

Les outils réglementaires

LA BROCHURE

Insérée dans une enveloppe au logo de la préfecture du ou des département(s) concerné(s), cette brochure (format 12 X 30 cm) a été **distribuée dans les boîtes aux lettres** des bâtiments des communes touchées en totalité ou en partie par les risques industriels majeurs. Afin de dispenser d'une information adaptée à la diversité industrielle du territoire rhonalpin, elle a été déclinée en **28 versions correspondant aux différents bassins** d'information.

Les premières pages sont communes à toutes les brochures ; elles présentent les mesures prises pour réduire et maîtriser les risques, l'importance de se préparer à l'éventualité d'un accident et les bons réflexes à adopter en cas d'alerte. Un tableau d'information sur les risques avec leurs conséquences sur les personnes complète ces informations. La partie qui concerne les spécificités du bassin et les renseignements techniques de chaque entreprise diffère d'une brochure à l'autre. Une partie spécifique aux INB (installations nucléaires de base) est insérée dans les brochures des bassins concernés.

Ce support a également permis de présenter chaque établissement industriel, ses activités et les produits fabriqués, ainsi que les actions de



communication menées, afin d'en permettre une meilleure connaissance par les riverains.

Quelques difficultés ont été rencontrées au cours de la fabrication des enveloppes (inondation chez le fabricant) et de la mise sous pli. Ces problèmes ont entraîné un surcoût de l'ordre de 60 000 euros. Il a également fallu gérer les priorités liées au planning de distribution par les communes, ce qui a impliqué un travail conséquent de la part du secrétariat de la campagne. Les brochures ont été livrées dans les mairies de fin août jusqu'à début octobre 2013, de façon échelonnée afin de respecter les calendriers de distribution des communes.

1,3 million de brochures ont été distribuées dans les 28 bassins. La distribution des brochures dans les boîtes aux lettres s'est faite majoritairement entre septembre et novembre, mais a continué en décembre, voire début janvier pour quelques communes.

1,3 million de brochures d'information ont été distribuées dans les 28 bassins d'information

L’AFFICHETTE « CONSIGNES »



Des affichettes au format A4 précisant les « bons réflexes » ont été envoyées pour être **apposées dans les ERP (établissements recevant du public), les entreprises de plus de 50 salariés, les immeubles de plus de 15 logements et les terrains de camping**. L'affichette est identique sur tout le territoire rhônalpin. 80 000 exemplaires ont été édités et 40 000 distribués fin 2013. Le secrétariat de la campagne a assuré la distribution auprès des entreprises et le reste des affichettes a été distribué par les communes et certains bailleurs sociaux. La diffusion et l'apposition des affichettes dans les immeubles de plus de 15 logements reste l'obligation réglementaire la plus délicate à mettre en œuvre (voir la partie relative à l'enquête auprès des communes).

40 000
affichettes distribuées fin 2013

Les outils complémentaires

LE MAGNET

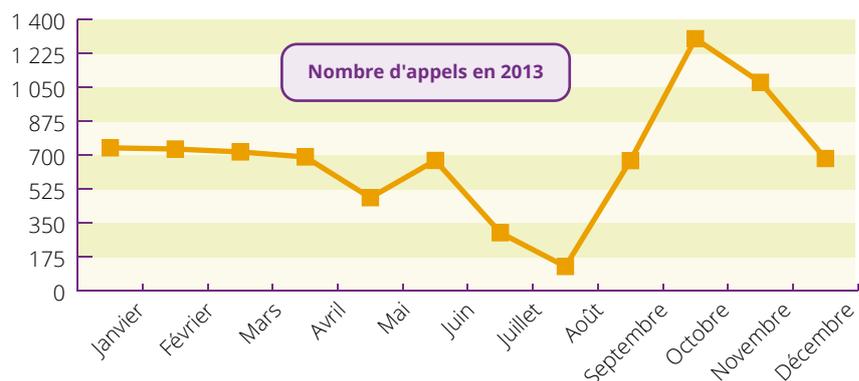
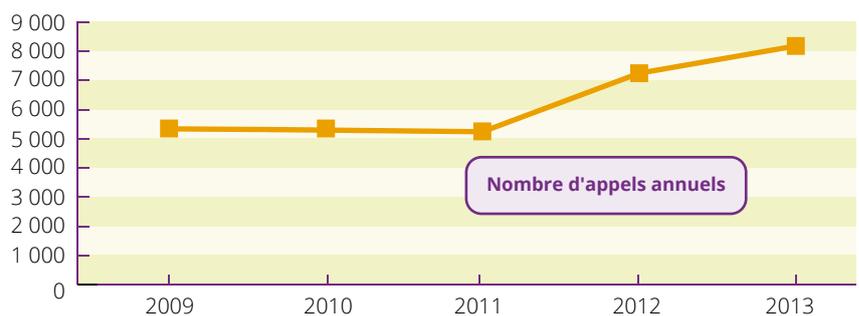
Chaque brochure était accompagnée d'un magnet au format « carte bancaire » sur lequel sont rappelés les bons réflexes en cas d'alerte. La campagne 2008 avait montré que le magnet était un outil apprécié des habitants. L'enquête de perception de la campagne 2013 le confirme, avec une progression de 4 points dans la proportion de personnes qui déclarent avoir conservé ce support.

LE NUMÉRO VERT

N° Vert 0 800 507 305

Le numéro vert est gratuit depuis un téléphone fixe ; **il permet d'écouter le son des sirènes de début et de fin d'alerte et les consignes à respecter en cas d'accident majeur**.

Le tableau présente le nombre mensuel d'appels du numéro vert, de septembre 2008 à mai 2014. En moyenne, le nombre d'appels est resté constant et régulier durant les années hors campagne. Il augmente significativement pendant les deux mois de la campagne : on enregistre environ 2000 appels durant les mois d'octobre



et novembre en 2013 ce qui représente une augmentation d'environ 70 % par rapport à la même période de 2008. Cela peut s'expliquer par le fait que le nombre de bassins d'information et de communes a augmenté (de 16 à 28 bassins d'information). Le numéro vert a été mis en place lors de la campagne de 1998. La question du maintien de cet outil s'est posée, car le message et la sirène sont audibles via le site internet « Les bons réflexes ». Il a néanmoins été décidé de le conserver car un certain nombre d'habitants n'a pas accès à internet.

LE SITE INTERNET « LES BONS RÉFLEXES »

La version actualisée pour la campagne 2013 du site internet www.lesbonsreflexes.com a été mise en ligne le 8 octobre 2013. Le site permet de **mettre à disposition tous les éléments de la campagne**, des brochures aux supports pédagogiques en passant par les clips vidéos et le téléchargement du jeu vidéo (Serious game). Cet outil avait déjà été utilisé pendant la précédente campagne en 2008, mais il a été actualisé avec la nouvelle charte graphique, la navigation a été simplifiée et il a été enrichi dans son contenu.

Le public peut avoir **accès aux autres brochures que celle reçue dans son bassin** et au dossier complémentaire d'information. Il a également accès aux **comptes rendus des réunions publiques** ainsi qu'aux diaporamas présentés lors de ces réunions.

L'espace pédagogique présente les différents outils développés durant la campagne, qui sont téléchargeables gratuitement (le jeu vidéo, le dessin animé, la chemise pédagogique, etc.) Le site donne toutes **les actualités** et annonce les événements de la campagne, il comporte également des liens vers les comptes Twitter et Facebook où les actualités sur la campagne sont également relayées. Il permet en outre de mettre en ligne des questions posées par les internautes et les réponses apportées.

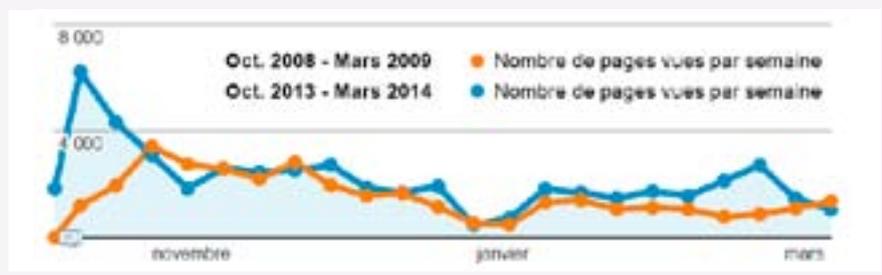


Le graphe présente une **comparaison de la fréquentation hebdomadaire** du site internet entre les campagnes 2008 et 2013 sur la même période (d'octobre à juillet). Le nombre de visites au lancement de la campagne de 2013 est significativement plus important que celui de 2008 (6198 visites la première semaine de la campagne 2013 contre 1185 visites en 2008). Cela peut s'expliquer par le fait que le site était un nouvel outil en 2008 et n'était pas aussi bien connu qu'aujourd'hui. De plus, internet est aujourd'hui plus développé et accessible par divers moyens (smartphones, tablettes...). Après le mois d'octobre, le nombre de visites en 2013 reste relativement plus élevé qu'en 2008, mais les tendances sont quasi identiques (des creux pendant les week-ends et les semaines de vacances et quelques pics en semaine).

Les pages les plus consultées, outre la page d'accueil, sont la page **« ressources pour le public »** où tous les outils développés sont téléchargeables gratuitement, la carte des bassins et la liste des établissements industriels concernés. Viennent ensuite la page « Les bons réflexes » où tous les bons gestes à suivre sont rappelés et expliqués en détail, puis les pages sur l'explication du risque industriel majeur, l'espace pédagogique et les moyens d'alerte.

Le site internet est un élément indispensable de la campagne ; il continue à constituer un outil complémentaire aux brochures sous forme papier demandées par la réglementation, mais il permet également de suivre d'autres actualités, avec plusieurs sources d'information. C'est un outil qui reste actif entre les campagnes, permet de faire vivre « Les bons réflexes », et constitue un espace ressources.

FRÉQUENTATION DU SITE INTERNET - COMPARAISON ENTRE LES DEUX CAMPAGNES



LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les réseaux sociaux Facebook et Twitter étaient une nouveauté de la campagne. L'idée de faire appel à ces médias a été émise par le groupe de travail « communication ». L'objectif était de relayer et promouvoir la campagne auprès d'un public différent, avec une réactivité plus grande que les supports traditionnels. Ils ont été utilisés pour annoncer les réunions publiques et d'autres actualités relatives à la campagne via un compte nommé « Les bons réflexes ». Les comptes ont eu une activité concentrée pendant la période de la campagne (d'octobre à décembre).



La page Twitter

compte à la date du 28 juillet 2014, 38 tweets, 217 abonnements et 104

abonnés (en progression constante), aux profils très diversifiés. Un tiers des abonnés du compte Twitter sont des structures et individus professionnels / experts du risque, alors que 21 % sont des particuliers sans liens spécifiques avec la question des risques. Viennent ensuite (16 %) des structures (activités commerciales, associations, entreprises) qui peuvent être intéressés par l'information et/ou la gestion du risque. Enfin 8 % des abonnés sont des médias et 5 % sont des industriels impliqués dans la campagne d'information. En conclusion, **le public est essentiellement professionnel, mais correspond bien à la cible initialement visée**, très en lien avec la campagne.



La page Facebook

intitulée « Les bons réflexes », a été créée début octobre 2013

à l'occasion du lancement de la campagne. Les messages relaient non seulement les événements de la campagne (réunions publiques, exercices, parutions des documents...) mais aussi des informations pratiques (rappel des consignes) et de nombreuses photos.



L'un des avantages de Facebook est de pouvoir servir de relais avec « lesbonsreflexes.com », mais aussi avec d'autres sites ou d'autres pages Facebook (comme celle de l'IRMA par exemple). L'autre intérêt est de tisser un réseau avec les personnes ou institutions abonnées à la page, qui compte déjà une centaine de mentions « j'aime » (en progression constante).

Du point de vue du contenu, on observe le succès de l'annonce de la mise en ligne du Dossier complémentaire d'information sur les risques. Les personnes abonnées à la page « Les bons réflexes » ont relayé l'information sur leur propre page, ce qui a permis au dossier d'avoir une portée importante, au-delà des personnes abonnées directement. Cela démontre l'intérêt et le potentiel des réseaux sociaux par rapport à un site internet « classique » (interactions pages / utilisateurs).

Si l'impact des réseaux sociaux dans la campagne est modéré, l'expérience est toutefois intéressante et prometteuse. Les objectifs initialement fixés ont été atteints. En outre, ce sont des outils qui demandent très peu de moyens. L'objectif est de continuer à faire vivre les comptes Facebook et Twitter jusqu'à la prochaine campagne avec la **mise en ligne régulière d'informations** (par exemple le relais des initiatives des partenaires de la campagne en matière d'information préventive, les exercices, les évolutions réglementaires) ou la reprise d'éléments de « Regards sur le risque ». L'autre piste de progrès est d'améliorer l'interaction avec des pages potentiellement « partenaires » existantes ou à venir (ministère, DREAL, IRMA, sites industriels, collectivités...). La possibilité de lier les comptes Twitter et Facebook sera également examinée, afin de multiplier le nombre d'abonnés et ainsi agrandir les réseaux.

LA LETTRE D'INFORMATION « REGARDS SUR LE RISQUE »



Un numéro spécial de la lettre d'information semestrielle sur les risques industriels a été édité à 20 000 exemplaires. Il a été distribué dans les mairies, les entreprises SEVESO, les établissements scolaires, auprès des membres des CLI/CLIC/CSS ... Cette lettre d'information est un récapitulatif de la campagne « Les bons réflexes ». Elle rappelle les objectifs de la campagne, sa préparation, les chiffres clés. L'article principal est consacré aux consignes à suivre en cas d'alerte et aux conseils pour se préparer à un éventuel accident. Enfin, elle présente l'ensemble des outils et actions de la campagne.

LE DOSSIER COMPLÉMENTAIRE D'INFORMATION « RELAIS »

Ce dossier traite de manière plus complète que la brochure de la problématique des risques industriels majeurs. Il est organisé en 7 fiches :

- ➔ Rappel des notions de bases relatives au risque industriel majeur ;
- ➔ Contexte réglementaire en matière de prévention des risques majeurs ;
- ➔ Principes de prévention et de gestion des risques industriels majeurs ;
- ➔ Les acteurs de la maîtrise du risque ;
- ➔ Modalités de l'information préventive de la population ;
- ➔ Consignes à suivre en cas d'alerte ;
- ➔ Chiffres, actions et outils de la campagne 2013.



Ce document complémentaire d'information a été **distribué aux personnes et structures « relais »** d'information : mairies, élus, établissements scolaires, services publics, associations impliquées dans la prévention des risques ou l'éducation au développement durable...

LE CLIP « BASIQUE INSTINCT »

Une animation dessinée, d'une durée de 4 minutes, a été réalisée pour **introduire les réunions publiques**. Ce clip illustre les bons et les mauvais gestes de façon ludique, et peut être téléchargé sur le site « Les bons réflexes ».



LE SPOT MISE À L'ABRI DE L'IRMA

Cette vidéo de 1 min 40 a été réalisée par l'IRMa (Institut des Risques Majeurs) et mise à disposition de la campagne. Il présente un scénario décalé visant à mieux retenir la consigne de mise à l'abri. Le clip se trouve sur le site « Les bons réflexes ».



Ces vidéos ont été diffusées lors des réunions publiques et dans d'autres manifestations (notamment l'exposition sur la Vallée de la chimie à la bibliothèque municipale de Lyon ; pendant la fête de la science à Pont de Claix ; lors de la journée portes ouvertes du SDIS de l'Ain).

LES PANNEAUX D'EXPOSITION

5 jeux de 5 panneaux d'exposition ont été réalisés pour être exposés pendant les réunions publiques et d'autres événements ou manifestations liés au thème des risques et de la prévention (fête de la science par exemple). **Ces panneaux peuvent être prêtés sur demande.**

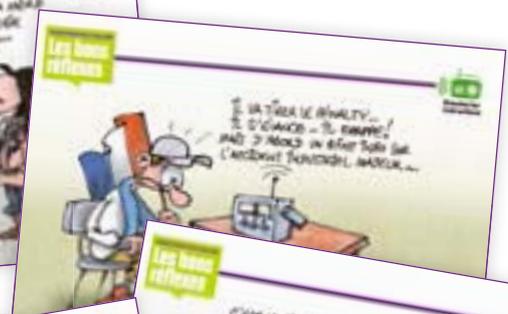
Les panneaux présentent les bons réflexes en cas d'alerte, la carte de la région Rhône-Alpes avec les différents bassins d'information, certains produits de notre quotidien fabriqués par les industries à l'origine des risques. Enfin deux panneaux sont consacrés plus spécifiquement à la réduction des risques à la source dans les installations et à la description des moyens d'intervention en cas d'accident.

Les panneaux ont été prêtés pour des expositions ou animations à la mairie de Claix, la mairie de Pierre-Bénite, la mairie de Montélimar, à la maison des services publics à St Marcel d'Ardèche, dans les établissements Adisseo, Osiris (Roussillon), Arkema Jarrie, BASF, EDF Bugey et Vencorex (Le-Pont-de-Claix), au Centre d'Etudes Forestières et Agricoles (CEFA) de Montélimar, à l'IRMa dans le cadre de certaines actions avec le milieu éducatif, et au SDIS de l'Ain dans le cadre de sa journée portes ouvertes.

LES CARTES POSTALES

5 cartes postales illustrant par des dessins humoristiques les quatre consignes réflexes et les réunions publiques ont été créées et éditées chacune à 3000 exemplaires. Elles ont été diffusées principalement pendant les événements de la campagne (conférences de presse, réunions publiques, fête de la science, cérémonies de remise des prix des concours...).

Le format simple et ludique et les stocks disponibles permettent de continuer à utiliser ces outils après la campagne.



Les réunions publiques

21 réunions publiques ont été organisées ou coorganisées dans 14 bassins d'information avec certaines mairies sur la base du volontariat, afin que la population concernée puisse venir s'informer et poser les questions qui la préoccupent.

La publicité pour ces réunions publiques a été réalisée par voie d'affichage, au travers des médias locaux et des bulletins municipaux, sur les sites internet des communes ainsi que sur le site « Les bons réflexes » et via les réseaux sociaux (Twitter et Facebook). Des affiches d'annonce des réunions publiques (formats A3 et A2) ont été diffusées par le secrétariat de la campagne aux communes coorganisatrices et aux communes voisines concernées. Certaines communes ont réalisé leurs propres affiches sur la base des visuels de la campagne.

Près de 1100 personnes ont assisté à ces réunions avec une fréquentation variable selon certaines (entre 20 et 200 personnes). Le taux de participation est en baisse pour la campagne 2013 par rapport à la campagne précédente, malgré une communication importante en amont. Il est cependant difficile d'analyser les raisons des différences de fréquentation à ces réunions. L'importante fréquentation de la réunion de Saint-Paul-Trois-Châteaux dans le Tricastin (200 personnes) était due au fait qu'elle était couplée avec la réunion préalable à un exercice PPI.

Ces réunions étaient animées par le secrétariat de la campagne ou par un animateur extérieur, la durée d'environ 2 heures étant partagée à égalité entre les présentations/ projections et les questions/débat avec le public. Les acteurs intervenants étaient les maires (ou autres élus locaux), le service de



protection civile de la préfecture, le service de l'inspection des installations classées de la DREAL, les exploitants industriels, APORA, le SPIRAL ou le SPPPY (secrétariat de la campagne), l'Éducation Nationale (rectorats) et le SDIS. L'intérêt d'avoir à la table un représentant de chaque structure a permis d'apporter les réponses les plus complètes possibles aux questions posées.

Certaines réunions publiques ont fait l'objet d'un article dans la presse écrite locale grâce aux correspondants locaux de ces journaux qui étaient invités par la mairie de la commune d'accueil.

Le site « les bons réflexes » a joué un rôle important dans le relais des informations sur les réunions publiques.

Pour plus d'informations sur les réunions, les présentations et les comptes rendus sont consultables sur le site internet.

DÉROULEMENT TYPE D'UNE RÉUNION PUBLIQUE

- **Projection du clip vidéo de la campagne** : 4 min
- **Accueil par le maire de la commune** : 2 à 3 min
(ou les maires dans le cas d'une co-organisation)
Présentation des intervenants
- **Principes de la gestion du risque** (DREAL et SIDPC) : 6 à 8 min
Réduction du risque à la source (DREAL)
Maîtrise de l'urbanisation (DREAL)
Organisation en cas d'urgence (SIDPC)
Information préventive (DREAL et/ou SIDPC)
- **Présentation du ou des industriel(s)** : 3 à 4 min chacun
- **L'alerte et les bons réflexes** (SIDPC) : 3 à 4 min
Focus éventuel sur la mise à l'abri (clip vidéo IRMa)
- **Présentation de la campagne** (secrétariat de la campagne) : 6 à 8 min
- **Questions/Débat avec le public**
Un temps de questions de compréhension était réservé après chaque présentation

Durée prévue des interventions et projections : 45 min

Durée prévue pour la réunion : 2 h

Ordre des séquences variable selon les bassins

TPOLOGIE DES QUESTIONS POSÉES

Environ 240 interventions du public ont été faites au cours des réunions publiques, correspondant à 200 questions et 40 commentaires. Ces interventions peuvent être classées de la façon suivante, avec quelques exemples illustratifs : (Remarque : afin de permettre les comparaisons, les pourcentages sont calculés hors thème nucléaire, qui apparaît en 2013 avec l'intégration des sites nucléaires dans la campagne).

La connaissance des risques et de leurs impacts (26 % des questions, 25 % en 2008)

- ➔ **Nature, probabilité et facteurs de risque** : Quels sont les risques les plus probables sur le site ? S'agit-il plus de risques liés au personnel, à la manutention, au conditionnement de produits ou aux conditions météorologiques ?
- ➔ **Description d'un accident et de ses conséquences** : À quoi ressemblerait un incendie de stockage de gaz, pourriez-vous décrire le scénario catastrophe ? Quels sont les scénarios d'accidents liés à un produit comme l'ammoniac, est-ce que cela risque d'exploser ?
- ➔ **Les effets dominos** : En cas d'accident majeur, l'explosion d'une cavité entraînerait-elle l'explosion d'autres cavités ?
- ➔ **Les risques de malveillance ou d'attentat** : Avez-vous envisagé un attentat ou un acte de malveillance ?
- ➔ **Les risques sanitaires et environnementaux** : Quelles dispositions sont prises pour éviter la pollution de la nappe phréatique et qu'en est-il de la pollution de l'air ?
- ➔ **Le type et les quantités de produits présents sur les sites** : Quelle est la quantité de produits dangereux stockés sur le site ?
- ➔ **Les procédés de fabrication** : Le site fait-il uniquement de la formulation ?
- ➔ **Les transports de matières dangereuses (TMD)** : Comment arrive le produit sur le site ? N'y a-t-il pas des risques à transporter ce genre de produits ?

L'alerte et plus particulièrement sur les moyens d'alerte et leur efficacité (17 % des questions, 20 % en 2008)

- ➔ **Le déclenchement de la sirène**
- ➔ **L'audibilité des sirènes** : Est-ce qu'il y aura une enquête pour savoir si l'ensemble de la population entend la sirène ?
- ➔ **Bon fonctionnement et maintenance des sirènes** : Les sirènes déclenchées tous les premiers mercredis du mois sont-elles toujours bien entretenues et fonctionnelles ?
- ➔ **L'appel téléphonique en masse** : Comment se passe l'appel téléphonique en masse ? Dans le cadre d'un déclenchement SAPPRE (Système d'Alerte des Populations en Phase Réflexe), quels sont les numéros de téléphone pris en compte ? Comment savoir si le système d'appel fonctionne, est-il testé ?
- ➔ **La durée de l'alerte par sirène** : Ne serait-il pas souhaitable, pour la population, de faire sonner la sirène durant toute la durée de l'accident et pas uniquement pendant 5 minutes (3 x 1 mn 41) ?
- ➔ **Autres moyens d'alerte** : Quels sont les moyens complémentaires d'alerte à la sirène ?
- ➔ **L'alerte en cas d'accident de TMD** : Les alertes en cas d'accident de TMD, ou de rupture de canalisation, sont-elles les mêmes que pour les risques industriels ?

L'urbanisme autour des sites et l'incidence de la mise en place des PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) (15 % des questions, 16 % en 2008)

- ➔ **Différence entre PPRT et PPI**
- ➔ **Cartographie et périmètre du PPRT** : Une personne du public regrette l'absence de carte d'exposition aux risques (zonage PPRT).
- ➔ **La lenteur de la mise en place d'un PPRT**
- ➔ **La maîtrise de l'urbanisation et les contraintes en matière de constructibilité** : Existe-t-il des zones classées inconstructibles autour du site ?

- ➔ **Les conséquences économiques et financières d'un PPRT** : Le déménagement des entreprises dans les zones moins urbanisées est-il envisagé, car cela peut engendrer des coûts sur le bâti pour les citoyens et les entrepreneurs riverains ? Concernant les mesures de renforcement du bâti prévues dans le cadre du PPRT, peut-on espérer une prise en charge financière par les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, l'industriel ?
- ➔ **Mesures foncières du PPRT et renforcement du bâti** : Une expropriation était annoncée il y a quelques années, depuis il est question de mise en place de protections. Comment expliquer cette évolution ?

L'information sur les risques (13 % des questions, nc en 2008)

- ➔ **Diffusion de l'information** : Un formateur « premiers secours » fait part du constat et de son inquiétude quant au manque de diffusion de l'information sur les bons gestes à acquérir en cas d'accident majeur ;
- ➔ **Informations sur la campagne et son impact** : Il est demandé si des sondages sont réalisés en réunion pour savoir si tous les habitants ont bien reçu les documents et s'ils les ont lus ? Il est demandé s'il y a déjà des retombées sur l'effet de cette campagne d'information, si les gens sont mieux préparés ? L'enveloppe contenant la brochure réglementaire est-elle diffusée dans toute la zone PPI ? Combien coûte la campagne ?
- ➔ **Périmètres PPI** : Le périmètre de 10 km n'a pas évolué depuis quelques décennies. Il faudrait donc éclaircir la notion de « petits » et « grands » périmètres.
- ➔ **Information des personnes travaillant dans les zones PPI** : Les habitants reçoivent une brochure d'information chez eux, mais qui est responsable de l'information des personnes travaillant dans la zone du plan particulier d'intervention ? Je ne suis pas habitant dans le

périmètre d'information, je n'ai donc pas reçu la brochure chez moi, mais je viens travailler ici tous les jours et faire mes courses. Comment faire pour consulter le PPI ?

- ➔ **Les instances d'information :** Le site est-il concerné par un CLIC/CSS ?

La gestion de crise (12 % des questions, 8 % en 2008)

- ➔ **Les capacités techniques d'évacuation en cas de crise :** 14 000 personnes sont concernées dans le bassin, il faudrait donc 300 bus pour les évacuer, êtes-vous en capacité technique de le faire ?
- ➔ **La rapidité d'intervention et l'efficacité des pompiers :** Quels sont les délais d'intervention du SDIS ?
- ➔ **Différence entre POI et PPI :** Si le POI (Plan d'Opération Interne) est déclenché mais pas le Plan Particulier d'Intervention, et que le SDIS est sur place, est-ce qu'il intervient tout de suite ?
- ➔ **Prise de décision et responsabilités (PPI, PCS, barrage des routes) :** Qui est chargé de déclencher le PPI (Plan Particulier d'intervention) en cas d'accident ? Qui est en charge de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde ? En cas de déclenchement du PPI, qui gère le barrage des routes ?
- ➔ **Les moyens de communication entre les différents services (Etat, mairie, industriel, pompiers..) :** Combien de temps se passe-t-il avant que les maires soient alertés ? Comment se passe

le lien entre les pompiers internes à la plate-forme et les pompiers externes, et comment la décision d'appeler les pompiers du SDIS est-elle prise ?

- ➔ **L'efficacité des exercices :** Dans le cadre de l'exercice de jeudi matin, les personnes seront au travail ; comment saurons-nous si l'appel a bien fonctionné ?

Les consignes et leur respect (8 % des questions, 12 % en 2008)

- ➔ **La mise en place des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :** Qu'en est-il de l'élaboration des PPMS dans les établissements scolaires ?
- ➔ **L'efficacité de la protection dans les établissements scolaires :** Une personne dans la salle estime que la protection dans les classes est inefficace et qu'il faudrait un abri anti-nucléaire.
- ➔ **La durée de confinement :** Le confinement peut-il durer plusieurs heures ou plusieurs jours ? Et est-ce que les écoles sont équipées en eau, nourriture etc ?
- ➔ **Le respect des consignes dans l'espace public et dans les transports :** Que se passerait-il en cas d'accident si les enfants sont dans un transport scolaire tel qu'un bus ?
- ➔ **La ventilation des immeubles :** Comment respecter les consignes pour les personnes vivant en habitat collectif, où il n'est pas toujours possible de couper la VMC (ventilation mécanique contrôlée) ?

La sécurité des sites, les mesures de prévention et de protection

(6 % des questions, 11 % en 2008)

- ➔ **Les mesures de sûreté et de protection au sein des sites :** Quelles sont les mesures prévues en cas d'attentat ? Pour faire face au risque d'intrusion ? En dehors des périodes de fonctionnement (nuit, week-end) ? Quel est le volume des bacs de rétention ?
- ➔ **La formation du personnel et des sous-traitants :** De nombreuses sociétés extérieures sont amenées à devoir travailler entre vos murs. Ce personnel extérieur suit-il la même formation que vos personnels internes ?
- ➔ **Rôle des assurances :** En plus des services de l'État, les assureurs font-ils des contrôles dans le cadre de la couverture des risques ?

Questions sur le nucléaire (nc en 2008)

- ➔ **L'intervention de la FARN** (Force d'Action Rapide Nucléaire) et son efficacité en cas de crise nucléaire
- ➔ **Les périmètres PPI autour des sites nucléaires :** Toutes les centrales nucléaires ont-elles un périmètre de 10 km ? Comment est-il possible de limiter les risques nucléaires à 10 km ? Pourquoi existe-t-il différents périmètres PPI (10 km, 3,5 km, 2 km) ?
- ➔ **Différence entre risque industriel et risque nucléaire** (réglementation ; consignes)
- ➔ **Durée de vie d'une centrale nucléaire :** Combien d'années est supposée fonctionner une centrale nucléaire ?
- ➔ **Informations sur la prise d'iode :** Quand les pastilles d'iode doivent-elles être prises précisément ? Pouvez-vous préciser de quoi protège l'iode ?
- ➔ Souhait dans certains bassins non concernés par un site nucléaire, d'aborder tout de même la question du risque nucléaire



Réunion publique d'Étrez

Questions diverses

(3 % des questions, 8 % en 2008)

- ➔ Une personne dans la salle demande une précision sur le terme employé de « risque industriel » pour savoir s'il implique également le risque militaire ?
- ➔ Une question sur les perspectives d'agrandissement et d'évolution de l'activité du site industriel.

En conclusion, une baisse de la participation aux réunions publiques par rapport à la campagne précédente peut être constatée, y compris dans les villes ayant organisé des réunions publiques pendant les deux campagnes.

240 questions ont été posées (contre environ 200 questions lors de la campagne de 2008), et les échanges ont été riches, permettant de répondre aux questions posées. Les bassins et certains périmètres PPI se sont agrandis et les thématiques se sont diversifiées. Les 6 grands thèmes des réunions publiques de 2008 font toujours partie des préoccupations des riverains, mais de nouveaux thèmes ou nouvelles préoccupations ont émergé. Le risque nucléaire était une nouveauté de la campagne d'information 2013, et est de ce fait, un thème qui apparaît dans les réunions publiques (notamment sur la question de la prise d'iode). On enregistre une **baisse du nombre de questions des habitants en ce qui concerne le respect des consignes** (baisse de 4 points entre 2008 et 2013) et la « sécurité des sites et mesures de prévention » (baisse de 5 points). La « connaissance des risques et de leur impact » reste la thématique la plus importante pour les riverains (elle représente 26 % des questions posées), « l'alerte », « la gestion de crise » et « le PPRT » sont aussi des thématiques importantes pour les habitants. Enfin, les questions sur les TMD (Transport de Matières Dangereuses) ont été récurrentes lors des réunions publiques.



ANALYSE SYNTHÉTIQUE DES QUESTIONNAIRES REMIS EN RÉUNION PUBLIQUE

Afin d'évaluer l'appréciation du public vis-à-vis des réunions publiques, un questionnaire a été élaboré et distribué aux participants lors des réunions publiques.

Au total, près de 200 questionnaires ont été remis puis analysés, ce qui représente un taux de retour d'un peu moins de 20 %. Il est à noter que comme en 2008, le taux de réponses par question est assez disparate.

Les grandes tendances pouvant être relevées

Les personnes ayant participé aux réunions ont majoritairement plus de 40 ans (76,5 % des réponses) avec une forte proportion de retraités de plus de 60 ans (46,5 %).

Avis sur les réunions publiques

Les exposés présentés aux cours des réunions ont été jugés plutôt intéressants en grande majorité (60 % des questionnaires).

Plus de la moitié des personnes interrogées ont été informées de la tenue des réunions **grâce aux informations communales**, ce qui confirme l'importance du rôle des municipalités dans le relais de l'information aux populations.

L'information générale sur les risques industriels majeurs

Près de 8 personnes sur 10 estiment que l'information sur les risques industriels s'améliore. Ils sont un peu plus de 85 % à dire que cette

information permet de connaître les risques encourus et les conduites à tenir en cas d'alerte, quand les autres pensent qu'elle sert surtout à masquer la réalité des risques encourus (9 %) et à renforcer l'inquiétude des populations (6 %).

Les documents d'information sur les risques industriels majeurs

Concernant les documents d'information réglementaires reçus dans les boîtes aux lettres, 88 % des personnes disent avoir conservé la brochure et le magnet, 1 % seulement dit avoir jeté l'ensemble. 78 % des personnes disent avoir lu entièrement ou partiellement la brochure. Concernant les informations fournies dans la brochure réglementaire, plus de 9 personnes sur 10 les jugent simples et accessibles.

Connaissances des bons réflexes

La grande majorité des personnes venues assister aux réunions connaissaient déjà les consignes à appliquer en cas d'alerte, de par la campagne de 2008 notamment.

L'industrie et les risques

Les personnes interrogées pensent globalement (86,7 %) que les industriels font le nécessaire pour réduire et maîtriser les risques.

Dans l'ensemble les habitants font plus confiance aux mairies et préfectures pour leur donner des informations sur les risques technologiques majeurs.

Remarques et suggestions exprimées dans les questionnaires :

Les **TMD** (transport de matières dangereuses) ne sont pas assez abordés dans les présentations des réunions et dans les brochures.

Des étudiants de l'ENTPE (Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat) ont assisté à plusieurs réunions dans le Rhône, afin de les observer et de les évaluer sur plusieurs points. **Le manque de diversité du public a été souligné (un public masculin et âgé)**. Les interventions ont été jugées claires mais parfois **pas assez concrètes** (pas de description ni d'illustrations concrètes d'accident par exemple) et les termes utilisés encore souvent trop techniques. Les présentations gagneraient à **inclure plus de visuels et réduire les textes**. Le contenu des présentations faites en réunions publiques étant assez similaire à celui des brochures, il pourrait être intéressant d'apporter d'autres informations.

La baisse de la fréquentation des réunions publiques soulève des questions sur la pertinence de ce type d'outil. De plus, il est à noter que certaines communes n'ont pas souhaité organiser de réunion, ayant constaté la faible mobilisation du public.

Des pistes pour la prochaine campagne :

- ➔ organiser des réunions publiques plus interactives, couplées avec des exercices mettant en scène une situation d'accident technologique pour que les participants comprennent mieux le rôle que joue chaque acteur (public ou privé) en situation de crise ;
- ➔ privilégier les exercices et les mises en situation ;
- ➔ coupler les réunions avec des visites de site industriel pour sortir du format classique ;
- ➔ réfléchir à l'organisation pour permettre à certains publics de participer (jeunes, parents...).

Les outils pédagogiques

LA CHEMISE PÉDAGOGIQUE

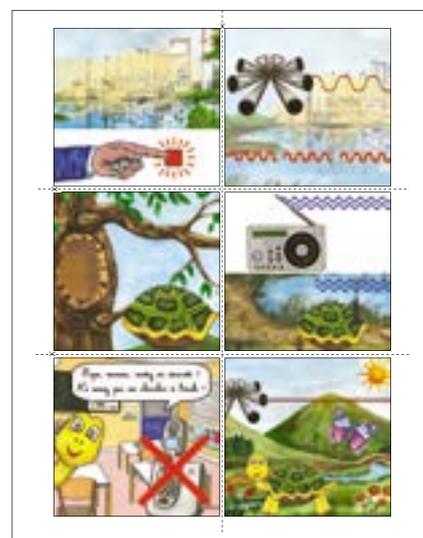


Dans le cadre d'un groupe de travail spécifique (groupe de travail actions pédagogiques), la chemise pédagogique a été élaborée en collaboration étroite avec les académies de Lyon et Grenoble et avec l'ensemble des partenaires de la campagne. Elle a pour but d'**encourager les actions pédagogiques sur le thème du risque industriel majeur et d'inciter à la réalisation des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité)** dans les établissements scolaires. Cette chemise comporte des supports spécifiques, notamment un DVD comprenant le jeu vidéo pédagogique « @.L.E.R.T.E » et le dessin animé « Arlette la tortue d'alerte » et deux documents de présentation des concours « Classe Tourisk' » et « Act'risk studio ». Chaque outil ou action est toujours accompagné d'un **guide pédagogique, en cohérence avec les programmes scolaires**. La chemise pédagogique a été adressée par les recteurs des deux académies à **plus de 2 000 établissements scolaires** de la région Rhône-Alpes, de statut public ou privé, du 1^{er} et du 2nd degré situés dans les communes de la campagne d'information.

LE DESSIN ANIMÉ ARLETTE LA TORTUE D'ALERTE



Créé en 2003, le dessin animé avait été réactualisé et utilisé lors de la dernière campagne d'information en 2008. Les retours de la communauté scolaire sur cet outil ayant été très positifs, il a été proposé de le réutiliser et de le dupliquer à nouveau pour une diffusion auprès des établissements d'enseignement. Le dessin animé « Arlette la tortue d'alerte » est destiné aux **élèves du premier degré**, il est accompagné d'images papier permettant un travail pédagogique. Le dessin animé a été téléchargé 120 fois sur « lesbonsreflexes.com » sachant qu'il peut également être visionné en ligne sur Youtube (pas de comptage dans ce cas).



LE SERIOUS GAME @LERTÉ



Le Serious game est un jeu vidéo ludique et pédagogique élaboré par les 15 SPPPI de France. Il permet d'apprendre les « bons réflexes » à avoir en cas d'accident industriel majeur.

Le jeu consiste à gérer en temps réel 4 membres d'une famille dans des situations différentes lors d'un accident industriel pendant lequel un nuage toxique s'échappe d'un établissement industriel. Chaque décision prise par le joueur donne lieu à un retour pédagogique (bon ou mauvais comportement face aux risques). Le jeu demande de prendre les bonnes décisions avec une compréhension et une observation de l'environnement. La durée moyenne d'une partie est de 5 minutes, l'intérêt étant d'apprendre par l'erreur et de rejouer.

Il n'y a pas eu assez de retours des établissements pour déterminer si le jeu a eu du succès. Par ailleurs, quelques suggestions ont été émises pour promouvoir le jeu. Par exemple, les associations travaillant dans l'éducation à l'environnement et au développement durable pourraient être des cibles privilégiées pour relayer le jeu. Il serait intéressant de proposer aux membres et partenaires de la campagne de faire un lien depuis leurs sites vers le site du jeu (www.alerte-risques.org). Il est à noter que le jeu a aussi pour vocation d'être utilisé hors milieu scolaire.

LA PIÈCE DE THÉÂTRE « OUI MAIS SI ÇA ARRIVAIT »

La pièce de théâtre a été conçue pour les élèves de **maternelle et primaire**. Elle dure 45 minutes et met en scène une écolière essayant d'expliquer à sa mère ce que sont les risques majeurs et les consignes de sécurité précises à suivre en cas d'accident.

Cette pièce de théâtre a été jouée 19 fois dans le Rhône, 4 fois en Isère, 2 fois dans la Drôme, 2 fois en Savoie et 4 fois en Ardèche.

4 300 élèves ont assisté aux représentations

Dans l'académie de Lyon, la pièce de théâtre a été jouée dans 4 villes du département du Rhône (Saint-Fons, Feyzin, Pierre-Bénite et Brignais) pour 128 classes des cycles 1 à 3, accueillant également des élèves des communes d'Oullins, Irigny, Vénissieux nord, et Mions. Dans l'académie de

Grenoble la pièce a été jouée devant 52 classes des cycles 1 à 3. Au total, 180 classes ont assisté à ces représentations sur les deux académies, ce qui représente environ 4300 élèves.



Dans les deux académies, la pièce de théâtre a fait l'objet d'une **formation préalable des enseignants**. Suite à la formation, chaque enseignant a pu mettre en place des séquences pédagogiques en amont et en aval du spectacle.

Pour l'académie de Lyon la formation a été suivie par 127 enseignants. Elle était animée par deux formateurs aux risques majeurs avec l'intervention du directeur du SIDPC du Rhône.

Bilan des représentations de la pièce de théâtre dans les académies de Grenoble et de Lyon

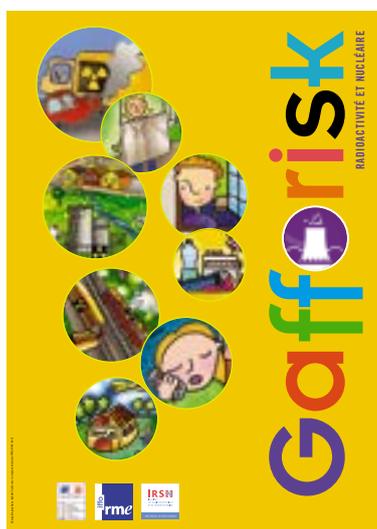
DATE	LIEU	DÉPARTEMENT	NIVEAUX	NOMBRE DE CLASSES
Académie de Grenoble				
11/10/2013	Le Pont de Claix	Isère	Cycle 2 et cycle 3	8
13/02/2014	La Chambre	Savoie	Cycle 2 et cycle 3	12
18/02/2014	Nyons	Drôme	Cycle 3	5
18/02/2014	S'-Paul-Trois-Châteaux	Drôme	Cycle 2 et cycle 3	7
27/02/2014	Serpaize	Isère	Cycle 2 et cycle 3	7
17/03/2014	La Voulte	Ardèche	Cycle 2 et cycle 3	7
18/03/2014	La Voulte	Ardèche	Cycle 2 et cycle 3	6
Académie de Lyon				
4/11/2013	Saint-Fons	Rhône	Cycle 1	16
5/11/2013	Saint-Fons	Rhône	Cycle 3	13
6/11/2013	Saint-Fons	Rhône	Cycle 2	8
7/11/2013	Saint-Fons	Rhône	Cycle 2 et cycle 3	12
8/11/2013	Saint-Fons	Rhône	Cycle 1 et cycle 3	13
12/11/2013	Feyzin	Rhône	Cycle 1	15
13/11/2013	Feyzin	Rhône	Cycle 1 et cycle 2	14
14/11/2013	Pierre Bénite	Rhône	Cycle 2 et cycle 3	12
15/11/2013	Pierre Bénite	Rhône	Cycle 2 et cycle 3	12
18/11/2013	Brignais	Rhône	Cycle 1 et cycle 3	13
TOTAL				180 classes / 4 300 élèves

Cycle 1: maternelle ; cycle 2 : CP, CE1, CE2 ; cycle 3 : CM1, CM2 et 6^e

La perception de la pièce par les élèves a été très bonne : les élèves réagissent aux différentes situations évoquées par cette pièce et de nombreuses interventions suivent les représentations. Quelques questions portent sur des demandes de précisions au sujet des risques évoqués par la pièce. Ce vecteur de communication semble donc bien adapté pour sensibiliser le jeune public et faire le lien avec le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) de l'école.

Il est rappelé que cette pièce aborde l'ensemble des risques majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle ou technologique. D'ailleurs, cette pièce a été jouée le 27 juin 2014 au collège de Beauregard de Cran-Gevrier en Haute-Savoie dans le cadre d'un exercice sur les risques naturels (exercice RICHTER).

LES EXPOSITIONS « GAFFORISK »



L'IFFORME (Institut Français de Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement) en partenariat avec l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire) a mis à disposition deux expositions pour aborder la question de l'énergie nucléaire et de la radioactivité. Ces expositions, utilisées

dans le cadre de la campagne, visaient le public de collégiens et lycéens pour l'une et les élèves des écoles élémentaires pour la deuxième. Un groupe d'enseignants de la circonscription de Givors a participé à l'adaptation de cette exposition au public du premier degré. Une personne de l'IRSN a été mise à disposition pour intervenir lors de certaines animations dans le second degré.

Les expositions pour le second degré ont eu lieu :

- ➔ à l'IMT à Grenoble entre les mois de novembre et décembre 2013 puis pendant le mois de mars 2014,
- ➔ au Lycée professionnel l'Odyssee de Pont-de-Chéruy en décembre 2013,
- ➔ au collège Martin Luther King de Charvieu-Chavagneux en mars et avril 2014,
- ➔ au collège de Chartreuse de Saint-Martin-le-Vinoux en avril 2014.

Les expositions pour le premier degré ont eu lieu sur une semaine en Isère dans chacune des écoles élémentaires de Hières sur Amby, Charvieu-Chavagneux et Anthon entre les mois de janvier et février 2014. Dans le Rhône, les écoles de la circonscription de Givors, et dans l'Ain, l'école de Blyes, ont bénéficié de l'exposition sur la même période.

Ces expositions étaient accompagnées d'une **mallette pédagogique** créée par les enseignants en sciences de la circonscription de Saint Fons. Cet outil permet, dans le cadre du travail sur les énergies, d'appréhender les principes scientifiques de base et de comprendre les mesures de protection à mettre en œuvre. La mallette contient une lampe dynamo, un radiomètre, un mesureur d'énergie consommée, des publications, un CD de l'émission « C'est pas sorcier », et des planches de l'exposition sur le risque nucléaire. La mallette a été utilisée dans les écoles de la circonscription de Givors et à l'école de Blyes.



Mallette pédagogique énergie et nucléaire

LA FÊTE DE LA SCIENCE



Pendant la fête de la science, plusieurs actions ont été mises en place du 11 au 13 octobre 2013 au Pont-de-Claix. Plus

de 1000 personnes ont visité le village des sciences des moulins Villancourt. Le vendredi 11 octobre, près de 200 élèves de 8 classes de plusieurs écoles de Claix et du Pont-de-Claix ont assisté à la pièce de théâtre « Oui, mais si ça arrivait... », et ont posé de nombreuses questions sur les risques majeurs et les bons réflexes. Les représentations étaient suivies d'une démonstration des sapeurs-pompiers de la plateforme chimique de Pont de Claix, très bien accueillie par les élèves.



Le samedi 12 octobre, deux mini-conférences de trente minutes chacune ont été organisées autour de la projection du dessin animé « Arlette, la tortue d'alerte ». L'objectif était de permettre l'échange avec les parents et les enfants sur la question des bons réflexes en cas d'accident industriel. Une cinquantaine de personnes (enfants compris) ont participé à ces séances. Enfin, le stand a permis de présenter les différents outils de la campagne d'information, en particulier les clips vidéo et le jeu vidéo pédagogique @.L.E.R.T.E.

LES CONCOURS ACT'RISK STUDIO ET CLASSE TOURISK'

Deux concours ont été organisés. L'objectif était de permettre aux élèves de réfléchir aux problèmes concrets posés par l'environnement industriel, de les rendre acteurs de leur sécurité et de les investir d'un rôle de promoteur d'une culture du risque.

Le concours Classe Tourisk' a été organisé pour toutes les classes du CE2 à la 5e de la région Rhône-Alpes dont l'établissement scolaire est situé dans une commune soumise à un risque industriel majeur. Le concours consistait à créer une brochure sur les risques industriels majeurs et les bons réflexes à adopter en cas d'accident. Quatre classes d'école élémentaire et de collège de l'académie de Lyon se sont inscrites au concours.

En ce qui concerne **le concours Act'Risk Studio**, il a été organisé pour toutes les classes de lycées et de 4^e – 3^e des collèges de la région Rhône-Alpes dont l'établissement scolaire est implanté sur une commune soumise à un risque industriel majeur. Le concours consistait à créer une vidéo de 1 ou 2 minutes sur les risques industriels majeurs, les bons réflexes à adopter en cas d'accident ou sur l'usine à risques à proximité de l'établissement scolaire. Deux classes de lycée de l'académie de Lyon, deux classes de collège et deux classes de lycée de l'académie de Grenoble se sont inscrites au concours, représentant au total huit groupes d'élèves.

Le jury, composé de représentants du comité de pilotage de la campagne, s'est réuni le 15 mai 2014.

Trois prix ont été décernés pour le concours Act'Risk Studio : le prix du jury au CEFA (Centre d'études forestières et agricoles) de Montélimar, le prix spécial au lycée professionnel l'Odysée à Pont de Chéry et le prix coup de cœur des internautes à l'Ecole ITCC Peyrefitte de Lyon et un prix pour celui de Classe Tourisk' au collège Alain à Saint-Fons.

Les classes lauréates ont reçu un caméscope, et les élèves une clé USB et divers supports de la campagne, lors de trois cérémonies qui se sont tenues à Montélimar, Saint-Fons et Pont-de-Chéry en présence des chefs d'établissements scolaires, des services de protection civile de la préfecture, d'industriels, des représentants des collectivités et de la presse locale.

Trois articles ont été publiés dans la presse à la suite de ces cérémonies, pour féliciter les élèves du travail fourni et relayer l'information sur la campagne.

Tous les outils sont téléchargeables sur le site internet « www.lesbonsreflexes.com » dans l'espace « ressource enseignants ». Toutes les productions du concours sont accessibles dans la rubrique « actualités ».

La mise en place de ces actions a montré les difficultés d'articuler les calendriers des différentes structures. Les contraintes du calendrier scolaire nécessitent **d'informer les personnels enseignants des actions proposées dès la fin de l'année scolaire précédente.**

Ce constat porte notamment sur les concours, où l'action signalée en cours d'année entraîne, de ce fait, un faible taux de participation.



Remise des prix à Montélimar



Remise des prix à Pont-de-Chéry



Remise des prix à Saint-Fons



Impact et perception de la campagne

Le portage médiatique

Le lancement officiel de la campagne d'information « Les bons réflexes » a eu lieu à Lyon le 8 octobre 2013 à la DREAL Rhône-Alpes sous forme d'une conférence de presse. Plusieurs articles ont été publiés et l'information a été diffusée à la radio et à la télévision.

Une conférence de presse a eu lieu dans la Drôme à la préfecture le 10 octobre 2013, couplée avec la préparation de l'exercice nucléaire national sur le site du Tricastin. Dans l'Isère, un dossier de presse a été envoyé par la préfecture à 50 correspondants des médias locaux.

Enfin, la campagne a été présentée dans différentes instances (CLI, CLIC/CSS, CODERST...) et a fait l'objet d'articles dans les médias des partenaires (IRMa, FRAPNA, GRAINE, collectivités...).

Récapitulatif des actions médiatiques :

- ➔ 2 conférences de presse
- ➔ 1 dossier de presse
- ➔ Des communiqués de presse
- ➔ Des bulletins municipaux
- ➔ Des spots radio
- ➔ 2 spots TV (France 3 Rhône-Alpes et TV Grenoble : Citoyen Mag)

Une quarantaine d'articles de presse a été publiée au sujet de la campagne d'information 2013.

Plusieurs articles ont été publiés à la suite de la conférence de presse de lancement de la campagne, mais la majorité a été diffusée pendant le déroulement de la campagne, entre octobre et novembre, pour relayer la campagne, pour annoncer et rendre compte des réunions publiques.

Les articles de presse peuvent être classés en 2 catégories :

- ➔ les articles qui traitent des informations générales sur le risque industriel majeur à l'occasion de la campagne ;
- ➔ les articles qui annoncent ou rendent compte des réunions publiques et autres événements de la campagne.

À l'occasion des cérémonies de remise des prix des concours Act' Risk Studio et Classe Tourisk' en juin, des articles de presse ont été publiés par la Tribune à Montélimar, le Progrès à Saint Fons et l'Essor à Pont-de-Chéruy.

Ce fut l'occasion de rendre compte des travaux des élèves mais aussi de relayer la campagne et « Les bons réflexes ».

Les bulletins municipaux

représentent un relais de communication essentiel. En effet, ils sont très ancrés sur le territoire et très lus par la population. Près de la moitié des communes ayant répondu à l'enquête sur l'organisation de la campagne a utilisé son bulletin municipal pour faire connaître cette dernière. Les communes concernées étaient d'ailleurs été destinataires d'un « kit campagne », mettant à leur disposition des éléments visuels et rédactionnels pour communiquer sur la campagne.

Les comptes Twitter et Facebook de la campagne, ont également été des médias importants pour relayer les informations et l'actualité de la campagne ainsi que les informations générales sur le risque industriel majeur.



Conférence de presse à Lyon

L'enquête auprès des communes

Du 12 février au 10 mars 2014, une enquête auprès des communes du périmètre de la campagne a été réalisée avec pour objectifs d'avoir une idée plus précise de la manière dont s'est déroulée la diffusion des brochures et l'apposition des affichettes, connaître les éventuelles difficultés rencontrées par les communes et dégager des pistes d'amélioration.

L'étude a été menée sous la forme d'un questionnaire en ligne. 324 questionnaires ont été envoyés par mail aux communes de la campagne et 143 communes ont répondu (soit un taux de réponse de 44 %).

Le questionnaire comportait des questions sur la préparation de la campagne (les délais de livraison, les relations avec le secrétariat, etc.), la diffusion des brochures et des affichettes (déroulement, diffusion, etc.), la communication sur la campagne (les outils et supports utilisés pour promouvoir la campagne) et les réunions publiques (satisfaction de leur organisation et de leur déroulement).

65 % des communes de la campagne ont une population inférieure à 3 000 habitants. En ce qui concerne les réponses, il y a une sous-représentation des communes de 1 000 à 3 000 habitants et une surreprésentation des communes de plus de 20 000 habitants.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS

La préparation de la campagne

s'est plutôt bien déroulée. 86 % des communes ont trouvé les délais de préparation de la campagne adaptés et les relations avec le secrétariat de la campagne ont été satisfaisantes pour 88 % des communes.

La réception des brochures et des affichettes

s'est bien déroulée (86 %). Moindre satisfaction des communes de 3 000 à 10 000 habitants (82 %) et de plus de 20 000 habitants (83 %). Quelques problèmes ponctuels d'organisation, de communication et de logistique se sont manifestés dans certaines communes (erreur de lieu de livraison, manque d'information sur la date et l'horaire précis de livraison entre la commune et le transporteur).

La diffusion des brochures

Dans 70 % des communes, les brochures ont été diffusées durant les deux mois suivant le lancement de la campagne d'information, soit entre octobre et novembre. Celles-ci ont été distribuées en majorité par le personnel des mairies (48 %), d'autres communes ont eu recours à des prestataires privés (22 %) (essentiellement des communes de plus de 20 000 habitants) et certaines ont utilisé d'autres modes de distribution (essentiellement diffusion par les élus).

Les difficultés dans la diffusion des brochures semblent s'être majoritairement manifestées dans les plus grandes communes. En effet plus la commune était grande, plus elle a témoigné de difficultés dans la diffusion des brochures. Pour les communes de moins de 3 000 habitants, il y a eu très peu de difficultés rencontrées (2 à 3 %). Quelques exemples de difficultés rencontrées étaient des défaillances chez les prestataires chargés de la distribution, la distribution des brochures non prise en compte dans la charge de travail des agents, les formats des brochures non adaptés (trop grandes pour certaines enveloppes et certaines boîtes aux lettres).

La diffusion des affichettes

Les affichettes ont été relativement plus difficiles à diffuser que les brochures. Plus la commune était grande moins la diffusion des affichettes par la mairie auprès des destinataires était faite à la date de l'enquête (81 % pour les communes de moins de 10 000 habitants contre 33 % pour les communes de plus de 20 000 habitants).

63 % des communes ont distribué les affichettes par le biais du personnel des mairies. Cela confirme la capacité des communes à assurer elles-mêmes cette diffusion. 14 % par d'autres relais (essentiellement des élus). Les communes de 1 000 à 3 000 habitants et celles de plus de 20 000 habitants ont davantage sollicité les syndicats et les prestataires privés pour la diffusion des affichettes. Toutefois ces derniers ont très peu été mobilisés.

70 % des communes ont apposé (en totalité ou partiellement) les affichettes dans les ERP (établissements recevant du public).

Population de la commune	Nombre de communes ayant répondu	Communes ayant répondu (%)	Communes de la campagne (%)
< 1000 habitants	47	33 %	33 %
[1001 - 3000]	34	24 %	32 %
[3001 - 10 000]	34	24 %	23 %
[10 001 - 20 000]	10	7 %	5 %
> 20 000	18	13 %	7 %
TOTAL	143	100 %	100 %

Si l'apposition des affichettes s'est effectuée sans problèmes dans les ERP, les communes ont eu des difficultés à apposer des affichettes dans les immeubles de plus de 15 logements (26 % des communes l'ont fait et 13 % l'ont fait partiellement). C'est surtout dans les communes de plus de 20 000 habitants qu'il y a eu le plus de difficultés avec 6 % des communes qui l'ont fait en totalité et 22 % partiellement. Des chiffres faibles qui sont notamment dus au manque d'information sur les immeubles (pas de fichiers de recensement, notamment pour le parc privé et peu de contacts avec les copropriétés). Dans les grandes villes, les immeubles de plus de 15 logements sont en général très nombreux, le manque de moyens humains est une autre explication à prendre en compte. Les syndicats, qui auraient pu assurer un relais de diffusion, ont été peu sollicités (sachant que tous les immeubles n'en disposent pas).

COMMUNICATION SUR LA CAMPAGNE

Moyens de communication utilisés pour faire connaître la campagne (plusieurs réponses possibles)



Le bulletin municipal (49 %), le site internet des communes (34 %) et les panneaux d'affichage (18 %) ont été les moyens les plus utilisés pour faire connaître la campagne. La lettre du

maire (17 %) a également été utilisée comme moyen efficace pour faire connaître la campagne.

Dans l'ensemble, les supports de communication fournis par le secrétariat ont été tous utilisés pour faire connaître la campagne. Les éléments de langage pour le bulletin municipal et le site internet « lesbonsreflexes.com » ont été les supports les plus utilisés (même si les petites communes l'ont moins utilisé). Plus la commune était grande plus elle a utilisé le site comme moyen de faire connaître la campagne d'information. On note une moindre utilisation du film « Basique Instinct » (qui a été avant tout réalisé pour les réunions publiques).

Avez-vous utilisé, pour faire connaître la campagne, les supports de communication fournis par le secrétariat de la campagne ?



76 % des communes ont jugé que les documents diffusés aux habitants étaient très satisfaisants ou plutôt satisfaisants.

AVIS SUR LES RÉUNIONS PUBLIQUES

Au total 21 réunions publiques ont été organisées ou coorganisées pendant cette campagne d'information. Parmi les communes ayant répondu au questionnaire, 1/5 ont

organisé ou participé à une réunion publique. La plupart étaient très ou plutôt satisfaites des modalités d'organisation.

LES REMARQUES ET PISTES D'AMÉLIORATION

Les communes ayant répondu au questionnaire ont pu formuler de façon libre des remarques et des suggestions, qui sont synthétisées ci-après.

L'alerte

- ➔ Questionnement sur le bon fonctionnement du réseau national d'alerte.

Contenu / Organisation / Information

- ➔ Souhait d'une information plus fréquente ;
- ➔ Envisager une campagne ciblée sur les entreprises proches des SEVESO ;
- ➔ Organiser des campagnes multirisques / Articuler la campagne avec le DICRIM ;
- ➔ Avoir des documents plus simples pour les habitants ;
- ➔ Préparer et organiser la campagne plus tôt ;
- ➔ Clarifier le rôle de chacun des acteurs intervenant, notamment pour l'organisation des réunions publiques.

Outils diffusés / éléments de la campagne

- ➔ Taille des documents non adaptés (pour certaines boîtes aux lettres).

Réunions publiques

- ➔ Améliorer la communication sur les réunions publiques (affiches en grand format) ;
- ➔ Trouver des alternatives à la réunion publique.

Divers

- ➔ Raisonner par bassin perturbe la compréhension des documents ;
- ➔ Absence de retour des citoyens.

L'enquête de perception

Les acteurs de la campagne régionale d'information 2013 ont souhaité conduire une étude afin d'apprécier l'efficacité de la campagne et d'en mesurer l'impact auprès de la population des territoires concernés de Rhône-Alpes. Après consultation, cette étude a été confiée à l'institut de sondage Enov Research.

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE :

- ➔ Hiérarchiser les **préoccupations du public** sur différents critères **liés à l'environnement**, parmi lesquels les risques industriels ;
- ➔ Évaluer le degré de connaissance de se savoir exposé à des risques industriels ;
- ➔ Évaluer le degré de **connaissance des moyens d'alerte** ;
- ➔ Évaluer le degré de **connaissance des consignes** à respecter et mesurer le degré d'adhésion à ces consignes ;
- ➔ Mesurer plus précisément le niveau de **souvenir de la campagne d'information** et des différents supports utilisés ;
- ➔ Mesurer la confiance des habitants vis-à-vis des industriels et des pouvoirs publics pour éviter les accidents industriels et gérer les crises ;
- ➔ ... en intégrant également des indicateurs sur les risques nucléaires ;
- ➔ ... et en comparant les résultats avec ceux de la précédente campagne.

MODALITÉS DE L'ENQUÊTE :

L'étude a été menée sous la forme d'une enquête par sondage auprès de la population concernée (individus de 15 ans et plus résidant sur les 28 bassins à risque) et représentative en terme de sexe, d'âge et de profession après stratification par département puis par bassin (méthode des quotas) ; au total 2 500 interviews par téléphone se sont déroulées du 5 au 20 juin 2014.

Les bassins de risque se trouvent en annexe de ce document.

Pour les besoins statistiques de l'enquête, les 2 bassins « stockages souterrains » de l'Ain et de la Drôme ont été regroupés

Plusieurs niveaux géographiques d'analyse ont été retenus :

- ➔ au global sur l'ensemble de la population exposée du territoire de Rhône-Alpes ;
- ➔ par département d'implantation des établissements à risque ;
- ➔ sur 8 bassins choisis en fonction de leur contexte particulier ;
- ➔ sur les communes concernées par le risque nucléaire ;
- ➔ sur les nouvelles communes soumises à l'information, par rapport à la campagne de 2008.

La mesure des évolutions entre l'enquête de 2009 et l'enquête de 2014 a donc été effectuée sur la base du périmètre commun aux 2 enquêtes. En effet, les périmètres géographiques des enquêtes réalisées en 2009 et 2014 ne sont pas

strictement identiques : 96 % de la population des communes enquêtées en 2009 est dans le périmètre de l'enquête de 2014. Mais seulement 50 % de la population des communes enquêtées en 2014 est dans le périmètre de l'enquête de 2009.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

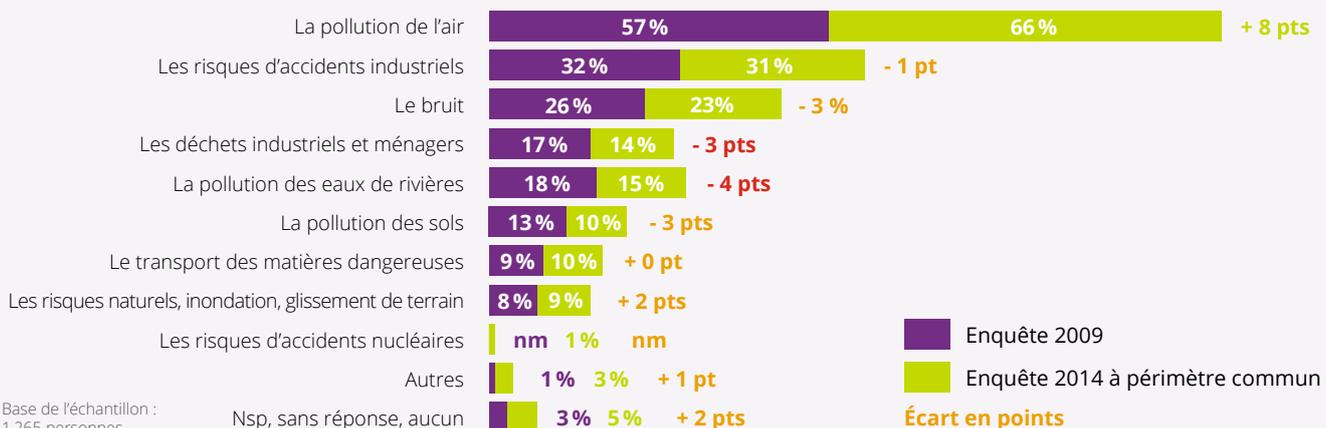
Quelles préoccupations environnementales pour les habitants ?

- ➔ **La pollution de l'air** est toujours la première préoccupation des habitants sur l'environnement, devant les risques d'accidents industriels et le bruit.

En effet, 43 % des habitants des 28 bassins à risque de la région Rhône-Alpes citent la pollution de l'air comme préoccupation première. Cette inquiétude est davantage citée par les habitants du périmètre des établissements à risque implantés dans le Rhône (69 %) que dans le reste de la région. A périmètre commun avec la dernière enquête, cette inquiétude progresse même de 8 points par rapport à 2009 (66 % contre 57 % en 2009), et de 12 points dans le bassin grenoblois.

Le niveau d'inquiétude concernant les autres sujets liés à l'environnement - y compris les risques d'accidents industriels - **est stable** entre 2009 et 2014, à périmètre constant.

Préoccupations environnementales pour les habitants



→ La crainte des risques d'accidents industriels (23 % des personnes interrogées disent craindre des risques d'accidents industriels souvent ou de temps en temps, dont 6 % souvent) et nucléaires (20 % souvent ou de temps en temps dont 5 % souvent) reste plutôt faible.

La crainte des risques d'accidents industriels

est assez homogène quel que soit le territoire considéré. A noter : elle **a diminué de 5 points** par rapport à 2009, à périmètre constant.

La crainte des risques d'accidents nucléaires est davantage ressentie dans les départements de l'Ain (32 %), l'Ardèche (46 %) et la Drôme (41 %) et dans les bassins Plaine de l'Ain (34 %), Cruas-Meysses (48 %), Tricastin (46 %) et Roussillon (39 %). Elle est également plus forte dans les communes avec INB (34 %) mais demeure tout de même élevée dans les communes sans INB (16 %).

Quel degré de connaissance de se savoir exposé à des risques ?

→ **Moins de la moitié de la population des bassins à risque estime être plus exposée qu'ailleurs à des risques d'accident industriel et moins d'un tiers à des risques d'accident nucléaire...**

Les habitants des communes concernées par le risque nucléaire (48 %), des bassins du Tricastin (60 %) et de Roussillon (58 %) et ceux résidant dans leur commune depuis plus de 5 ans (46 %) estiment être plus concernés par les **risques d'accident industriel**. Après une légère progression entre 2005 et 2009, ce résultat est **stable** entre 2009 et 2014 à périmètre commun (44 % en 2009 vs 47 % en 2014).

La perception d'être plus exposés qu'ailleurs à des risques d'accident nucléaire est de 55 % pour les habitants des communes concernées

par les risques des installations nucléaires et 25 % pour ceux des communes non concernées par le nucléaire. Cette perception est aussi plus forte dans les bassins de la Plaine de l'Ain (71 %), Cruas-Meysses (77 %), Tricastin (72 %) et Roussillon – St-Clair-du-Rhône (62 %).

→ **... alors qu'une majorité des habitants déclare savoir habiter une commune à risque.**

En effet, comme en 2009 à périmètre commun, deux tiers de la population sait qu'elle habite dans une commune à risques industriels ou nucléaires. C'est un peu moins pour les nouvelles communes non concernées par le risque nucléaire.

Il y a une meilleure connaissance des risques dans les bassins de la Plaine de l'Ain, de Cruas-Meysses, du Tricastin et de Roussillon et par conséquent dans l'Ain (79 %), l'Ardèche (86 %) et la Drôme (84 %). Le bassin Lyonnais et ceux des 2 stockages souterrains sont un peu en retrait, avec moins de 60 % des habitants qui déclarent savoir habiter dans une commune à risque. Le degré de connaissance est également plus élevé dans les communes concernées par le risque nucléaire (79 %) que dans celles qui ne le sont pas (60 %).

Être informé qu'on habite une zone à risque ne provoque pas, par conséquent, systématiquement une peur du risque au quotidien.

→ Après une importante progression entre 2005 et 2009, le niveau d'information sur les risques industriels ou nucléaires est relativement élevé et stable depuis 2009, à périmètre constant.

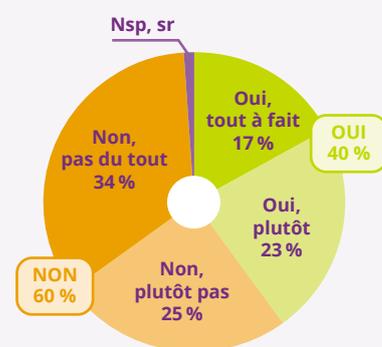
Au niveau régional, 40 % des habitants estiment être bien informés sur les risques encourus.

Sur le périmètre commun avec 2009, c'est 45 % de la population qui s'exprime positivement sur ce résultat, pour 48 % en 2009. Mais seulement

29 % des habitants des communes non concernées en 2009 et non concernées par le risque nucléaire estiment être bien informés. Les personnes se déclarent mieux informées sur les risques dans les bassins de la Plaine de l'Ain (64 %), des stockages souterrains Ain + Drôme (63 %), du Tricastin (53 %), du Grenoblois (47 %), de Roussillon (54 %) et de la Maurienne (62 %) ainsi que dans les communes concernées par le risque nucléaire (49 %).

En revanche les habitants du bassin Lyonnais (31 % ; -9 points par rapport à 2009 à périmètre commun) et des communes non concernées par le risque nucléaire (37 %) estiment être moins bien informés.

Estimez-vous être bien informé sur les risques d'accident industriel ou nucléaire grave dans votre commune ?



Base de l'échantillon : 2 500 (ensemble)

Quel degré de connaissance des moyens d'alerte et consignes ?

→ La sirène d'alerte est de plus en plus reconnue par la population (l'enquêteur la faisant écouter à l'interviewé).

Comme en 2009 à périmètre constant, **plus de la moitié des habitants savent ce que signifie la sirène** qu'ils ont entendue. Ils sont 24 % à citer spontanément et précisément un accident industriel et 23 % un accident nucléaire, résultat en progression par rapport à 2009 sur le même périmètre. Et alors qu'ils étaient 15 % à

n'avoir aucune idée sur la signification de la sirène en 2009, ils ne sont plus que 9 % en 2014.

La sirène est mieux identifiée dans les communes des bassins comportant une installation nucléaire (58 % de bonnes réponses), notamment dans les bassins du Tricastin (64 %), de Roussillon (68 %), de la Plaine de l'Ain, ainsi qu'en Maurienne.

→ La majorité des habitants adopteraient de bonnes conduites en cas d'accident industriel ou nucléaire grave, principalement en se mettant à l'abri ou en se protégeant de l'extérieur.

En effet, 83 % des habitants citent spontanément au moins une bonne conduite à tenir quand un accident arrive : 64 % se mettraient à l'abri, 51 % se protégeraient ou se calfeutrerait et/ou 29 % écouterait la radio. Dans l'ensemble, **on constate une meilleure connaissance des consignes à tenir**. En effet, parmi les bonnes réponses en spontané, « se mettre à l'abri » est davantage cité, avec une augmentation de +8 points à périmètre commun avec 2009. On note également une évolution importante de +11 points de la consigne « se tenir informé(e) ». 13 % de la population cite cependant des comportements inadaptés, dont 8 %

qui prendrait sa voiture pour s'éloigner ou qui évacueraient les lieux et 3 % qui téléphoneraient pour s'informer.

83 % des habitants citent spontanément au moins une bonne conduite à tenir

→ **Téléphoner** pour s'informer et pour prévenir ses proches demeure le comportement sur lequel la population se trompe le plus, en pensant qu'il est adapté en cas d'accident.

A périmètre constant, il y a même davantage de personnes qui téléphoneraient pour prévenir leurs proches, dégradant le taux de bonnes réponses de 7 points par rapport à 2009.

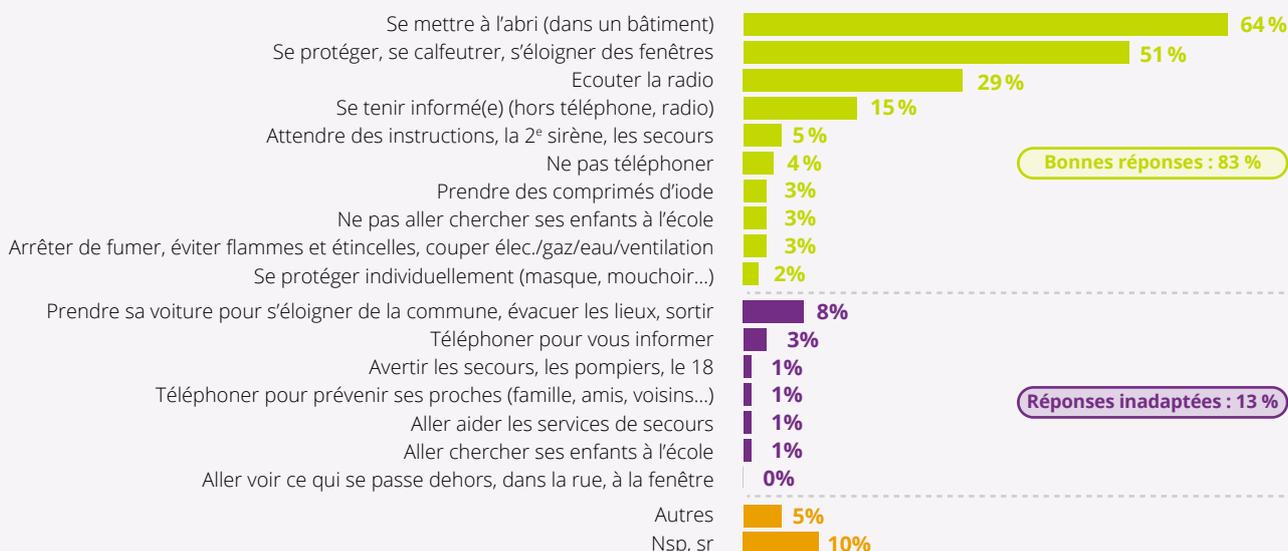
Les autres résultats sont relativement stables de 2009 à 2014, excepté le fait de prendre sa voiture pour s'éloigner qui perd également 6 points de bonnes réponses. Les bonnes conduites les plus connues sont donc : écouter la radio (92 %), baisser les volets (89 %), se mettre à l'abri (86 %) et s'éloigner des fenêtres (86 %).

Les habitants concernés par les établissements à risques du Tricastin sont mieux au courant des attitudes à avoir. A l'inverse, dans le bassin Lyonnais ces attitudes semblent moins bien connues.

→ Les consignes en matière de prise d'iode ne sont pas vraiment assimilées par la population des zones où elle est nécessaire.

Si près des trois quarts des habitants des zones où la prise d'iode est nécessaire **savent comment se procurer des comprimés, seulement 60 % déclarent en posséder chez eux, quel que soit le bassin concerné**. 71 % des personnes qui savent comment se procurer des comprimés d'iode en ont en stock chez eux, contre 32 % pour ceux qui ne savent pas où se les procurer. Les habitants concernés n'ont donc pas vraiment assimilé les lieux d'obtention de tels comprimés, ni l'importance d'en avoir en stock à leur domicile. Et c'est encore plus vrai sur les consignes de prise des comprimés d'iode en cas d'accident nucléaire : **seulement 30 % des personnes concernées connaissent la consigne exacte en matière de moment de prise d'iode, à savoir attendre la consigne donnée par le préfet et 31 % ont une idée sur le nombre de comprimés à prendre**.

La sirène que nous avons entendue tout à l'heure peut retentir quand un accident industriel ou nucléaire grave vient de se produire. La sirène retentit, pouvez-vous me dire ce qu'il faut faire dans ces cas là, les conduites à tenir ?



Base de l'échantillon : 1 244 (1/2 échantillon)

➔ Concernant la **consigne de ne pas aller chercher ses enfants à l'école** en cas d'accident, près de 37 % des parents déclarent qu'ils iraient chercher leurs enfants à l'école. A périmètre commun avec 2009, ce comportement inadapté enregistre une progression de +6 points. Ce résultat serait dû à une **dégradation du niveau de confiance dans les établissements scolaires** (71 %, soit -6 points à périmètre commun) **et dans la formation du personnel enseignant** (36 %, soit -18 points à périmètre commun) pour protéger leurs enfants en cas d'accident industriel ou nucléaire.

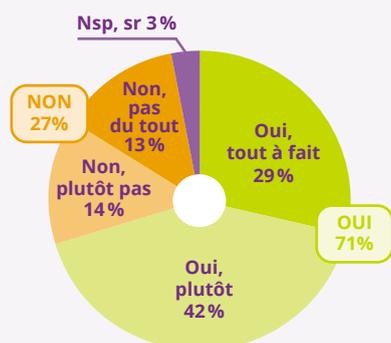
Et en effet, 61 % des parents n'ayant pas confiance dans les établissements scolaires et 44 % des parents estimant que le personnel n'est pas assez formé iraient chercher leurs enfants à l'école.

Est-ce que vous aller chercher vos enfants à l'école ?



Base : 786 (parents d'enfants de - de 15 ans)

Avez-vous confiance dans les établissements scolaires pour protéger vos enfants en cas d'accident industriel ou nucléaire grave ?



Base : 786 (parents d'enfants de - de 15 ans)

➔ **Et de manière plus générale, la population n'est pas entièrement rassurée non plus sur l'efficacité des mesures mises en œuvre, que ce soit pour éviter les accidents industriels ou nucléaires graves ou pour faire face aux situations de crise.**

En effet, 40 % des habitants des bassins à risque estiment que les mesures mises en œuvre sont **insuffisantes pour éviter les accidents** et 46 % pensent qu'elles le sont également pour **faire face aux situations de crise**.

Quel souvenir de la campagne d'information 2013 ?

➔ Le souvenir de la campagne d'information 2013 est aussi fort que l'a été celui de 2008. En revanche, le taux de lectorat a sensiblement diminué.

29 % des habitants se souviennent de la campagne d'information de fin 2013, dont 81 % d'entre eux évoquant le courrier reçu en boîte aux lettres. Ce résultat est stable par rapport à 2009 (36 %) à périmètre constant en 2014 (34 %). En effet, c'est dans les nouvelles communes non concernées en 2009 que la mémorisation de la campagne est plus faible (24 %).

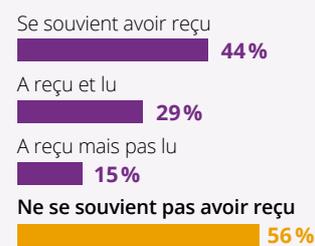
Le souvenir de la campagne est meilleur dans les bassins Stockages souterrains de l'Ain et de la Drôme (43 %), Grenoble (36 %) et Maurienne (41 %). Il est moins bon dans les bassins Cruas-Meysses (21 %) et Tricastin (24 %).

Quand on leur rappelle la documentation envoyée par la préfecture et les industriels, **44 % des habitants se souviennent de la campagne d'information.**

La mémorisation de la réception du courrier est stable (49 % en 2009 et 50 % en 2014 à périmètre commun). 29 % déclarent avoir lu cette documentation, ce résultat se dégradant par rapport à 2009 (38 % en 2009 et 34 % en 2014 à périmètre commun). La mémorisation

et la lecture sont plus importantes dans les bassins Stockages souterrains Ain et Drôme (57 % dont 44 % de lecteurs), Maurienne (54 % dont 41 %), Plaine de l'Ain (53 % dont 30 %) et Grenoblois (50 % dont 35 % de lecteurs). Elles le sont moins dans le bassin de Cruas-Meysses (32 % dont 20 %). Les habitants sont également plus nombreux à avoir mémorisé la documentation reçue dans les communes déjà concernées en 2009 (50 %) que dans les nouvelles communes (38 %). Peut-être les habitants se sentent-ils moins concernés car plus éloignés des établissements à risque ? Ont-ils fait moins attention au document reçu en boîte aux lettres car c'est la première fois qu'ils le recevaient ? **Près des deux tiers des personnes se souvenant avoir reçu la documentation ont conservé le magnet et/ou la brochure.**

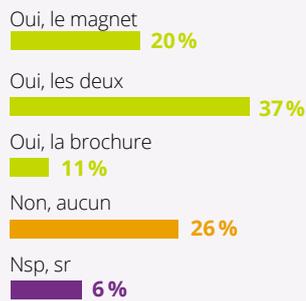
Vous souvenez-vous avoir reçu dans votre boîte aux lettres fin 2013, une documentation de votre préfecture et des industriels pour vous informer sur les risques industriels majeurs et les « bons réflexes » en cas d'accident ? L'avez-vous lue attentivement ?



Base : 2 500 (ensemble)

À périmètre constant, par rapport à 2009, la même proportion d'habitants a conservé le magnet. Cependant, ils sont moins nombreux à avoir gardé la brochure (-8 points).

Avez-vous conservé la brochure et la carte magnétique magnet rappelant les consignes ?



Base : 1 202 (personnes se souvenant avoir reçu la documentation)

- La campagne de 2013 a répondu aux attentes des habitants en matière d'information sur les comportements à tenir (70 % ayant appris des choses sur ce sujet) et sur les risques encourus dans leur commune (65 %), un peu moins sur les moyens d'alerte (59 %), souvent sans les rassurer ni les inquiéter.

Les habitants déjà concernés en 2008 (75 %) sont les plus nombreux à déclarer avoir été informés sur les comportements à tenir via cette campagne, contrairement à ceux concernés pour la première fois (64 %). Près des deux tiers des habitants pensent que cette campagne ne les a ni inquiétés, ni rassurés. Ils sont 22 % à avoir été rassurés (28 % chez les personnes habitant dans leur commune depuis plus de 10 ans) et 13 % inquiétés.

EN CONCLUSION :

- Les enseignements de cette enquête sur la perception de la campagne d'information 2013 confirment les bons résultats obtenus par celle de 2008.
- Le souvenir de la campagne est important chez les habitants des 28 bassins à risque, démontrant que le courrier reçu en boîte aux lettres est un très bon vecteur d'information sur ce sujet.
- Même si le taux de lectorat a sensiblement diminué, les messages véhiculés ont bien été intégrés, en matière de

→ ZOOM SUR LE BASSIN LYONNAIS

Ce bassin représente la moitié de la population régionale concernée. Le périmètre étant nettement plus grand qu'en 2008, les nouvelles communes concernées sont nombreuses, et bien souvent les habitants ne connaissent pas l'existence de ces usines, qui peuvent être situées à près de 10 km de chez eux en zone urbaine : quelles sont les spécificités entre le périmètre 2008 et les communes du périmètre élargi 2013 ?

- **Une inquiétude de l'exposition au risque industriel plus importante dans le périmètre d'information de 2008 que dans celui des nouvelles communes intégrées en 2013 :**

25 % des habitants du bassin lyonnais citent les risques industriels comme l'une de leurs deux premières préoccupations, 31 % dans le périmètre de 2008 et seulement 21 % sur les nouvelles communes. 43 % des habitants du secteur estiment être plus exposés qu'ailleurs à des risques d'accident industriel, 50 % dans le périmètre d'information de 2008 contre 38 % sur les nouvelles communes. En revanche, le fait de savoir que l'on habite dans une commune présentant des risques industriels est relativement proche entre les deux zones : 62 % dans le périmètre d'information de 2008 et 59 % pour celui des nouvelles communes de 2013.

- **Une connaissance plus faible des conduites à tenir dans les nouvelles communes du périmètre d'information : le déficit d'information est plus important sur les nouvelles communes avec seulement 25 % des habitants qui s'estiment bien informés, contre 39 % sur l'ancien périmètre.**

Les consignes les plus difficiles à assimiler sont également moins connues des habitants de ces nouvelles communes : « téléphoner pour vous informer » (38 % citent une bonne réponse, contre 53 % dans l'ancien périmètre) et « aller chercher ses enfants à l'école » (67 % citent une bonne réponse, contre 71 % dans l'ancien périmètre).

- **Une campagne d'information moins visible dans le nouveau périmètre :**

34 % des habitants du nouveau périmètre se souviennent de la campagne d'information (en assistée), contre 48 % sur l'ancien périmètre. Cet écart peut être dû à la qualité de la distribution, mais les habitants peuvent avoir également eu l'impression de ne pas être directement concernés lors de la réception du dépliant d'information dans la boîte aux lettres.

connaissance des risques encourus, de reconnaissance du signal d'alerte et de comportements à adopter en cas d'accident industriel ou nucléaire (se mettre à l'abri, se protéger, écouter la radio...).

- Enfin, il serait opportun, dans la prochaine campagne (ou d'ici la prochaine) de rappeler aux populations concernées/d'insister sur certains comportements à adopter en cas d'accident :
 - Stocker des comprimés d'iode chez soi et connaître les

consignes d'absorption en cas d'accident (dans les zones concernées) ;

- Ne pas téléphoner et ne pas aller chercher ses enfants à l'école, en expliquant les bienfaits de ces comportements contre nature (libérer les lignes téléphoniques pour les autorités et appels d'urgence, rester à l'abri...);
- et sensibiliser davantage les communes du périmètre élargi depuis 2008.

Le budget de la campagne reflète l'ampleur de celle-ci : 2,3 millions de personnes ont reçu dans leur boîte aux lettres la brochure réglementaire. La distribution des brochures a été prise en charge par les communes. Grâce aux subventions de certaines structures, les actions allant au-delà de la réglementation ont pu être menées. Tous ces partenaires sont ici remerciés pour leur contribution. Le budget a été géré par APORA.

La campagne a été financée à 76 % par les industriels, pour lesquels une répartition suivant plusieurs critères a été faite (effectif de l'établissement, périmètre d'information, nombre de communes, population concernée et installation nucléaire éventuelle).

Le financement des actions récurrentes prévues jusqu'à la prochaine campagne a été intégré : (Regards sur le Risque, numéro vert, ...)

CAMPAGNE INFORMATION DU PUBLIC 2013		DEPENSES RÉALISÉES (EUROS HT)	
ACTION / SUPPORT	Quantité	Coût Euros HT	
Brochures 28 bassins + enveloppes	1 293 500	386 730	
Mise sous pli et routage des brochures		87 765	
Affichettes consignes	80 000	9 200	
Routage et affranchissement affichettes + RR17 + documents pédagogiques		9 513	
Dossier complémentaire d'information (fabrication, routage + affranchissement)	9 000	21 134	
Réunions publiques : clip vidéo, animation extérieure et CR, affiches, panneaux exposition, cartes postales	21 réunions publiques	36 718	
Autres actions de communication : magnet, n° vert, Fête de la Science, ...	1 370 000 magnets	73 945	
Site web mise à jour	1	8 600	
Regards sur le risque n° 17	20 000	11 755	
Actions pédagogiques (scolaires) : chemises pédagogiques (fabrication DVD, duplication et routage) + mallette pédagogique + prix concours pédagogiques	5000 chemises pédagogiques	13 655	
Théâtre	20 représentations	36 965	
Total contrats 3 CDD		93 652	
Frais de gestion campagne et prestation APORA 2013		34 777	
ACTIONS POST-CAMPAGNE 2014 À 2018			
Regards sur le Risque 5 ans, 10 numéros		84 000	
Enregistrement et installation n° vert		920	
N° vert 5 ans		8 914	
Actions post-campagne : enquête de perception		29 700	
Document bilan		9 000	
Frais de gestion campagne et prestation APORA		38 278	
Frais divers		36 412	
TOTAL		1 031 633	

RECETTES		EUROS HT	% DU TOTAL
Etablissements industriels	Appels de fonds aux industriels : 798 525	785 955	Industriels 76,2 %
Participation de l'Etat	Actions volontaires en sus de la réglementation	101 705	Etat 15,2 %
Subvention Etat à APORA pour les actions de communication et pédagogiques de la campagne		30 000	
Participation Etat pour le théâtre (écoles)		25 243	
Communes	Actions volontaires en sus de la réglementation	non chiffré	Collectivités 6,9 %
Subvention Grand Lyon		40 000	
Participation Région RA		partie chiffrée : 6000	
Subvention Communautés de communes du Sud grenoblois		10 000	
Subvention Conseil Général Isère		5 000	
Subvention La Métro		10 000	
TOTAL RECETTES 2013-2014		1 013 903	
Reliquat campagne 2008		17 730	1,7%
TOTAL		1 031 633	



Synthèse et perspectives

La campagne régionale d'information des populations sur les risques industriels majeurs s'est déroulée comme en 2008 dans l'ensemble de la région Rhône-Alpes. Avec plus de 2,3 millions de personnes concernées, l'intégration des installations nucléaires, l'accroissement du nombre de bassins d'information et la participation de nouvelles communes, la campagne d'information a pris en 2013 une ampleur sans précédent.

A l'instar de la campagne 2008, une concertation large et active entre les différents acteurs de la prévention des risques industriels a présidé à la préparation et à la mise en œuvre de la campagne. Elle a permis de mobiliser, coproduire, partager et financer les divers supports et actions.

Les objectifs ont été globalement remplis :

- ➔ **informer**, comme le demande la réglementation, les habitants sur le fait qu'ils habitent dans une zone à risques industriels majeurs, en expliquant quels sont les risques dans leur commune. Le rôle des mairies a été primordial, notamment pour diffuser les documents, relayer l'information et pour certaines organiser des réunions publiques. Si la diffusion des documents réglementaires s'est globalement passée de manière satisfaisante, on constate des difficultés concernant l'apposition des affichettes dans les établissements recevant du public et dans les immeubles de plus de 15 logements ;

- ➔ **faire connaître le dispositif d'alerte**, en particulier les sirènes de début et de fin d'alerte. L'enquête de perception auprès de la population montre qu'à périmètre commun avec la campagne 2008, le dispositif d'alerte est toujours aussi bien reconnu (progression de 2 points) ;

- ➔ **informer sur la conduite à tenir** une fois l'alerte donnée et **faire mémoriser les 4 consignes réflexes**. L'enquête de perception montre que la majorité des habitants connaissent les conduites à tenir quand ils entendent la sirène. Cependant, certaines conduites comme « ne pas téléphoner » ou « ne pas aller chercher les enfants à l'école » ne sont pas encore complètement assimilées ;

- ➔ **au-delà de l'obligation réglementaire**, différents outils ont été créés pour **sensibiliser** les habitants sur la nécessité de se préparer en cas d'accident. La diversification des vecteurs et supports d'information permet de toucher des publics variés et plus larges : expositions, réunions publiques, courtes vidéos, présence sur les réseaux sociaux... Les **outils pédagogiques** sont un moyen de sensibiliser les plus jeunes et de les rendre acteurs de leur sécurité. Ce public représente également un vecteur de diffusion de la culture du risque, en particulier dans son environnement familial.

Une des évolutions importantes concerne **l'intégration des installations nucléaires** dans le dispositif régional. Cette approche intégrée a été perçue de manière très

positive par le public et l'ensemble des acteurs. En revanche, l'enquête de perception montre que les consignes concernant la prise d'iode ne sont pas encore suffisamment connues.

Les pistes d'amélioration

Si, dans l'ensemble, la campagne d'information s'est bien déroulée et a atteint ses objectifs, certaines pistes d'amélioration peuvent être considérées pour la prochaine campagne ou pour d'autres actions d'information préventive.

L'ORGANISATION DE LA CAMPAGNE

Le retour d'expérience montre qu'**une prise de contact et un travail de préparation collectif encore plus en amont** sont nécessaires pour :

- ➔ stabiliser la liste des établissements industriels et des communes concernées ;
- ➔ permettre aux industriels et aux collectivités d'inscrire le projet de campagne dans leurs budgets ;
- ➔ articuler les actions avec les calendriers de l'Education Nationale.

L'information des communes concernées devrait être faite plus tôt, éventuellement en plusieurs temps et de façon progressive.

Par ailleurs, des retours et remarques convergent sur la question de la **forme de l'information sur des rayons importants** (10 km), auprès d'habitants qui ne connaissent pas toujours l'existence de l'usine.

AMÉLIORER LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS PUBLIQUES

Les réunions publiques, qui permettent d'aller à la rencontre de la population et de mettre en présence tous les acteurs, ont peu mobilisé. Il convient de s'interroger sur les manières d'en améliorer la fréquentation, ainsi que sur la pertinence de leur format :

- ➔ travailler plus en **amont** avec les communes sur le calendrier et l'organisation de ces réunions ;
- ➔ améliorer la **communication** sur ces réunions ;
- ➔ organiser des réunions publiques **plus interactives**, en les associant lorsque c'est possible à des **exercices de crise** ou à des **visites de site industriel** ;
- ➔ mobiliser les **associations** d'habitants et les conseils de quartier ;
- ➔ **prendre en compte les attentes des habitants** en abordant par exemple le sujet du transport de marchandises dangereuses (TMD), donner un aspect plus concret aux présentations.

POURSUIVRE ET CONFORTER LES ACTIONS PÉDAGOGIQUES

Des suggestions et pistes de travail peuvent être proposées de manière à valoriser les outils créés et pérenniser leur usage, poursuivre l'information sur les risques en milieu scolaire et dynamiser l'élaboration et le suivi des Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) :

- ➔ améliorer la diffusion des outils au sein des établissements scolaires concernés ;
- ➔ poursuivre la **capitalisation** sur l'utilisation des outils créés, favoriser l'échange d'expériences ;
- ➔ mettre en œuvre des actions pédagogiques en amont des réunions publiques ;
- ➔ continuer à **organiser des concours** pour que les élèves puissent s'impliquer et relayer l'information grâce à leurs productions ;

- ➔ développer des **actions avec les industriels** (visites de site par les classes et/ou interventions des industriels dans les établissements scolaires) ;
- ➔ impliquer davantage les **acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable**,
- ➔ **communiquer sur le PPMS**, notamment auprès des parents d'élèves.

ORGANISER LES RELAIS DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

Pour améliorer la diffusion de l'information auprès du public, quelques pistes peuvent être étudiées :

- ➔ **actualiser régulièrement le site internet** www.lesbonsreflexes.com qui constitue un lieu ressources, notamment en relayant les événements, exercices, colloques... en lien avec les risques industriels majeurs ;
- ➔ assurer une **présence régulière sur les réseaux sociaux** Facebook et Twitter qui sont des outils d'information désormais incontournables.

Perspectives

Les échanges issus du travail collégial et de la rencontre du public permettent d'envisager des pistes d'action pour les **commissions Risques du SPIRAL et du SPPPY qui ont l'avantage de réunir régulièrement les différents acteurs**.

Il s'agira notamment de poursuivre les réflexions concernant l'information de différents publics tels que :

- ➔ les salariés des entreprises riveraines ;
- ➔ les personnes amenées à travailler temporairement dans les zones à risque (entreprises de travaux par exemple) ;
- ➔ les différents acteurs du transport scolaire.

- ➔ Et de réfléchir à des propositions telles que :
 - constituer un **réseau pérenne de personnes et organismes ressources** capable de capitaliser et de relayer les initiatives de façon plus continue ;
 - organiser des **appels à projets** et à contributions pour améliorer l'implication des communes et des associations ;
 - coorganiser des actions ou des événements avec certaines associations ;
 - organiser un événement régulier tel qu'une journée du risque.

Pour la **prochaine campagne**, certaines infrastructures de transport de matières dangereuses soumises à PPI pourront être intégrées, dans la mesure où les études de danger correspondantes auront pu être validées.

Enfin l'articulation de la campagne avec les nouvelles modalités d'information du public prévues par la directive Seveso 3 devra être réfléchi.

Les outils de la campagne sont à disposition de tous les acteurs souhaitant organiser des actions d'information sur les risques (prêt des expositions, mise à disposition de documents...)



Annexes

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS ET COMMUNES CONCERNÉS PAR BASSIN D'INFORMATION

Le siège de l'établissement industriel a déterminé l'affectation du bassin au département

→ Le bassin Côtière (01)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
KEM ONE	Balan	 	700 m	Balan

→ Le bassin Plaine de l'Ain (01)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
EDF - CNPE DU BUGEY	Saint-Vulbas		10000 m	Ain : Blyes, Charnoz-sur-Ain, Chazey-sur-Ain, Lagnieu, Loyettes, Saint-Jean-de-Niost, Sainte-Julie, Saint-Maurice-de-Gourdans, Saint-Vulbas. Isère : Annoisin-Chatelans, Anthon, La-Balme-les-Grottes, Bouvesse-Quirieu, Charrette, Charvieu-Chavagneux, Chavanoz, Courtenay, Crémieu, Dizimieu, Hières-sur-Amby, Leyrieu, Montalieu-Vercieu, Optevoz, Parmilieu, Pont-de-Chérucy, Porcieu-Amblagnieu, Saint-Baudille-de-la-Tour, Saint-Romain-de-Jalionas, Siccieu-Saint-Julien-et-Carisieu, Soleymieu, Tignieu-Jamezieu, Vernas, Villemoirieu, Vilette d'Anthon
BASF PHARMA	Saint-Vulbas	  	1550 m	Blyes, Saint-Vulbas
SPEICHIM PROCESSING	Saint-Vulbas	   	200 m	Blyes, Saint-Vulbas
TOTALGAZ	Saint-Vulbas	 	750 m	Blyes, Saint-Vulbas
TREDI	Saint-Vulbas	    	610 m	Saint-Vulbas

→ Le bassin stockages souterrains de l'Ain (01)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
STORENGY	Etrez	 	860 m	Cras-sur-Reyssouze, Etrez, Foissiat, Marboz
TOTAL RAFFINAGE FRANCE	Viriat		690 m	Attignat, Viriat

→ Le bassin Cruas (07)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
EDF	Cruas		10000 m	Ardèche : Aubignas, Baix, Chomérac, Cruas, Meysse, Rochemaure, Saint-Bauzile, Saint-Lager-Bressac, Saint-Martin-sur-Lavezon, Saint-Symphorien-sous-Chomérac, Saint-Vincent-de-Barres, Le Teil. Drôme : Ancone, Bonlieu-sur-Roubion, Condillac, La Coucourde, La Laupie, Marsanne, Mirmande, Montboucher-sur-Jabron, Montélimar, Saint-Marcel-les-Sauzet, Saulce-sur-Rhône, Sauzet, Savasse, Les Turrettes

→ Le bassin La Voulte-sur-Rhône (07)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
ORRION CHEMICALS METALCHEM	La Voulte-sur-Rhône	  	535 m	La Voulte-sur-Rhône

 Inflammable |  Toxique |  Comburant |  Dangereux pour l'environnement |  Explosif |  Toxicité spécifique |  Radioactif |  Gaz sous pression

Le bassin Tricastin (26)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
AREVA	Pierrelatte	    	3 500 m	Drôme : Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux. Vaucluse : Bollène, Lapalud
EDF-CNPE TRICASTIN	Saint-Paul-Trois-Châteaux		10 000 m	Drôme : Chantemerle-les-Grignan, Clansayes, Donzère, La Garde-Adhémar, La Baume-de-Transit, Les Granges-Gontardes, Montsegur-sur-Lauzon, Pierrelatte, Roussas, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut, Solérieux, Suze-la-Rousse, Valaurie. Vaucluse : Bollène, Lamotte-du-Rhône, Lapalud, Mondragon. Ardèche : Bourg-Saint-Andéol, Saint-Just, Saint-Marcel-d'Ardèche. Gard : Pont-Saint-Esprit
SODEREC INTERNATIONAL	Pierrelatte	 	2 500 m	Pierrelatte, Saint-Paul-Trois-Châteaux, La Garde-Adhémar

Le bassin stockages souterrains de la Drôme (26)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
NOVAPEX	Le Grand-Serre	 	900 m	Le Grand-Serre, Hauterives
STORENGY HAUTERIVES	Hauterives	 	750 m	Hauterives, Saint-Christophe-et-le-Laris
STORENGY TERSANNE	Tersanne	 	1 550 m	Barthenay, Châteauneuf-de-Galaure, Saint-Avit, Saint-Martin d'Août, Tersanne

Le bassin Valence (26)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
COMPAGNIE DE DISTRIBUTION DES HYDROCARBURES	Valence	  	400 m	Valence
DÉPÔT PÉTROLIER	Portes-lès-Valence	  	400 m	Portes-lès-Valence

Le bassin Clérieux (26)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
CHEDDITE FRANCE	Clérieux	 	700 m	Clérieux, Granges-lès-Beaumont

Le bassin Romans-sur-Isère (26)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
AREVA FBFC	Romans-sur-Isère	   	600 m	Romans-sur-Isère, Saint-Paul-lès-Romans
BAULE	Romans-sur-Isère	  	145 m	Romans-sur-Isère
COURBIS SYNTHÈSE	Romans-sur-Isère	 	300 m	Romans-sur-Isère

Le bassin Voreppe (38)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
STEPAN EUROPE	Voreppe	   	280m	Voreppe
TITANOBEL	Saint-Quentin-sur-Isère		1 300 m	Saint-Quentin-sur-Isère, Veurey-Voroize, Voreppe

 Inflammable |  Toxique |  Comburant |  Dangereux pour l'environnement |  Explosif |  Toxicité spécifique |  Radioactif |  Gaz sous pression

→ Le bassin Domène(38)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
SOBEGAL	Domène		500 m	Domène

→ Le bassin Grenoblois (38)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
ILL	Grenoble		500 m	Fontaine, Grenoble, Saint-Martin-le-Vinoux
ISOHEM	Le Pont-de-Claix	 	8640 m	Bresson, Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Herbeys, Jarrie, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Montchaboud, Notre-Dame-de-Mésage, Poisat, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Pierre-de-Mésage, Sassenage, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Vaulnavays-le-Bas, Vaulnavays-le-Haut, Venon, Vif, Vizille
SITA REKEM	Le Pont-de-Claix	 	-	Le Pont-de-Claix
VENCOREX	Le Pont-de-Claix	 	10000 m	Bresson, Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Claix, Corenc, Echirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, Herbeys, Jarrie, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Meylan, Montchaboud, Notre-Dame-de-Mésage, Poisat, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Jean-de-Vaulx, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Martin-le-Vinoux, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Pierre-de-Mésage, Sassenage, Séchilienne, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Vaulnavays-le-Bas, Vaulnavays-le-Haut, Venon, Vif, Vizille
ARKEMA	Jarrie	 	10000 m	Bresson, Brié-et-Angonnes, Champagnier, Champ-sur-Drac, Cholonge, Claix, Saint-Martin-de-la-Cluze, Echirolles, Eybens, Gières, Grenoble, Le Gua, Herbeys, Jarrie, Laffrey, Montchaboud, Notre-Dame-de-Commiers, Notre-Dame-de-Mésage, Poisat, Le Pont-de-Claix, Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, Saint-Georges-de-Commiers, Saint-Jean-de-Vaulx, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Paul-de-Varces, Saint-Pierre-de-Mésage, Saint-Theoffrey, Séchilienne, Seyssinet-Pariset, Seyssins, Varcès-Allières-et-Risset, Vaulnavays-le-Bas, Vaulnavays-le-Haut, Vif, Vizille
CEZUS	Jarrie	 	2035 m	Champagnier, Champ-sur-Drac, Jarrie, Montchaboud, Notre-Dame-de-Mésage, Varcès-Allières-et-Risset, Vizille
EPC FRANCE	Vif		2100 m	Saint-Paul-de-Varces, Varcès-Allières-et-Risset, Vif
EUROTUNGSTENE	Grenoble	 	280 m	Grenoble

→ Le bassin Creys-Malville (38)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
EDF - CNPE DE CREYS-MALVILLE	Creys-Mépieu	 	1000 m	Ain : Briord. Isère : Creys-Mépieu

→ Le bassin dépôts pétroliers de l'Isère (38)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
SPMR	Villette-de-Vienne	 	1500 m	Chuzelles, Luzinay, Serpaize, Villette-de-Vienne
COMPAGNIE DE DISTRIBUTION DES HYDROCARBURES	Villette-de-Vienne	 	1500 m	Chuzelles, Serpaize, Villette-de-Vienne-
DEPOT ESSO	Villette-de-Vienne		1500 m	Luzinay, Serpaize, Villette-de-Vienne
TOTAL RAFFINAGE FRANCE	Serpaize	 	1700 m	Luzinay, Serpaize, Villette-de-Vienne
TOTAL RAFFINAGE FRANCE	Villette-de-Vienne	 	1450 m	Chuzelles, Serpaize, Villette-de-Vienne

→ Le bassin Roussillon Saint-Clair du Rhône (38)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
EDF - CNPE DE SAINT-ALBAN SAINT-MAURICE	Saint-Maurice-l'Exil		10000 m	Ardèche : Brossainc, Charnas, Félines, Limony, Saint-Jacques-d'Atticieux, Serrières, Vinzieux ; Isère : Agnin, Assieu, Auberives-sur-Varèze, Chanas, Cheyssieu, Chonas-L'Amballan, Clonas-sur-Varèze, Les Côtes-d'Arey, Le Péage-de-Roussillon, Reventin-Vaugris, Les Roches-de-Condrieu, Roussillon, Sablons, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim, Saint-Romain-de-Surieu, Salaise-sur-Sanne, Vernioz, Ville-sous-Anjou ; Loire : Bessey, La Chapelle-Villars, Chavanay, Chuyer, Lupé, Maclas, Mallevall, Pavezin, Pelussin, Roisey, Saint-Appolinard, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Pierre-de-Bœuf, Veranne, Verin ; Rhône : Ampuis, Condrieu, Les Haies, Longes, Tupin-et-Semons
ADISSEO SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE	Saint-Clair-du-Rhône		10000 m	Ardèche : Limony ; Isère : Assieu, Auberives-sur-Varèze, Cheyssieu, Chonas-L'Amballan, Clonas-sur-Varèze, Les Côtes-d'Arey, Le Péage-de-Roussillon, Reventin-Vaugris, Les Roches-de-Condrieu, Roussillon, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim, Salaise-sur-Sanne, Vernioz, Viennne, Ville-sous-Anjou ; Loire : Bessey, La Chapelle-Villars, Chavanay, Chuyer, Lupé, Maclas, Mallevall, Pavezin, Pelussin, Roisey, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Michel-sur-Rhône, Saint-Pierre-de-Bœuf, Veranne, Verin ; Rhône : Ampuis, Condrieu, Echalas, Les Haies, Loire-sur-Rhône, Longes, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Trèves, Tupin-et-Semons
TOURMALINE REAL ESTATE	Saint-Clair-du-Rhône		0 m	Saint-Clair-du-Rhône
ADISSEO SALAISE-SUR-SANNE	Salaise-sur-Sanne		5300 m	Ardèche : Charnas, Félines, Limony, Peyraud, Serrières, Vinzieux. Drôme : Saint-Rambert-d'Albon. Isère : Agnin, Chanas, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint-Maurice-l'Exil, Salaise-sur-Sanne, Ville-sous-Anjou. Loire : Saint-Pierre-de-Bœuf
BLUESTAR SILICONES	Salaise-sur-Sanne		3950 m	Ardèche : Charnas, Félines, Limony, Serrières. Isère : Agnin, Chanas, Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Sablons, Saint-Maurice-l'Exil, Salaise-sur-Sanne, Ville-sous-Anjou. Loire : Saint-Pierre-de-Bœuf
NOVAPEX	Roussillon		900 m	Roussillon, Salaise-sur-Sanne
SOLVAY	Roussillon		1050 m	Le Péage-de-Roussillon, Roussillon, Salaise-sur-Sanne
SITA REKEM	Roussillon		0 m	Roussillon
ENGRAIS SUD VIENNE	Salaise-sur-Sanne		1455 m	Sablons, Salaise-sur-Sanne
GEODIS BM	Salaise-sur-Sanne		1200 m	Sablons, Salaise-sur-Sanne
RUBIS TERMINAL	Salaise-sur-Sanne		600 m	Sablons, Salaise-sur-Sanne
TREDI	Salaise-sur-Sanne		300 m	Salaise-sur-Sanne

→ Le bassin Nord-Isère (38)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
PCAS	Bourgoin-Jallieu		270 m	Bourgoin-Jallieu
SIGMAALDRICH CHIMIE	St-Quentin-Fallavier		40 m	Saint-Quentin-Fallavier
TOTAL RAFFINAGE FRANCE	St-Quentin-Fallavier		1600 m	Bonnefamille, Diemoz, Saint-Quentin-Fallavier, Villefontaine

→ Le bassin Givors-Chasse/Rhône(38/69)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
FINORGA	Chasse-sur-Rhône		1550 m	Isère : Chasse-sur-Rhône. Rhône : Givors, Grigny, Ternay
TOTAL ACS	Givors		700 m	Isère : Chasse-sur-Rhône. Rhône : Givors, Grigny, Ternay

Inflammable | Toxique | Combustible | Dangereux pour l'environnement | Explosif | Toxicité spécifique | Radioactif | Gaz sous pression

→ Le bassin Andrézieux-Bouthéon (42)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
SNF SAS	Andrézieux-Bouthéon		1 100 m	Andrézieux-Bouthéon, La Fouillouse, Saint-Bonnet-les-Oules, Veauche

→ Le bassin Lyonnais (69)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
APPLICATION DES GAZ	Saint-Genis-Laval		690 m	Chaponost, Saint-Genis-Laval
ARKEMA	Pierre-Bénite		7 410 m	Brignais, Bron, Chaponost, Charly, Francheville, Irigny, Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Sainte-Foy-lès-Lyon, Saint-Genis-Laval, Vénissieux, Vernaison, Vourles, Feyzin, Solaize, Villeurbanne, Tassin-la-Demi-Lune, Corbas, Saint-Priest, Saint-Symphorien-d'Ozon
INTERRA LOG	Chaponnay		6 150 m	Isère : Luzinay, Villette-de-Vienne; Rhône : Saint-Fons, Vénissieux, Chaponnay, Corbas, Feyzin, Marennes, Mions, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Priest, Saint-Symphorien-d'Ozon, Simandres, Solaize, Toussieu
KEM ONE	Saint-Fons		10 000 m	Brignais, Brindas, Bron, Caluire-et-Cuire, Chaponost, Charly, Craponne, Ecully, Francheville, Grigny, Irigny, Lyon, Millery, Montagny, La Mulatière, Orlenas, Oullins, Pierre-Bénite, Soucieu-en-Jarrest, St-Fons, Ste-Foy-lès-Lyon, St-Genis-Laval, Taluyers, Tassin-la-Demi-Lune, Vaulx-en-Verin, Vénissieux, Vernaison, Villeurbanne, Vourles, Chaponnay, Chassieu, Communay, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Marennes, Mions, St-Priest, St-Symphorien-d'Ozon, Serezin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Ternay, Toussieu
PYRAGRIC INDUSTRIE	Rillieux-la-Pape		120 m	Rillieux-la-Pape
SAFRAM FRANCE	Genas		900 m	Genas, Saint-Priest
COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON VEOLIA EAU - CRÉPIEUX	Rillieux-la-Pape		970 m	Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Verin
COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON VEOLIA EAU - CROIX-LUIZET	Villeurbanne		970 m	Villeurbanne, Vaulx-en-Verin
BLUESTAR SILICONES FRANCE SAS	Saint-Fons		1 400 m au nord et 950 m au sud	Irigny, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Vénissieux, Feyzin
BRENTAG	Chassieu		930 m	Chassieu, Saint-Priest
CRÉALIS	Saint-Priest		375 m	Saint-Priest
DÉPÔT PÉTROLIER DE LYON	Lyon 07		500 m	Lyon 07
ENTREPÔT PÉTROLIER DE LYON	Lyon 07		390 m	Lyon 07
STOCKAGES PÉTROLIERS DU RHÔNE	Lyon 07		480 m	Lyon 07, Pierre-Bénite, Saint-Fons
GIFRER BARBEZAT	Décines		90 m	Décines-Charpieu
RHÔNE GAZ	Feyzin		600 m au sud et 700 m au nord	Feyzin, Solaize
SOCIÉTÉ DU DÉPÔT DE SAINT-PIREST	Saint-Priest		320 m	Corbas, Saint-Priest
SOLVAY BELLE ETOILE	Saint-Fons		440 m	Saint-Fons
SOLVAY SAINT-FONS CHIMIE	Saint-Fons		1 560 m	Saint-Fons, Lyon 07, Pierre-Bénite, Vénissieux
TOTAL RAFFINAGE FRANCE	Feyzin		1 910 m au nord et 1 500 m au sud	Irigny, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Vernaison, Feyzin, Saint-Symphorien-d'Ozon, Solaize

→ Le bassin Beaujolais Val-de-Saône (69)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
CEREGRAIN	Belleville-sur-Saône		1 010 m	Belleville, Saint-Jean-d'Ardières

Le bassin Lyon Nord (69)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
BASF AGRI-PRODUCTION	Genay	  	300 m	Genay
COATEX	Genay	 	2250 m	Ain : Massieux. Rhône : Albigny-sur-Saône, Curis-au-Mont-d'Or, Montanay, Neuville-sur-Saône, Quincieux, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Genay
UNIVAR	Genay	 	4550 m	Ain : Massieux, Parcieux, Reyrieux. Rhône : Albigny-sur-Saône, Chasselay, Les Chères, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Fleurieu-sur-Saône, Neuville-sur-Saône, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Genay, Montanay

Le bassin Saône (69)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
BAYER SAS	Limas	   	200 m	Limas, Villefranche-sur-Saône, Arnas
RHÔNE SAÔNE ENGRAIS	Villefranche-sur-Saône		1245 m	Ain : Beauregard. Rhône : Arnas, Villefranche-sur-Saône

Le bassin Maurienne (73)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
ALUMINIUM PÉCHINEY	Saint-Jean-de-Maurienne	   	250 m	Hermillon, Saint-Jean-de-Maurienne, Villargondran
ARKEMA	La Chambre	   	3700 m	La Chambre, Les Chavannes-en-Maurienne, Montaimont, Montgellafrey, Montvernier, Notre-Dame-du-Cruet, Saint-Avre, Saint-Etienne-de-Cuines, Sainte-Marie-de-Cuines, Saint-Martin-sur-La-Chambre, Saint-Rémy-de-Maurienne
THERMPHOS FRANCE	Epièrre	  	3500 m	Argentine, La Chapelle, Epièrre, Saint-Alban-des-Hurtières, Saint-Léger, Saint-Pierre-de-Belleville

Le bassin Saint-Marcel (73)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
MSSA SAS	Saint-Marcel	    	2500 m	Hautecour, Moutiers, Notre-Dame-du-Pré, Saint-Marcel, Salins-les-Thermes

Le bassin Frontenex (73)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
TOTALGAZ	Frontenex	 	700 m	Frontenex, Saint-Vital, Tournon

Le bassin Ugine (73)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
UGITECH	Ugine	 	600 m	Ugine

Le bassin Annecy (74)

ENTREPRISE	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION	COMMUNES CONCERNÉES
DÉPÔT PÉTROLIER DE HAUTE SAVOIE	Annecy	 	300 m	Annecy, Seynod

 Inflammable |  Toxique |  Comburant |  Dangereux pour l'environnement |  Explosif |  Toxicité spécifique |  Radioactif |  Gaz sous pression

Planning

ACTIONS	juil. à sept. 12	oct. nov. 12	déc 12	janv. 13	févr. 13	mars 13	avr. 13	mai 13	juin 13	juil. 13	août 13	sept. 13	oct. 13	nov. 13	déc 13	janv. à mai 14	juin 14	juil. à oct. 14	nov. 14
ACTIONS GÉNÉRALES																			
Définition du champ de la campagne, information des industriels																			
Constitution et réunions du comité de pilotage			18-déc.		21-févr.		19-avr.		07-juin			04-sept.				13-janv.			3-nov.
Choix d'une agence de communication			cahier des charges 21-déc	choix 09-janv															
Réunion des industriels	11-sept.		11 déc : Réunion INB						20-juin										3-nov.
Information préalable et réunions des élus									Lettre Préfets	aux communes									
Information des clic/css																			
Appels de fonds, recherche de subventions						29-mars													
RÉALISATION DES BROCHURES D'INFORMATION ET AFFICHETTES																			
GT documents réglementaires (pilote par I. Charpin)			pré-groupe 14-janv	9-janv - 31-janv		13-mars	05-avr.	16-mai	19-juin										
Rédaction des brochures, validation des brochures et des enveloppes										BAT 02 au 05/07									
Impression, mise sous enveloppe avec magnet, routage																			
Réalisation des affichettes										BAT 12/07									
Livraison aux communes																			
STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET ACTIONS COMPLÉMENTAIRES																			
GT actions pédagogiques (pilote par D. Bousquet)			pré-groupe 25-janv			16-avr.	17-mai	19-juin								15 mai jury	remise prix 2, 5 et 6 juin		
GT communication (pilote par P. Pouchot)				07-févr.	20-mars	17-avr.	16-mai	12-juin											
Élaboration du dossier complémentaire d'info.																BAT février			
Élaboration du clip « basique instinct »							Préparation cahier des charges	Consulta-tion				Livraison							
Message numéro vert	message de 2008																		
Mise à jour du site internet														Mise en ligne site v. 2013					
Regards sur le risque n° spécial														RR17					
Création et gestion de comptes Twitter et Facebook											Twitter		Facebook						
Élaboration des panneaux d'exposition												BAT 17 sept							
Préparation réunions publiques																			
Élaboration de la chemise pédagogique et des contenus																			
RÉALISATION DE LA CAMPAGNE																			
Conférences de presse de lancement													08/10/14	10/10/14					
Distribution des brochures aux populations																			
Livraison autres documents																	Mars : dossier "Relais"		
Fête de la science Le Pont-de-Claix													11 au 13 oct						
Réunions publiques													10-oct.	au	05-déc.				
Représentations théâtrales																Fév.-Mars			
Expositions Gafforisk																Mars-Avril			
BILAN DE LA CAMPAGNE																			
Réunions bilan et document bilan																	GT 10-juin	consultation juil-août	impression
Enquête auprès des communes															12 fév - 10 mars				Restitution
GT et réalisation de l'enquête de perception															18-mars : consultation avr ; 28-avr ; 13-mai	interviews 5 au 20 juin	synthèse	restitution	

7 Calendrier des réunions publiques

DÉPARTEMENT	BASSIN D'INFORMATION	COMMUNE(S) ORGANISATRICE(S)	DATE ET HEURE	LIEU
Ain	Plaine de l'Ain	Saint-Vulbas (avec Blyes)	Jeudi 28 novembre 18h30	Saint-Vulbas Centre International de Rencontres
	Stockages souterrains de l'Ain	Etrez	Mercredi 6 novembre 20h00	Etrez Salle des fêtes Route de Viriat
Ardèche	Cruas	Cruas (avec Meysse, Savasse)	Mardi 19 novembre 17h30	Cruas, salle des fêtes, place de la mairie
	Tricastin	St-Marcel-d'Ardèche avec Saint-Just-d'Ardèche (et Pont-Saint-Esprit)	Mercredi 4 décembre	St-Marcel-d'Ardèche Salle Ft de Mazade
Drôme	Tricastin	Saint-Paul-Trois-Châteaux (avec Pierrelatte, Lapalud, Bollène)	Mardi 5 novembre 18h	St Paul les Trois Châteaux Salle Georges FONTAINE
	Cruas	La Coucourde	Jeudi 28 novembre 18h15	La Coucourde Salle d'animation rurale
Isère	Grenoble	Champ-sur-Drac (avec Jarrie)	Jeudi 17 octobre 18h30	Champ-sur-Drac Salle de spectacle, ensemble culturel Navarre
		Claix	Vendredi 22 novembre 18h30	Claix Salle des fêtes de Pont Rouge
	Domène	Domène	Lundi 2 décembre	Domène Salle du Diapason, centre culturel
	Nord-Isère	Saint-Quentin-Fallavier (avec Bonnefamille)	Jeudi 14 novembre 18h30	Saint-Quentin-Fallavier Espace Culturel Georges Sand
	Roussillon - Saint-Clair-du-Rhône	Roussillon (avec Salaise)	Lundi 25 novembre 18h30	Roussillon Le Sémaphore
		Saint-Clair-du-Rhône (avec Les Roches de Condrieu, Saint-Prim)	Mardi 12 novembre 18h30	Saint-Clair-du-Rhône, Salle polyvalente, Espace Jean Fournet
		Saint-Maurice-l'Exil (avec Saint-Alban)	Mardi 26 novembre 18h00	Saint-Maurice-l'Exil Salle de conférence Pl. Marcel Noyer
	Voreppe	Voreppe	Jeudi 10 octobre 18h30	Voreppe Mairie Salle du Conseil
	Givors - Chasse-sur-Rhône	Chasse-sur-Rhône	Jeudi 7 novembre 18h30	Chasse-sur-Rhône Mairie, salle du conseil
	Loire	Andrézieux-Bouthéon	Saint-Bonnet-les-Oules (avec Andrézieux-Bouthéon)	Mercredi 27 novembre 19h00
Rhône	Lyonnais	Pierre-Bénite (avec La Mulatière et Irigny)	Lundi 4 novembre 18h00	Pierre-Bénite Maison du Peuple 4, Pl. Jean Jaurès
		Saint-Priest	Jeudi 14 novembre 18h30	Hôtel de ville Salon de l'Hôtel de ville Saint-Priest
		Feyzin	Mercredi 20 novembre 18h00	Feyzin Epicerie Moderne Centre Léonard de Vinci
	Lyon Nord	Neuville-sur-Saône (avec Genay et Massieux)	Mardi 12 novembre 18h00	Neuville-sur-Saône Espace Jean Vilar Pl. Charles de Gaulle
	Saône	Villefranche-sur-Saône (avec Arnas et Limas)	Jeudi 5 décembre 18h30	Villefranche-sur-Saône Mairie, salle du conseil

LISTE DES PERSONNES AYANT PARTICIPÉ AUX RÉUNIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Le secrétariat de la campagne tient à remercier toutes les personnes qui ont participé aux différentes réunions préparatoires et qui ont ainsi contribué à la réussite du projet.

Tous les noms des industriels ne sont pas repris ici. Pour mémoire, les responsables des établissements concernés par la campagne ont été réunis 2 fois à Lyon, et une réunion de bilan s'est tenue le 3 novembre 2014 à Grenoble.

Les intervenants aux réunions publiques, fête de la science et cérémonies de remise des prix sont cités dans les comptes rendus figurant sur le site internet www.lesbonsreflexes.com

Nadine ACHAINTE, ARKEMA Pierre-Bénite
Bernard AIRENTI, Préfecture de Savoie, DSIPC
David ANTOINE, Préfecture de la Drôme, SIDPC
Duncan ATKINS, ILL Grenoble
Xavier AZZOPARDI, CHSCT Bluestar Silicones Roussillon
Dominique BAURES, DREAL / Service Prévention des Risques
Aurélié BARBET, IRMa
Noémie BERTHELOT, GRAINE Rhône-Alpes
Adeline BERTONCINI, EDF- CNPE Tricastin
Adrien BERTRAND, Conseil Général de la Drôme
Manon BESNARD, Conseil Général de l'Isère
Daniel BOMBASARO, GIE OSIRIS Roussillon
Fabien BORDON, Grand Lyon / Agenda 21 Vallée de la Chimie
Jean-Claude BOUCHET, Préfecture de la Loire, SIDPC
Gabriel BOULET, Préfecture de la Drôme
Daniel BOUSQUET, Rectorat de Lyon
Michel BOUTARD, UFC-QUE Choisir
Stéphane BOWIE, Conseil Général de l'Isère
Hervé BOYER, Préfecture de l'Ain, SIDPC
Olivier BRON, UNIVAR Genay
Vincent CAMPENS, Ville de Valence
Geneviève CASCHETTA, DDPP Loire / SGPR
Laurence CASSAGNE, IRMa
Marianne CHARLES-PELLAT, ISOICHEM Le Pont-de-Claix
Bernard CLEMENT, APORA
Jacques COUDERT, Grand Lyon / Mission Ecologie
Gilles CREST, AREVA Tricastin
Patricia DE CAMARET, BASF Pharma St Vulbas
Mireille DOMENECH DIANA, Vice-Présidente du Grand Lyon, Maire de Pierre-Bénite, Présidente du SPIRAL Risques
Emmanuel EFFANTIN, Préfecture de la Savoie, DSIPC/SIDPC
Richard ESCOFFIER, ASN
Frédéric EVESQUE, DREAL Rhône-Alpes / Service communication
Xavier FARGUES, ILL Grenoble
Christian FAVRE, DREAL / Unité Territoriale Rhône-Saône
Pierre-Yves FILIPPI, EUROTUNGSTENE Grenoble
Jean-François FINCK, EDF - CNPE Saint Alban
Jean-Pierre FORAY, DREAL Unité Territoriale de l'Isère
Karine FOREST, Région Rhône-Alpes
Ludovic FORTIN, KEM ONE Saint-Fons
Nicolas GAU, STORENGY Etrez
Jean-Pierre GAUME, MNLE Rhône-Alpes
Lydie GHARIB, Ville de Saint-Fons

Laurence GEOLTRAIN, Rectorat de Grenoble
François GIANOCCARRO, IRMa
Vincent GIRARD, AREVA Tricastin
Sébastien GOMINET, IRMa
Anne GUILLET-CAILLOT, ARKEMA Jarrie
Ghislaine GUIMONT, DREAL / Unité Territoriale Rhône-Saône
Christine HANY, STEPAN EUROPE Voreppe
Vincent JEANNEAU, NOVAPEX le Grand Serre
Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, DREAL / Service Prévention des risques
Christine KIEFFER, Rectorat de Lyon
Élise LABORET, Préfecture de Savoie, DSIPC/SIDPC
Geneviève LAFAY, CPC EPS - IEN Mions
Emmanuel LAMBERT, EDF- CNPE Cruas
Henri LARNAUD, Rectorat de Grenoble
Jean-François LEBLANC, Rectorat de Grenoble
Bernard LE RISBE, élu ville de Jarrie, Association des Maires de l'Isère
Chantal LIEVRE, Préfecture du Rhône, DSPC/SIDPC
Jean-Paul LOUIS-GAVET, Préfecture de l'Isère, SIDPC
Céline MAKHLOUF, Préfecture de l'Ain, SIDPC
Gérard MARIN, DSDEN Drôme
Eric MARTINS DE FREITAS, Préfecture de l'Ardèche, SIDPC
Savéria MARTEL, TREDI Saint-Vulbas
Emmanuel MARTINAIS, ENTPE Laboratoire Rives
Marie MASSON, EDF- CNPE du Bugey
Justine MENGUY, Ville de Salaise-sur-Sanne
Nathalie MICHALLON, Ville de Grenoble
Alexandre MICOUD, stagiaire Ville de Lyon
Christian MORERO, AREVA Tricastin
Yves MUNOS, IRMa, IFFORME
Madeleine MURAOUR, élue ville de Montélimar
Lydie NEMAUSAT, FRAPNA Rhône
Éléonore PERRIER, élue ville de Grenoble, Présidente commission Risques majeurs du SPPPY
Gérard PERROTIN, élu ville de Salaise sur Sanne, IRMa, AMARIS
Jean-Baptiste PEZON, Grand Lyon
Marc-Edouard PIARD, DSP Ville de Lyon
Stéphan PINELLE, CHSCT VENCOREX Le-Pont-de-Claix
Olivier PINERI, DREAL / Service Prévention des risques
Éric PLASSERAUD, Préfecture de l'Ardèche, SIDPC
Patrick POQUET, Préfecture du Rhône, DSPC
Serge PORTUGAL, ARKEMA Pierre-Bénite
Patrick POUCHOT, VENCOREX Le-Pont-de-Claix
Christelle RABILLOU, DSDEN Drôme
Axel REBECQ, Préfecture de la Savoie, service communication
Sabrina ROMAINI, Préfecture du Rhône, SIDPC
Julien ROSSIER, EUROTUNGSTENE Grenoble
Marion ROUSSELOU, IRMa
Guy SERREAU, Préfecture de l'Isère, SIDPC
Marion SINSARD, IRMa
Valérie SOZZI, Préfecture du Rhône
Thierry TAPONARD, EDF - CNPE Creys Malville
Marie Magdeleine TAREL, Préfecture de la Drôme, SIDPC
Bernard TRANCHAND, DREAL / service DDGP
Stéphane TRONTIN, Préfecture du Rhône, DSPC/SIDPC
Laurence TUR, Préfecture de l'Isère, SIDPC



MEYLAN Désormais, René Jacquot se bat pour les autres P. 40

SAINT-MARCELLIN Métalpes liquidée : 50 salariés touchés P. 8



POLÉMIQUE Affaire Leonarda : l'expulsion qui secoue la gauche P. 33



ISÈRE 33 SITES ET 105 COMMUNES CONFRONTÉS AUX DANGERS INDUSTRIELS MAJEURS

MEURTRE À LA SÔNE Le scénario du drame et l'enquête



Que faire face aux risques ?



Après une nouvelle opération de ratisseage, les enquêteurs lancent un appel à témoins pour retrouver Giovanni Natvel, suspecté d'avoir tué son beau-père à coups de hache et de fusil lundi soir.

SOCIÉTÉ Prostitution : un rapport préconise de punir les clients P. 32

Le Dauphiné Libéré 17 octobre 2013

2 | JEUDI 17 OCTOBRE 2013 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

VOUS & NOUS

LE BILLET PAR CELLES D'EUROPE

Elle court, elle court, la rumeur du 9-3...

Même sociale de Nord porte plainte pour «assurances menaçantes et hijack»... A. Châlon-en-Champagne, l'UMP Brevoix Agence la recherche la nuit. Les deux autres ont été victimes de pressions régulières qui allaient jusqu'à Palfren, Lempdes, Tulle, Saint-Genès, Virey-le-Flon...

La lutte contre le gaspillage : vous arrive-t-il de manger des aliments périmés ?

LA RÉPONSE À LA QUESTION D'OR : Quel 7% Non 93%

À VOIR, À LIRE SUR LE WEB

LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

ISÈRE | La campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs

La population face aux risques industriels

Le dossier du jour en Isère. Les risques industriels majeurs. 33 sites et 105 communes confrontés aux dangers industriels majeurs. Les enjeux de la campagne d'information.

Les dates et lieux de réunion en Isère. A Champagnon-Druas : samedi 17 octobre, réunion à partir de 18 h 30... A Châlon-en-Champagne : le jeudi 20 novembre, à 18 h...

« Que les gens aient les bons réflexes et qu'ils sachent quoi faire ». Les explications de Jean-Luc Puy, responsable de la communication de l'Agence régionale de l'information sur les risques industriels majeurs.

LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

10 sites sont concernés en Rhône-Alpes, dont 33 dans notre département

« Pour les gens qui passent, l'info est insuffisante à Voreppe ». Le défi est de faire passer l'information à ceux qui ne sont pas habitués à ce genre de messages. Les enjeux de la campagne d'information.

« Le risque sismique, on est contraint de raisonner en termes de probabilités ». Les enjeux de la campagne d'information sur les risques sismiques.

Autour de la plateforme chimique du Pont-de-Claix, l'objectif est de faire vivre cette campagne dans la durée. Les enjeux de la campagne d'information sur les risques chimiques.

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

Le Dauphiné Libéré -
édition du Grand Valence -
14 octobre 2013

Risques industriels majeurs
De la nécessité d'adopter "Les bons réflexes"

[Valence - 26] - jeudi 10 octobre 2013 s'est tenue la conférence de presse pour la campagne d'informations sur les risques industriels majeurs. De mi-octobre à fin novembre, les maires et les industriels vont informer le public sur les risques majeurs en Rhône-Alpes. Une lettre d'information (photo ci-dessous) va être envoyée rappelant les consignes et les bons gestes à avoir.



Cette brochure accompagnée d'un magnétisme sera distribuée dans chaque salle des lettres.

Un premier départ de cette campagne d'information est en cours. Les maires et les industriels vont informer le public sur les risques majeurs en Rhône-Alpes. Une lettre d'information (photo ci-dessous) va être envoyée rappelant les consignes et les bons gestes à avoir.

Cette campagne se déroule dans le cadre de l'initiative d'information du public prévue par le règlement pour les installations des établissements classés à risque particulier (IER) (ICPE).

Elle concerne les sites de production ou de stockage de produits dangereux, les usines d'hydrogène et les usines de raffinage.

Elle est destinée à tous les habitants des communes concernées par ces sites.

La campagne porte sur 77 sites, répartis dans 13 départements. Elle concerne plus de 10 millions de personnes.

Le but de cette campagne est d'informer le public sur les risques industriels majeurs et de lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas de danger.

La campagne porte sur 77 sites, répartis dans 13 départements. Elle concerne plus de 10 millions de personnes.

Le but de cette campagne est d'informer le public sur les risques industriels majeurs et de lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas de danger.

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ - Édition du Grand Valence (pages régionales et Monde) - lundi 14 octobre 2013

DRÔME | Les habitants des bassins concernés reçoivent en ce moment une documentation

Ce que nous devons faire en cas d'accident industriel

C'est une campagne de grande envergure lancée dans toute la région Rhône-Alpes. Jeudi, en préfecture de la Drôme, était présentée le contenu de cette vaste opération de communication destinée à sensibiliser les habitants des secteurs concernés par un risque industriel, chimique ou nucléaire. Causette ces secteurs, mais aussi le conseiller, tel est l'objectif visé par les autorités, préfet, maires, services de contrôle comme le DSDS (direction départementale de l'équipement, de l'aménagement et de l'impulsion) et industriels.

Près de 100 000 Français concernés par l'opération

Dans la Drôme, près de 100 000 personnes sont concernées par cette campagne, car domiciliées dans des secteurs où les usines sont implantées des entreprises produisant des produits dangereux.

Dans les jours qui viennent donc, des milliers de flyers seront envoyés aux habitants des communes concernées.

Cette campagne, dont le coût s'élève à environ un million d'euros pour la région Rhône-Alpes, est destinée à informer le public sur les risques industriels majeurs et de lui faire connaître les bons réflexes à adopter en cas de danger.

L'INFO EN +
QUI EST CONCERNÉ ?
Les habitants de secteurs situés dans les bassins de Hautemont, Le Grand-Sans, Romane, Châteaufort, Tricastin et Valence.

COMMENT DE COMMUNES ET D'ENTREPRISES ?
26 communes sont concernées et 17 sites industriels dans les sites Aube de Romane et Tricastin ainsi que le central EDF de Tricastin.

QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT INDUSTRIEL ?
En cas de catastrophe, plusieurs réflexes doivent être adoptés, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, se tenir informé en écoutant la radio, ne pas aller chercher ses affaires à l'école (ils y sont en sécurité) et éviter de téléphoner pour ne pas saturer les réseaux.



LA CÔTIÈRE

N° 911
jeudi 24 octobre 2013
Page 4
596 mots

ACTUALITÉS

SENSIBILISATION

Risques industriels majeurs : plus de 7.000 habitants exposés

Une campagne d'information et de sensibilisation aux risques industriels majeurs vient d'être lancée sur l'ensemble de la région. Les habitants de quatre communes de la Côtière sont directement concernés en raison d'industries « à risque » implantées à proximité de leur domicile.

Il y a quelques jours, c'est sous l'égide du préfet de région qu'a officiellement été lancée une vaste campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs. Environ deux millions de personnes et 324 communes sont concernées dans la région, car incluses dans le périmètre d'une des 77 installations classées SEVESO, à proximité d'un des huit sites nucléaires, ou d'un des cinq sites de stockage souterrain de gaz. Tous les habitants d'un de ces territoires, doivent recevoir d'ici la fin du mois de novembre, un document d'information relatif aux risques industriels majeurs accompagné d'un magnétisme au format « carte de crédit » sur lequel sont rappelés les principes de base sur la conduite à tenir en cas d'alerte.

D'autre part, pour la première fois, les établissements scolaires des périmètres potentiellement exposés, sont concernés par cette campagne. Les élèves se verront attribuer une chemise pédagogique. Parallèlement, un affichage sera réalisé dans les établissements accueillant du public, les entreprises de plus de 50 salariés, et les immeubles d'une capacité de plus de 15 logements. La dernière campagne régionale de cette envergure avait été menée en 2008. Elle étoffe cette fois-ci encore davantage, mais tout de même déboursé un million d'euros afin de mettre en place ce dispositif de prévention.

5 entreprises exposent à des risques industriels majeurs dans la plaine de l'Ain

Dans le département de l'Ain, les habitants de 21 communes vont faire l'objet d'une information au cours des prochains jours, et le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) constitue bien évidemment un territoire sensible par excellence. La centrale nucléaire du Bugey, mais aussi BASF Pharma, Speichim Processing, Total Gaz ou encore Tredi, font l'objet de dispositifs spéciaux en raison de leurs activités. C'est pourquoi, les habitants de Charnoz-sur-Ain, Saint-Jean-de-Niost et Saint-Maurice-de-Gourdans, géographiquement proches de ces entreprises ainsi que Balan (avec l'usine Kem one), soit plus de 7.000 personnes, sont tous inclus dans un périmètre potentiellement soumis à des risques industriels majeurs. Selon la nature des produits impliqués, un accident pourrait ici prendre la forme d'un incendie, d'une explosion ou d'une émission de produits toxiques ou radioactifs. À ce titre, les établissements industriels à risques majeurs doivent informer, au moins tous les cinq ans, les populations riveraines des risques qui les concernent. ■

par G.r. et T.g.

La Côtière -
24 octobre 2013

Le journal du Bugey -
17 octobre 2013

Sécurité publique

Risques industriels majeurs : plus de 11.000 habitants exposés

Une campagne d'information et de sensibilisation aux risques industriels majeurs vient d'être lancée sur l'ensemble de la région. Les habitants de plusieurs communes de la Plaine de l'Ain sont directement concernés en raison d'industries "à risque" implantées à proximité de leur domicile.

La semaine dernière, c'est sous l'égide du préfet de région qu'a officiellement été lancée une vaste régionale d'information sur les risques industriels majeurs. Environ deux millions de personnes et 324 communes sont concernées dans la région, car incluses dans le périmètre d'une des 77 installations classées SEVESO, à proximité d'un des 3 sites nucléaires, ou d'un des 5 sites de stockage souterrain de gaz. Tous les habitants d'un de ces territoires, doivent recevoir d'ici la fin du mois de novembre, un document d'information relatif aux risques industriels majeurs accompagné d'un magnet au format "carte de crédit" sur lequel sont rappelés les principes de base sur la conduite à tenir en cas d'alerte. D'autre part, pour la première fois, les établissements scolaires des périmètres potentiellement exposés, sont concernés par cette campagne. Les élèves

se verront attribuer une chemise pédagogique. Parallèlement, un affichage sera réalisé dans les établissements accueillant du public, les entreprises de plus de 50 salariés, et les immeubles d'une capacité de plus de 15 logements. La dernière campagne régionale de cette envergure avait été menée en 2008. Elle était cette fois-ci encore davantage, mais tout cela à un coût, puisque la région a tout de même déboursé un million d'euros afin de mettre en place ce dispositif de prévention.

5 entreprises exposent à des risques industriels majeurs dans la Plaine de l'Ain

Dans le département de l'Ain, les habitants de 21 communes vont faire l'objet d'une information au cours des prochains jours, et le parc industriel de la Plaine de l'Ain constitue bien évidemment un territoire sensible par excellence. La centrale nucléaire du Bugey, mais aussi BASF Pharma, Speichim Processing, Total Gaz ou encore Teedi, font l'objet de dispositifs spéciaux en raison de leurs activités, et c'est pourquoi, les habitants de St-Vulbas, Blyes, Chazey-sur-Ain, Ste-Julie, ainsi que Lagnieu, soit plus de 11.000 personnes, sont tous inclus dans un périmètre potentiellement soumis à des



Cette brochure (format 12 x 30 cm) sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des communes concernées.

risques industriels majeurs. Selon la nature des produits impliqués, un accident pourrait ici prendre la forme d'un incendie, d'une explosion ou d'une émission de produits toxiques ou radioactifs. À ce titre, les établissements industriels à risques majeurs doivent informer, au moins tous les 5 ans, les populations riveraines des risques qui les concernent. ■

Le Dauphiné Libéré
22 octobre 2013

Chasse-sur-Rhône : des courriers et une réunion

Une seule entreprise est concernée par les risques industriels sur la commune de Chasse-sur-Rhône. Il s'agit de Finorga, qui fabrique des produits pharmaceutiques.

Installée dans les années 60, la plateforme est constamment sous surveillance car les matières utilisées sont très dangereuses.



C'est l'entreprise de produits pharmaceutiques Finorga qui est concernée par les risques majeurs à Chasse-sur-Rhône. Archives photo Le DL

Une commission locale d'information se réunit régulièrement et pour cette nouvelle campagne de prévention, la mairie semble très organisée : « Des

courriers ont été envoyés aux habitants avec le bulletin de la commune », explique-t-on. Une réunion va être organisée le 7 novembre avec la population. « Le but est de leur expliquer les risques et les comportements à adopter en cas d'accident chimique ».

Un exercice avec les forces de l'ordre et les pompiers avait également été organisé en 2008. ■

par : C.b.



Risques industriels majeurs : la Calade doublement concernée

Sécurité. Parce que la Calade compte deux sites classés Seveso, elle entre dans le cadre d'une grande campagne d'information sur les risques industriels majeurs. Ce jeudi soir, une réunion était organisée à l'intention de la population. Que faut-il savoir pour se protéger en cas d'accident.

Seuls l'agglomération, deux sites industriels ont été identifiés comme potentiellement dangereux : Bayer, ancienne Edouard-Herriot, et Rhône-Solbe-organ, en zone portuaire nord-est, route de Bourbourg. Dès lors, pour les collectivités, l'information des populations a sur les risques industriels majeurs est obligatoire. A Villefranche, cette sensibilisation a déjà fait l'objet de plusieurs actions : la distribution d'une brochure des conseils à adopter, dans les lieux à intérêt des zones concernées ; et un affichage des consignes de sécurité dans les établissements recevant du public, les habitations de plus de 15 logements et les entreprises de plus de 50 salariés. Enfin une chambre pédagogique a été créée à l'usage par les établissements scolaires.

« Dans l'agglomération, deux sites industriels ont été identifiés comme potentiellement dangereux : Bayer, ancienne Edouard-Herriot, et Rhône-Solbe-organ, en zone portuaire nord-est, route de Bourbourg. Dès lors, pour les collectivités, l'information des populations a sur les risques industriels majeurs est obligatoire. A Villefranche, cette sensibilisation a déjà fait l'objet de plusieurs actions : la distribution d'une brochure des conseils à adopter, dans les lieux à intérêt des zones concernées ; et un affichage des consignes de sécurité dans les établissements recevant du public, les habitations de plus de 15 logements et les entreprises de plus de 50 salariés. Enfin une chambre pédagogique a été créée à l'usage par les établissements scolaires. »

« **Quatre arrêtés préfectoraux réglementent le site de Bayer** »

« Bayer SAS, avec ses 310 employés, formule, conditionne et stocke des produits utilisés sur la région. Les sites sont situés en France, d'Europe ou du Maghreb d'un de ses nombreux partenaires, mais en France. L'accident du 23 février 1999 a également les caractéristiques de l'accident de 1999 en janvier 2003. Une personne a été blessée par un produit de synthèse à haute pression. Les pompiers de SDS viennent intervenir pour être par un «, informés à l'avance. »



« Régulièrement, des exercices de gestion d'accidents ont lieu en amont sur le site de Bayer. Photo: Jean-Luc Zanon »

Les bons réflexes à avoir

Quel ? Les produits impliqués les accidents industriels majeurs peuvent provoquer la formation d'un incendie, d'une explosion, ou d'une émission de produits toxiques.

Comment ? Vous devez être conscients de la situation, en cas d'accident, évacuez vous rapidement. Il dure 1 à 2 mn, sans d'un silence de 3 secondes. Un deuxième cycle d'évacuation va suivre, pour un incendie. Trois cycles au total, peut-être deux les accidents majeurs peuvent vous être imposés qu'ils demandent plusieurs heures.

Que faire ? Suite à un accident, quatre consignes de base vous à respecter en

pratique. **Même** sous l'effet d'un incendie le plus proche du lieu où vous vous trouvez. **Même** si vous êtes pas chez vous. **Formez** les parents, les voisins et les voisins. **Ne** vous précipitez pas vers les véhicules arrêtés. **Évacuez** les personnes à la maison (1 route Saint, 1 route Basse, France 100) mais la situation (dans 3). **Évitez** la route des véhicules d'urgence pendant l'évacuation par leur par leur. **Évacuez** les personnes à la maison de la maison de la maison de la maison. **N'allez** pas chercher vos enfants à l'école. **Si** vous êtes en travail par votre entreprise qui est de l'urgence pour vous en de votre entreprise à l'industrie de l'industrie. **Évitez** de

passer des appels téléphoniques que les secours ne puissent pas les recevoir. Des lignes saturées par des appels en grand nombre empêchent les secours.

France. **Tenez** votre téléphone portable en mode silencieux ou sans émission de son. **Ne** vous précipitez pas vers les véhicules arrêtés. **Évacuez** les personnes à la maison de la maison de la maison. **N'allez** pas chercher vos enfants à l'école. **Si** vous êtes en travail par votre entreprise qui est de l'urgence pour vous en de votre entreprise à l'industrie de l'industrie. **Évitez** de

Les contacts
A Villefranche
Olivier Maréchal, conseiller municipal
omarechal@villefranche.net
Nicolas Spitzer
Nicolas Spitzer
Maison Développement
Durable, responsable@villefranche.net

De notre correspondant
Daniel Rust

LA COUCOURDE | Les risques majeurs en question



Le maire, Jean-Luc Zanon, entretient des intervenants.

Jeudi à la salle municipale de la commune de Coucourde, les Coucourdiens étaient nombreux pour assister à la conférence sur les risques majeurs organisée par le maire, Jean-Luc Zanon, et son conseil municipal. Une réunion d'information principalement axée sur le nucléaire et le transport des matières dangereuses.

Le maire a précisé que la commune est concernée par sept risques majeurs : la centrale de Cruas-Meyras, le transport de matières dangereuses (NG, AT, Rhéne, SNCF), une seule ne peut nous arriver, une avalanche. Les intervenants, du CNPE (Centre national de production d'électricité) EDF ont développé les points forts de la sécurité et des travaux menés pour la protection de la population. La centrale nucléaire de Cruas-Meyras, quatre réacteurs de 900 Mégawatts (chaque) est engagée dans la campagne d'information sur les risques industriels majeurs pilotée par la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et

du logement). Cette campagne vise notamment à faire connaître le maître des sites industriels, les risques qu'ils peuvent générer, les moyens de prévention et de protection ainsi que les bons réflexes à adopter en cas d'accident, comme l'a précisé Luc Torquet. « Il y a peu de chance qu'un tel accident se produise mais il faut connaître les réactions à avoir. »

La suite des questions

La commune fait partie des 21 de périmètre du Plan particulier d'intervention (PPI). Le conseil municipal, avec le PCS (Plan communal de sauvegarde) et le PPMIS (Plan particulier moyen secours), serait prêt en cas d'accident majeur. Les questions, en fin de conférence entre intervenants et public ont trouvé des réponses satisfaisantes (Quand prendre les consignes d'évacuation ? Que faire lors de l'alerte sirène ?)

Il faut prendre ces risques au sérieux car ils existent. Un site internet pour connaître les bons réflexes : www.lesdecoffertes.com

CLAIX

Risques majeurs : des industriels exigeants pour la sécurité

Dans le cadre de la campagne d'information sur les risques majeurs, organisée tous les cinq ans, la mairie en partenariat avec la Dreal5 (direction départementale de l'environnement) a invité les citoyens à une réunion publique, vendredi soir, dans la salle des fêtes de Pont Rouge.

Le public n'était pas nombreux à ce rendez-vous. Pourtant, il n'est pas fréquent de se retrouver en face des représentants d'établissements industriels de la plate-forme chimique de Pont-de-Claix.

Accueillis par le maire Michel Octru, ont pris place, entre autres, à la table des intervenants Nicolas Rupp, directeur de Sita Rekem, Patrick Pouchot en charge de la communication de Vencorex et

Pierre Noël, directeur d'Isoschem. À tour de rôle, ces derniers ont présenté leur entreprise, ont précisé leurs activités et ont détaillé leurs mesures de prévention ainsi que les moyens de secours.

« Nous avons progressé dans la gestion des risques »

Jean- Pierre Foray, chef de l'UT 38 au sein de la Dreal Rhône Alpes a, quant à lui, exposé longuement les principes de la gestion des risques en insistant notamment sur la réduction du risque à la source et la maîtrise de l'urbanisation.

Les chefs d'entreprises sont unanimes : « Nous avons progressé dans cette gestion des risques. Nous avons une meilleure connaissance de ces

derniers ». Comment amélioreraient-ils leur vision ?

« Nous imaginons toujours plus de scénarios d'accidents afin d'être prêts, le cas échéant pour apporter une réponse adaptée. »

L'analyse des incidents a conduit au fil des années à une plus grande sécurité des installations et le matériel utilisé, disent-ils, est de plus en plus performant. Certains, par ailleurs n'ont pas hésité à arrêter la production de produits jugés trop dangereux. Enfin tous reconnaissent que le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a incité les uns et les autres à une plus grande exigence, bienvenue pour la sécurité des populations.



Martine BRUN

Une partie des intervenants aux côtés du maire Michel Octru.

Le Dauphiné Libéré -
24 novembre 2013

Risques industriels : une réunion publique d'information le 14 novembre

Une réunion publique est programmée le jeudi 14 novembre à 18 h 30, salon de l'Hôtel de Ville, sur les risques industriels dans la commune, dans le cadre d'une grande campagne d'information coordonnée par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) en liaison avec Apora (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel), le Spirat (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise) et le SPPPY (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise).

La Ville concernée par deux sociétés

La Ville est concernée par deux établissements : Créalis et la Société du dépôt. Afin de débiter cette campagne sur la

commune, une brochure d'information « Les bons réflexes », accompagnée d'un magnet, sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres dès le début de ce mois de novembre. « Elle permettra aux San-Priots de connaître les risques et les mesures prises pour éviter les accidents, les modalités d'alerte et les bons réflexes à adopter si un accident se produisait. Le magnet apposé sur le réfrigérateur servira, quant à lui, de pense-bête... », argumente la mairie. Des affichettes présentant les consignes à tenir en cas d'alerte seront également apposées dans les établissements recevant du public, les immeubles de plus de 15 logements, les entreprises de plus de 50 salariés.

Pour rappel, la réglementation impose aux établissements industriels présentant des risques majeurs d'informer au moins tous les cinq ans la population susceptible d'être exposée à ces risques. C'est dans ce cadre qu'une nouvelle campagne régionale d'information sur les risques

industriels majeurs est lancée. Elle a pour objectif principal de faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'alerte. Elle vise également à dispenser une information complète et homogène sur les risques industriels majeurs dans toute la région Rhône-Alpes et à développer des actions allant au-delà des simples exigences réglementaires, en particulier auprès des établissements scolaires.

La campagne concerne 90 établissements industriels et 324 communes, soit plus de 2,3 millions de personnes sur le territoire de la région Rhône-Alpes. ■

Pour en savoir plus :

<http://www.lesbonsreflexes.com>



■ L'entrée de la Société du Dépôt.
Photo d'archives

Le Progrès - 5 novembre 2013

Des élèves du collège Alain lauréats d'un concours sur les risques majeurs

Éducation-prévention. Les élèves du collège Alain ont plâché sur les risques technologiques dans le cadre du concours « Class Tourisk ». Ils ont réalisé un guide.

La classe de 5^e du collège Alain a remporté le concours « Class Tourisk », ouvert aux élèves du CE2 à la 5^e, et relatif aux risques industriels majeurs. Comme leurs autres camarades, les élèves de 5^e avaient comme objectif de localiser et mettre en scène les risques dans l'environnement et de présenter les moyens d'alerte et de bons réflexes.

De décembre 2013 à février 2014, sous la direction de Stéphane Fain, professeur de physique-chimie, les collégiens ont réalisé un excellent travail sous la forme d'un livre format A3. Dans ce dernier, on peut trouver la situation du collège dans la commune, les raisons qui font que nous sommes concernés par les risques technologiques majeurs (RTM), une présentation des sept établissements industriels qui entourent le collège, les

réflexes liés d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), les modes d'information et les risques encourus. Cartes, photos et croquis agrémentent ce travail, sur lequel les élèves se sont totalement investis, heureux d'avoir été récompensés collectivement par un caméscope et individuellement par une pochette contenant divers matériels pédagogiques et informatiques.

Une campagne de prévention des risques entamée fin 2013

La campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs s'est tenue fin 2013. Elle s'est manifestée, pour la population, par la diffusion d'informations réglementaires dans les boîtes aux lettres des zones concernées. Les Soisfontains, particulièrement concernés en raison des



Le Progrès - 9 juin 2014

La Tribune - 5 juin 2014

L'ESSOR

ÉLÈVES FACE AUX RISQUES NUCLÉAIRES

Les élèves de seconde professionnelle Mé et ses de lycée professionnel l'odyssée de Pont-de-Chéroy ont été récompensés pour avoir couvert l'exercice grandeur nature organisé par la centrale nucléaire de Bugey, début 2014.

« Vous vous êtes impliqués dans le projet. Aller chercher les acteurs sur leur lieu de travail a été apprécié », ont noté le comité de pilotage choisissant des acteurs du territoire qui, avec le vote des intervenants, a choisi leur travail. Que faut-il faire ? Quels sont les comportements à avoir ? Pour répondre, les élèves sont allés en reportage à la caserne des pompiers, la maison de retraite de Saint-Vulbas, à l'école, à la centrale nucléaire. Ils ont créé des journaux télévisés de moins de deux minutes, soignant la présentation devant la caméra et le micro, ajoutant générique, musique... alors que la centrale nucléaire de Bugey ouvrait à un exercice de mise en sécurité de la population pour évaluer les modifications apportées au plan particulier d'intervention (PPI) en révision. A

Hière-sur-Ardèche, le matin a donné lieu à une mise à l'abri et l'après-midi, à une évacuation. Son maire a été le premier à vouloir participer à l'exercice. Ainsi, le séisme nucléaire s'est établi à différents niveaux. Le risque zéro n'existant pas, l'organisation devra permettre l'impact le plus faible possible. Lors de cette remise des prix, des

représentants d'interventions saïons (préfecture de l'Ain, Éducation nationale, DREAL, centrale...) sont revenus sur les risques majeurs et la campagne lancée en 2013. Pour le territoire (9 communes de l'Ain et 24 de l'Isère, la centrale nucléaire est le risque industriel premier et le citoyen doit être informé des risques qu'il peut encourir. Les lauréats ont été récompensés (diplômes, clés USB...) permettant à leur établissement de se doter d'un caméscope. Patrick Chiffon, maire de Hière-sur-Ardèche, les a félicités pour leur couverture de l'exercice et leur capacité à s'adapter aux circonstances locales.

MEI, maintenance des équipements industriels - SEI, services électroniques annuelles

||CT

L'Essor - 20 juin 2014

Les 3es du CEFA ont les bons réflexes en matière de sécurité



Les élèves de 3^e du CEFA ont remporté le Grand Prix du Jury du concours Act'risk studio, organisé dans le cadre de la campagne régionale d'information du public sur les risques industriels majeurs. Une belle récompense pour ces jeunes, créateurs d'une courte vidéo sur les bons réflexes à avoir en cas d'incident majeur.

Leur montage de qualité, dynamique et avec une bonne pointe d'humour a su séduire le jury. Ils ont ainsi été récompensés lundi, en présence de Madame Torquet, représentant le Ministère de l'environnement et membre de l'autorité de sûreté nucléaire, de Mesdames Muraour et Argentin, en charge des questions de sécu-

rité à la mairie de Montélimar, de Monsieur Leblanc, du service santé et sécurité au travail du rectorat de Grenoble et de Monsieur Lambert, responsable de communication de la centrale de Cruas. Ce concours était ouvert à toutes les classes, de la région Rhône-Alpes, de la 4^e à la terminale, dont l'établissement scolaire cohabite avec un risque industriel majeur.
Lilian Gaudert

Vie municipale

Les risques industriels majeurs en Isère

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Les bons réflexes

Les risques industriels majeurs en Isère

La réglementation impose aux établissements industriels présentant des risques majeurs d'informer, au moins tous les cinq ans, la population susceptible d'être exposée à ces risques.

C'est dans ce cadre que la nouvelle campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs est lancée !

Cette campagne a pour objectif principal de faire connaître les bons réflexes à adopter en cas d'alerte. Elle vise également à dispenser une information complète et homogène sur les risques industriels majeurs dans toute la région Rhône-Alpes et développer des actions allant au-delà des simples exigences réglementaires, en particulier auprès des établissements scolaires.

En 2013, la campagne d'information concerne 77 établissements Seveso, 5 stockages souterrains de gaz et 8 installations nucléaires : elle s'adresse ainsi aux habitants de 324 communes, soit plus de 2,3 millions de personnes.

Vif est concerné par les risques industriels majeurs générés par les établissements ISOHEM, VINCOREX, ARKEMA, et EPC France (ex Kinéa).

Vous trouverez une brochure d'information avec un magnét « Les bons réflexes », mis

sous enveloppe, dans vos Des affichettes présentées à tenir en cas d'alerte et apposées dans les locaux recevant du public, les écoles de 15 logements, et les entreprises de 50 salariés.

Se préparer à faire face, de sa propre sécurité, celle des autres !

Pour connaître les risques auxquels vous êtes exposés, les sites à éviter, les mesures à prendre en cas d'accidents, les modalités des bons réflexes à adopter et produits, lisez attentivement

Les consignes précises à retenir. **Conservez et partagez les consignes** et partagez les consignes

Pour en savoir plus, consultez le site Internet dédié à la campagne d'information sur les risques industriels majeurs : <http://www.lesbonsreflexes.com>

Vous trouverez, par ailleurs, tous les documents de la campagne en téléchargement sur le site Internet dédié à la campagne d'information sur les risques industriels majeurs : <http://www.lesbonsreflexes.com>

Vous trouverez un dossier d'information plus complet, un jeu vidéo, un dessin animé, etc.

8 | Magazine municipal - Ville de Vif

Vif a accueilli huit gendarmes mobiles

Comme chaque année depuis trois ans, Vif accueille les renforts de gendarmerie de la Compagnie de Grenoble.

Cette présence de huit gendarmes mobiles sur le territoire communal, venant renforcer les 10 militaires de la brigade territoriale de Vif, a été mise en

Bulletin Municipal - Claix
octobre - novembre 2013

risques majeurs

Risques industriels : les bons réflexes



La réglementation impose aux établissements industriels présentant des risques majeurs d'informer au moins tous les cinq ans la population susceptible d'être exposée à ces risques.

Et des risques naturels

Le territoire de Claix est également soumis à plusieurs risques naturels majeurs : inondation, mouvements de terrain (chute de pierres, glissements de terrain...), incendies de forêt, rupture de barrage, la merne a élaboré son PCS (Plan Communal de Sauvegarde) qui lui permet de gérer les événements et de mettre en place les actions préventives. C'est ce qui s'est passé au printemps avec l'effondrement du Rocher-Roux.

A l'heure actuelle, les services travaillent sur les chutes de blocs et sur l'aménagement particulier de la forêt pour renforcer les protections. La commune réalisera en 2014 le DICOM, le document communal qui répertorie les risques et les conduites à tenir en cas d'accident.

C'est dans ce cadre que la nouvelle campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs est lancée ! Elle a pour objectif principal de faire connaître les "bons réflexes" à adopter en cas d'alerte. Elle vise également à dispenser une information complète et homogène sur les risques industriels majeurs dans toute la région Rhône-Alpes et développer des actions allant au-delà des simples exigences réglementaires.

La campagne 2013

Elle concerne 77 établissements Seveso, 5 stockages souterrains de gaz et 8 installations nucléaires : elle s'adresse ainsi aux habitants de 324 communes, soit plus de 2,3 millions de personnes.

Claix est concernée par les risques industriels majeurs générés par la plateforme chimique de Rost de Claix.

Avec ce Claix Mag, vous avez reçu une enveloppe contenant une brochure et un magnét expliquant les risques et présentant les consignes à suivre en cas d'alerte. Des affichettes seront également apposées dans les établissements publics.

Se préparer à faire face, c'est être acteur de sa propre sécurité, mais aussi de celle des autres !

Des documents à conserver

Pour connaître les risques auxquels vous êtes exposés, les sites industriels et leurs activités, les mesures prises pour éviter les accidents, les modalités d'alerte et les bons réflexes à adopter si un accident se produisait, lisez attentivement la brochure. Les consignes préconisées sont faciles à appliquer. Conservez ce document et partagez les consignes avec votre entourage. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site Internet www.lesbonsreflexes.com où vous trouverez aussi un dossier d'information plus complet, un jeu vidéo, un dessin animé, un clip vidéo, etc.

D'autres outils d'information

Pour suivre la campagne en direct, suivez "lesbonsreflexes" sur Twitter et Facebook.

Le numéro vert 0800 507 305 permet d'écouter le signal d'alerte et les consignes, signal qui se trouve également sur la page "Risques majeurs" du site web de la ville.

Une exposition sur ces risques industriels se tient en mairie jusqu'au 4 octobre. Enfin pour répondre à vos interrogations, une **réunion publique** sera organisée très prochainement à Claix.

octobre - novembre 2013

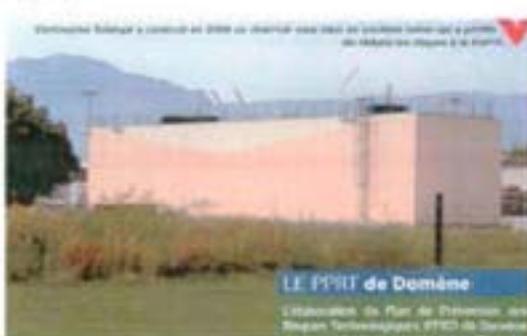
Bulletin Municipal - Vif - octobre 2013

Vivre LA VILLE

PRÉVENTION

Campagne d'information sur les risques industriels majeurs

Depuis 1993, les populations concernées par des zones dites « à risques industriels majeurs » sont régulièrement informées des consignes de sécurité à appliquer en cas d'alerte. Présentation de la nouvelle campagne régionale et des principes clés à retenir.



LE PPII* de Domène

Les bons réflexes
QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?

DÉBUT DE L'ALERTE
Sonnez à son arrivée, composé de trois cycles d'1 minute et 41 secondes, suivants par un intermède de 5 secondes. Dès que vous l'entendez, agissez.

METTEZ-VOUS À L'ABRI
Fermez les portes, les volets et les fenêtres. Si vous le pouvez, cachez-vous dans les couloirs, les caves, les sous-sols, les garages et les locaux souterrains. Évitez les ascenseurs, les escaliers et la circulation. Attendez-vous de préférence dans une pièce sans fenêtres.

ÉCOUTEZ LES INSTRUCTIONS
Elles peuvent être diffusées par téléphone, par des véhicules d'alerte, par le radio France Bleu, France Bleu Sud, France Inter ou la télévision France 3. Les villes concernées habituellement sont aussi à consulter (Mairie, Préfecture...).

N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE
Se rendre en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes. En tout état de cause, ne vous mettez votre vie en danger et gênez les secours.

NE TÉLÉPHONEZ PAS
Les circuits doivent rester disponibles pour les services de secours. Évitez les conversations et l'appel ne doit pas être autorisé.

FIN DE L'ALERTE
Sonnez avec un son continu d'une durée de 30 secondes.

Les bons réflexes

*Plan Particulier d'Intervention

Bulletin Municipal - Varcès
décembre 2013

Campagne sur les risques industriels majeurs



Avec ce numéro du *Quoi de neuf ?*, vous avez reçu une enveloppe contenant une brochure et un magnét. Ces documents s'inscrivent dans le cadre de la campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs. Pour connaître les risques auxquels vous êtes exposés, les sites industriels et leurs activités, les mesures prises pour éviter les accidents, les modalités d'alerte et les bons réflexes à adopter si un accident se produisait, lisez attentivement la brochure. **Conservez ce document** et partagez les consignes avec votre entourage.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet dédié à la campagne : www.lesbonsreflexes.com. Plus d'information également sur www.varces.fr

9

Bulletin Municipal - Domène - octobre 2013

RISQUES INDUSTRIELS

Connaître les bons réflexes

Tous les cinq ans, à la demande de la Préfecture, les villes concernées par le périmètre du PPI (Plan particulier d'intervention) doivent diffuser auprès des habitants une information préventive à propos des risques industriels^(*). Vous trouverez avec ce numéro de *Viva* un document réalisé par la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), en lien avec les services de la Préfecture du Rhône, ainsi qu'un magnét indiquant les bons réflexes.

Pour sa part, la Ville a mis en place en 2011 un automate d'appel capable de diffuser au plus vite une alerte et les consignes de sécurité, auprès de chaque habitant.

Reqs. : 04 78 03 69 55 ou 04 78 03 69 97.

^(*)Entreprises dont les périmètres de danger potentiel incluent une partie du territoire villeurbain : Viola à Villeurbanne, Artema à Pierre-Bénite et Kam one, à Saint-Fons.

VIVA MAGAZINE • N°269 - octobre 2013

Viva Villeurbanne - octobre 2013

PIERRE/BÉNITE

Vous habitez dans une zone à risques industriels majeurs... Que faire en cas d'accident ?

Les bons réflexes

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION
LUNDI 4 NOVEMBRE À 18H
À LA MAISON DU PEUPLE DE PIERRE-BÉNITE

Le secrétariat de la campagne : DREAL, SPIRAL, SPPPY, A... et les INDUSTRIELS PARTICIPANTS

<p>Service communication Hôtel de Ville - Place Jean-Jaurès 69310 Pierre-Bénite Tél. 04 78 56 62 34</p> <p>communication@pierrebenite.fr www.pierrebenite.fr</p> <p>Directeur de la publication Kirenia Boimanech Diéna</p>	<p>Responsable Communication Edith Chagnard-Pailard</p> <p>Rédacteur en chef : Bruno Tachon</p> <p>Mise en page : Aurélié Sagnot</p> <p>Photographies : Service communication, sauf mentions contraires.</p>	<p>Impression Public Imprim'® Tél. 04 72 50 31 58</p> <p>Publicité : Maison du Développement Tél. 04 72 66 81 30</p> <p>N°113 novembre 2013 tiré à 5000 exemplaires n° ISSN 1168 - 1024</p>	<p>Le journal municipal "M..." est imprimé sur papier recyclé, à l'encre végétale et sans chlorure de sodium.</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

On fait la

Bulletin Municipal - Saint Maurice l'Exil
novembre 2013

Campagne 2013 Risques majeurs

La réglementation impose aux établissements industriels présentant des risques majeurs d'informer au moins tous les cinq ans la population susceptible d'être exposée à ces risques. C'est dans ce cadre qu'une nouvelle campagne est lancée !

La campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs a pour objectif principal de faire connaître les "bons réflexes" à adopter en cas d'alerte. Elle vise également à dispenser une information complète sur ces risques dans toute la région et développer des actions allant au-delà des simples exigences réglementaires, en particulier auprès des établissements scolaires. C'est pourquoi, vous avez reçu, il y a quelques semaines, une enveloppe contenant une brochure. Pour connaître les risques auxquels vous êtes exposés, les sites industriels et leurs activités, les mesures prises pour éviter les accidents, les modalités d'alerte et les bons réflexes à adopter si un accident se produisait, lisez attentivement ce document. Conservez-le et

partagez les consignes avec votre entourage. En 2013, cette campagne concerne 77 établissements Seveso, 5 stockages souterrains de gaz et 8 installations nucléaires ; elle s'adresse aux habitants de 324 communes, soit plus de 2,3 millions de personnes. Depuis 1993, des campagnes d'information ont été mises en place afin que les populations concernées par les zones dites "à risques industriels majeurs", connaissent les consignes de sécurité à appliquer en cas d'alerte. En 2013, les installations nucléaires rejoignent le dispositif. Notre commune est donc concernée. Se préparer à faire face, c'est être acteur de sa propre sécurité, mais aussi de celle des autres !

☎ **Un n° vert vous permet d'écouter le signal d'alerte et les consignes :**
 0 800 507 305.
Site : www.lesbonsreflexes.com

Bulletin Municipal - Pierre-Bénite
novembre 2013

Risques industriels majeurs
 Connaître les bons réflexes

Vous avez reçu une enveloppe contenant une brochure d'information importante sur les risques industriels majeurs.

La Ville organise une réunion publique sur les risques industriels majeurs, en présence des élus municipaux, et des services de l'Etat, jeudi 10 octobre à 18h30 en mairie.

Bulletin Municipal - Voreppe - octobre 2013

Vous habitez dans une zone à risques industriels majeurs... Que faire en cas d'accident ?

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS
Ce document vous concerne.

À LIRE ET À CONSERVER

DÉBUT D'ALERTE
 3 fois 2 mn 41 s

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS
Les bons réflexes

Mettez-vous à Fabri
 Ne téléphonez pas
 N'allez pas les chercher

FIN D'ALERTE
 1 fois 30 s

lesbonsreflexes.com

► Réunion publique
 Pour répondre à toutes vos interrogations, une réunion publique est organisée par la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), le mardi 26 novembre à 18h, à la salle de conférences (espace H. Noger).

- **ANCCLI** : Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information
- **APORA** : Association des entreprises de Rhône Alpes pour l'environnement industriel
- **AS (Seveso)** : régime d'Autorisation avec Servitudes
- **ASN** : Autorité de Sûreté Nucléaire
- **ARS** : Agence régionale de santé (ex DRASS)
- **BARPI** : Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles du MEDDE
- **BOEN** : Bulletin Officiel de l'Education Nationale
- **CIRIMI** : Comité pour l'Information sur les Risques Industriels Majeurs dans le département de l'Isère
- **CLI** : Commission Locale d'Information
- **CLIC** : Comité Local d'Information et de Concertation
- **CLP (règlement)** : règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges dangereux
- **CNPE** : Centre Nucléaire de Production d'Electricité
- **CODERST** : Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
- **CRIIRAD** : Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité
- **CSS** : Commission de Suivi de Site
- **DDRM** : Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
- **DDPP** : Direction, Départementale de la protection des populations
- **DDT** : Direction Départementale des territoires (ex DDE et DDAF)
- **DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Industriels Majeurs
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **DSDEN** : Direction des services de l'Education nationale
- **EMA** : Ensemble Mobile d'Alerte
- **ERP** : Etablissement Recevant du Public
- **FRAPNA** : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
- **GRAINE Rhône-Alpes** : Réseau Rhône-Alpes pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable
- **IAL** : Information des Acquéreurs et Locataires
- **ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- **IFFO-RME** : Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et protection de l'Environnement
- **INB** : Installation Nucléaire de Base
- **INERIS** : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques
- **IRMa** : Institut des Risques Majeurs
- **IRSN** : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
- **MEDDE** : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
- **ORSEC (Plan)** : Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
- **PAC** : Porter à Connaissance
- **PCS** : Plan Communal de Sauvegarde
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **POI** : Plan d'Opération Interne
- **PPAM** : politique de prévention des accidents majeurs
- **PPI** : Plan Particulier d'Intervention
- **PPMS** : Plan Particulier de Mise en Sûreté
- **PPRN** : Plan de Prévention des Risques Naturels
- **PPRT** : Plan de Prévention des Risques Technologiques
- **PUI** : Plan d'Urgence Interne
- **OPECEST** : Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques
- **REX** : Retour d'Expérience
- **SAIP** : système d'alerte et d'information de la population
- **SAPPRE** : Système d'Alerte des Populations en Phase Réflexe
- **SDIS** : service départemental d'incendie et de secours
- **SGS** : Système de Gestion de la Sécurité
- **SIDPC** : Service interministériel de défense et de protection civile
- **SPIRAL** : Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise
- **SPPPI** : Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels
- **SPPPY** : Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise
- **SUP** : servitude d'utilité publique
- **TMD** : Transport de Matières Dangereuses
- **TSN (Loi)** : Transparence et Sécurité Nucléaire

COMPLÉTER VOTRE INFORMATION SUR LES RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Les sites internet :

- **La campagne d'information** : www.lesbonsreflexes.com
- **Le SPIRAL** : www.lyon-spiral.org
- **Le SPPPY** : www.spppy.org
- **Les CLIC, CSS et PPRT de Rhône-Alpes** : www.clicrhonealpes.com
- **La DREAL Rhône-Alpes** : www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
- **L'Autorité de Sûreté Nucléaire** : www.asn.fr
- **L'IRSN** : www.irsln.fr
- **L'ANCCLI** : www.anccli.fr
- **La CRIIRAD** : www.criirad.org
- **APORA** : www.apora.org
- **Les académies/rectorats** : www.ac-lyon.fr ou www.ac-grenoble.fr
- **Les sites des préfectures** : www.rhone.gouv.fr (pour les autres préfectures, remplacer "rhone" par le nom du département)
- **L'IRMa (Institut des Risques Majeurs de Grenoble)** : www.irma-grenoble.com
- **L'IFFO-RME Institut Français des Formateurs Risques Majeurs** : www.iffo-rme.fr
- **La Prévention des Risques Majeurs** : www.prim.net
- **Le MEDDE (ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)** : www.developpement-durable.gouv.fr
- **Le BARPI (Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles) sur l'inventaire des accidents technologiques et industriels** : www.aria.environnement.gouv.fr
- **Le site de la Prévention des risques majeurs du gouvernement** : www.risques.gouv.fr
- **Le site des installations classées** : www.installationsclassées.developpement-durable.gouv.fr
- **La réglementation des installations classées** : <http://aida.ineris.fr>
- **L'association des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs AMARIS** : www.amaris-villes.org



Encore plus d'infos sur la prévention des risques industriels en Rhône-Alpes : Risques Infos n°32 à télécharger sur www.irma-grenoble.com



Financement

Les industriels participant à la campagne d'information et les organismes suivants :



GRAND LYON
communauté urbaine

Rhône-Alpes
Région



isère
CONSEIL GÉNÉRAL
www.isere.fr

Appui technique



Ce dossier a été réalisé par le secrétariat de la campagne



APORA
Cité des entreprises - 60 avenue Jean Mermoz
69008 LYON
Tél : 04 78 77 07 40
assoc.apora@apora.org



DREAL Rhône-Alpes / SPIRAL
5 place Jules Ferry
69453 Lyon cedex 06
Tél : 04 26 28 63 39
secretariat.spiral@developpement-durable.gouv.fr



DREAL UT38 / SPPPY
44, avenue Marcelin Berthelot
38030 Grenoble cedex 2
Tél : 04 76 69 34 34
secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr

lesbonsreflexes.com